

PROCES-VERBAL

Conseil municipal du 28 septembre 2020

Présidence de M. Grégory DOUCET, Maire

Le lundi 28 septembre 2020 à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 20 septembre 2020 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Bonjour à toutes et à tous.

Avant de commencer ce Conseil municipal du 28 septembre 2020 formellement, je voudrais simplement féliciter Monsieur Étienne BLANC pour son élection en tant que sénateur.

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Bravo à vous et félicitations.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée Madame Pauline BRUVIER HAMM.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal. Au préalable, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoir de le signaler à l'appel du nom de l' élu ayant donné pouvoir afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'a pas déjà été fait, de déposer ce pouvoir à la table du secrétariat de l'assemblée, chaque élu ne pouvant être porteur désormais que d'un seul pouvoir.

Conformément aux recommandations sanitaires en vigueur, je vous invite à porter votre masque tout au long de cette séance et vous laver les mains avec du gel hydroalcoolique en tant que de besoin.

Appel nominal

PRESENTS : MME ALCOVER, MME AUGEY, MME BACHA-HIMEUR, M. BERZANE, M. BILLARD, M. BLACHE, M. BLANC, MME BLANC, MME BORBON, M. BOSETTI, MME BOUAGGA, MME BRAIBANT-THORAVALL, M. BROLIQUIER, MME BRUVIER HAMM, MME CABOT, M. CHAPUIS, M. CHEVALIER, M. CHIHI, M. COLLOMB, MME CONDEMINE, MME CROIZIER, M. CUCHERAT, MME DE LAURENS, MME DE MONTILLE, M. DEBRAY, MME DELAUNAY, M. DOUCET, M. DRIOLI, MME DUBOIS BERTRAND, MME DUBOT, M. DUVERNOIS, M. EKINCI, MME FRERY, MME GAILLIOUT, M. GENOUVRIER, MME GEORGEL, M. GIRAUD, M. GIRAULT, M. GODINOT, MME GOUST, MME HENOCQUE, M. HERNANDEZ, M. HUSSON, M. KEPENEKIAN, MME LEGER, M. MAES, MME MARAS, M. MICHAUD, M. MONOT, MME NUBLAT-FAURE, M. ODIARD, M. OLIVER, MME PALOMINO, MME PERRIN-GILBERT, MME POPOFF, M. PRIETO, MME PRIN, M. REVEL, MME ROCH, MME RUNEL, M. SECHERESSE, M. SOUVESTRE, MME TOMIC, M. VASSELIN, MME VERNEY-CARRON, MME VIDAL, M. VIVIEN, MME ZDOROVZOFF, M. ZINCK.

ABSENTS EXCUSES ET DEPOTS DE POUVOIRS : M. BLANCHARD (Pouvoir donné à MME GEORGEL), MME FERRARI (Pouvoir donné à M. KEPENEKIAN), M. LEVY (Pouvoir donné à M. CUCHERAT), M. LUNGENSTRASS (Pouvoir donné à MME DUBOT).

DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANEEES : MME BACHA-HIMEUR (Pouvoir donné à M. COLLOMB), M. BILLARD (Pouvoir donné à MME BLANC), M. BLACHE (Pouvoir donné à M. OLIVER), M. BROLIQUIER (Pouvoir donné à MME CROIZIER), M. BLANC (Pouvoir donné à MME DE MONTILLE), MME GAILLIOUT (Pouvoir donné à MME PALOMINO).

M. LE MAIRE : Merci, Madame BRUVIER HAMM.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 37 présents est atteint.

(Le quorum est constaté.)

Communications de Monsieur le Maire

M. LE MAIRE : Mesdames, Messieurs,

Comme évoqué lors du précédent Conseil, je souhaite prendre l'opportunité de ce rassemblement pour partager avec vous quelques éléments sur ce qui vient de s'écouler, sur les dernières semaines, sur ce que nous avons pu travailler, sur notre action au cours des précédentes semaines.

Bien évidemment, en premier lieu, je souhaite évoquer avec vous le sujet de la crise sanitaire. Vous savez que la Ville de Lyon et tous ses agents, tous ses services, sont extrêmement mobilisés. Depuis le début de l'été, j'ai demandé à madame Céline DE LAURENS de mettre en place dans un premier temps une cellule de veille puis une cellule de crise lorsque la situation s'est dégradée au cours de l'été, ce qu'elle a fait avec une redoutable efficacité. Nous avons mis, elle a mis en place une coordination avec les différents acteurs, parties prenantes et autorités qui travaillent sur cette crise sanitaire (je pense bien sûr à l'ARS, la Préfecture, les HCL, la Métropole de Lyon).

C'est dans le cadre de cette coordination que nous avons été amenés à décider la mise en place de centres de dépistage. Il s'agit bien ici d'une initiative de la Ville et de la Métropole. Ces centres de dépistage, vous le savez, ont été dans un premier temps mis en place à la sortie des métros. Il s'agissait alors pour les Lyonnaises et les Lyonnais qui rentraient de vacances de pouvoir rapidement se faire dépister et savoir s'ils étaient porteurs du virus ou non. Compte tenu de la dégradation de la situation sanitaire, avec l'accroissement de la vitesse de circulation du virus, nous avons été conduits à mettre en place un centre de dépistage au Palais des Sports à Gerland, de manière à pouvoir tester plus massivement et en priorité les personnes symptomatiques, les cas contacts, le personnel prioritaire, c'est-à-dire les soignants, le personnel médico-social.

En complément de cette action de dépistage, nous avons bien sûr mené, vous l'avez certainement observé pendant l'été, plusieurs actions de communication grand public. Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'elles vont être prolongées et même intensifiées compte tenu de la poursuite de la dégradation de la situation.

Je tiens à saluer ici formellement, publiquement, le travail des services et des agents qui sont en première ligne. J'ai pu le constater à plusieurs reprises, les agents de la Ville sont véritablement mobilisés pour répondre aux différents enjeux soulevés par la crise. J'en veux notamment pour preuve le travail remarquable réalisé dans les EHPAD, même si, malheureusement, vous l'avez peut-être découvert dans les journaux, nous avons eu cinq décès à déplorer dans l'EHPAD Étoile du Jour. J'ai une pensée à cet instant pour les familles des personnes décédées, mais j'ai également une pensée pour les équipes, puisque je sais qu'elles étaient très attachées à ces personnes et qu'elles ont fait le maximum pour en assurer la sécurité sanitaire jusqu'au bout.

Sachez et croyez que l'ensemble de l'exécutif, mais bien évidemment madame DE LAURENS et moi, est perpétuellement en veille, en action sur la crise sanitaire. Toutes les semaines, je réunis dans une cellule de crise l'ensemble des services qui ont besoin d'être mobilisés, l'Écologie urbaine, la Communication, bref, tous les services qui ont besoin d'être en première ligne.

L'autre sujet qu'il m'importe de vous évoquer cet après-midi est celui de la piétonnisation, puisque nous sortons d'un grand week-end de piétonnisation. Vous le savez, c'était ce week-end la première opération de piétonnisation « La voie est libre » dans la ville depuis notre élection. Nous avons choisi de mobiliser tous les arrondissements et j'en profite pour remercier les Maires d'arrondissement qui se sont mobilisés pour la préparation de cette opération. Cette opération « La voie est libre » s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons déjà pu mettre en œuvre au moment de la rentrée scolaire avec la piétonnisation de 12 écoles. Là encore, je remercie les Maires d'arrondissement pour s'être très largement mobilisés sur cette opération à la rentrée scolaire.

L'opération « La voie est libre » qui s'est terminée hier a pu en enthousiasmer certains, en laisser d'autres dubitatifs. En tout état de cause, la conclusion que je peux d'ores et déjà tirer est que, dans l'ensemble, l'opération s'est très bien déroulée. La préparation dans un temps très court a elle aussi été remarquablement menée. J'en remercie les services et les agents, qui ont affronté en plus la pluie, qui était peut-être le facteur défavorable à la réalisation de cette opération.

Nous travaillons donc bien à un apaisement de la ville avec ces opérations de piétonnisation. C'est le cas pour les arrondissements. C'est le cas pour les abords des écoles. Vous savez que c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Puisqu'il est question des abords des écoles, j'aimerais aussi profiter de cet après-midi pour que nous fassions un bilan de la rentrée scolaire. Madame l'Adjointe à l'Éducation, Madame LÉGER, je vous propose de prendre quelques minutes pour nous dresser ce bilan.

Mme LÉGER Stéphanie, Adjointe : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Il est de coutume de faire un point sur la rentrée scolaire lors du Conseil municipal de septembre.

Tout d'abord, un petit retour en arrière, ce mardi 1^{er} septembre, la rentrée scolaire s'est bien passée, s'est très bien passée. Ces premiers jours ont été caractérisés par une joie, une envie de se retrouver, pour les enfants de revoir les copains, de retourner en classe avec leurs enseignants.

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité du présentiel, rien ne remplace l'école à l'école.

À la veille de la rentrée, nous avons un effectif de 37 058 enfants inscrits, 14 722 enfants en maternelle et 22 236 enfants en élémentaire, dans les 206 écoles de la ville, 110 écoles en maternelle, 96 en élémentaire, parmi lesquelles le nouveau groupe scolaire Joannès Masset dans le 9^e arrondissement. Nos écoles comptent 1 562 classes, 580 en maternelle, 982 en élémentaire et 30 classes ULIS.

En cette rentrée, en lien avec l'Éducation nationale, 25 classes ont été ouvertes, 5 en maternelle et 20 en élémentaire, et 23 classes ont fermé, 11 en maternelle et 12 en élémentaire.

Au 31 août, près de 31 000 enfants étaient préinscrits à la restauration scolaire et 31 319 sur les activités périscolaires – un enfant peut être inscrit à plusieurs activités périscolaires. Nous aurons courant octobre des chiffres consolidés, car les inscriptions se poursuivent.

Voilà pour les chiffres globaux de la rentrée.

C'est bien une rentrée particulière que nous avons vécue en raison de la situation sanitaire et nous continuons à la vivre. Cette situation sanitaire liée à la Covid-19 a un impact important sur les écoles, les familles, les enfants et les personnels de la direction de l'éducation.

Depuis la rentrée, 65 classes ont été mises en quatorzaine ou en septaine, 112 cas positifs ont été identifiés sur 72 écoles (adultes et enfants). À ce jour, nous n'avons plus de classes fermées, puisque, depuis le 18 septembre dernier, le gouvernement a édicté de nouvelles mesures sanitaires. Désormais, une classe est fermée si trois enfants ne faisant pas partie d'une même fratrie sont déclarés positifs dans la même classe.

Je tiens à saluer et exprimer ma gratitude et mes remerciements envers l'ensemble des agents de la direction de l'éducation de Lyon, mobilisés depuis plusieurs mois et de manière encore plus forte en cette rentrée. En premier lieu, les équipes médico-sociales, médecins, infirmières, infirmiers, assistantes sociales, pleinement mobilisées aux côtés de l'Agence régionale de Santé, auprès de l'Éducation nationale, auprès des enfants et des personnels des écoles dont elles ont la charge. À leurs côtés, les responsables de territoire, de secteur et de proximité les accompagnent et organisent dans les écoles les conditions d'accueil des enfants en toute sécurité par la mobilisation de tous les agents (ATSEM, ASEP, agents de restauration, gardiens, équipes d'animation périscolaire). Il s'agit de renforcement des processus de nettoyage, adaptation de l'organisation de la restauration scolaire, non-brassage des enfants, besoins en animateurs et personnels multipliés. Je tiens à associer à mes remerciements les services de l'Éducation nationale et les associations gestionnaires des accueils de loisirs, qui sont mobilisés à nos côtés.

Nous avons conscience que la situation ne se rattrapera pas demain. Pour autant, nous devons nous projeter, car nous avons de beaux projets pour les enfants, pour leur santé, pour la qualité de vie dans les écoles, aux abords des écoles. Nous devons également mobiliser nos moyens humains et financiers pour lutter contre le décrochage scolaire qui s'est renforcé.

Concernant la santé des écoles, le projet que nous avons proposé aux Lyonnaises et Lyonnais est ambitieux, développer une alimentation bio et locale, proposer une alternance végétarienne, bannir les perturbateurs endocriniens des écoles, manger sain, par le soutien à une agriculture paysanne et de proximité, stopper le gaspillage. Depuis la rentrée, nous avons posé le premier jalon en proposant une nouvelle offre végétarienne dans les restaurants scolaires. Ainsi, tous les élèves déjeunant à la cantine scolaire peuvent bénéficier d'un à deux menus végétariens par semaine.

Parce que les enfants, leur santé, leur bien-être et leur sécurité sont au cœur de nos préoccupations, nous avons, comme nous nous y étions engagés, lancé dès cet été la première vague de piétonnisation aux abords de 12 écoles. Ces espaces libérés permettent déjà d'apaiser et à terme, leur réappropriation par les habitants, par les enfants, permettra d'en faire des lieux de vie partagés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame l'Adjointe.

J'en profite pour m'associer à vos remerciements adressés à l'ensemble des agents, qui se sont mobilisés pour la préparation de cette rentrée scolaire hors norme, comme vous le précisez.

Comme je l'indiquais précédemment, je remercie également les Maires d'arrondissement et les conseillers d'arrondissement, qui se sont particulièrement également mobilisés pour la préparation de cette rentrée, parfois même la craie à la main pour décorer les abords des écoles.

Puisqu'il est question des arrondissements, je voulais aussi évoquer avec vous la mise en place courant septembre de la Conférence des Maires d'arrondissement. Il s'agissait ici d'un engagement de campagne que nous avons, dès le 15 septembre, réalisé.

Je vous rappelle que la Conférence des Maires d'arrondissement réunit l'ensemble des Maires d'arrondissement, toutes couleurs politiques confondues et moi-même.

Cette première session de la Conférence des Maires d'arrondissement nous a donné l'occasion d'abord de l'installer, de commencer à en définir le fonctionnement. Elle a été également l'occasion d'engager le chantier relatif à la gestion des

équipements de proximité, très long sujet, qui prendra certainement quelques mois avant de pouvoir aboutir. D'ores et déjà, les discussions sont engagées sur ce sujet.

Cette Conférence des Maires d'arrondissement se veut à la fois une instance de partage d'informations, de remontée d'informations, de descente d'informations, elle se veut également une instance de partage d'expériences. C'est le moment où l'ensemble des Maires d'arrondissement peuvent venir témoigner, raconter certaines de leurs actions. C'est aussi un espace de concertation, de coordination. C'est encore un espace par lequel des initiatives pourront être prises, puisque si, unanimement, les Maires d'arrondissement souhaitent aborder un sujet, comme cela a été évoqué pendant cette Conférence des Maires d'arrondissement, le sujet pourra alors être instruit par une Adjointe ou un Adjoint, selon le sujet. La Conférence des Maires d'arrondissement peut être aussi une instance propositionnelle.

Je me réjouis de la façon dont cette première conférence a pu avoir lieu dans un esprit, je crois, de coopération, de bienveillance. J'espère que nous pourrions poursuivre avec le même état d'esprit au long des 6 prochaines années.

Mesdames, Messieurs les Maires d'arrondissement, merci à vous.

Parmi les sujets évoqués en Conférence des Maires d'arrondissement, je l'indiquais, il y a eu la question de la gestion des équipements de proximité, mais pas seulement.

Au cours de l'été, un questionnaire avait été adressé aux Maires d'arrondissement, afin qu'ils puissent identifier leurs principales préoccupations. Les réponses étaient longues. Les ordres du jour à venir seront fournis. Je m'en réjouis. C'est la preuve que, lorsque l'on fait de la place pour de la concertation et de la coordination, il y a de la volonté au rendez-vous.

Parmi ces sujets, la question de la tranquillité publique a été abordée. Je voudrais en dire quelques mots aujourd'hui. Vous savez qu'aujourd'hui, nous avons une délibération relative à la vidéoüberalisation. Sur ce sujet précisément, je ne m'attarderai donc pas, puisque Mohamed CHIHI aura l'occasion d'y revenir. Je voulais néanmoins m'assurer qu'ici, chacun était bien informé du fait que j'avais écrit au ministre DARMANIN pour lui réclamer 200 policiers nationaux supplémentaires. Je lui ai écrit il y a déjà plusieurs semaines. À ce jour, je n'ai pas encore obtenu de réponse. Je ne désespère pas.

Sachez que nous cherchons également à combler le déficit de policiers municipaux, puisqu'à ce stade, ce sont plusieurs dizaines de policiers municipaux qui manquent par rapport à l'effectif théorique, avant même d'envisager d'augmenter cet effectif. Nous cherchons à recruter activement – un chantier a été ouvert en ce sens – pour faciliter le recrutement, améliorer le recrutement.

Vous l'aurez compris, il m'importe que nous ayons suffisamment de policiers nationaux et municipaux sur notre territoire pour prévenir d'abord et intervenir lorsque nécessaire. Je crois que rien ne peut remplacer la présence humaine en matière de tranquillité publique et de sécurité.

J'en profite également pour revenir sur un point que Monsieur BLANC, vous aviez soulevé lors du dernier Conseil municipal. Nous aurons un débat sur le sujet, sur la tranquillité publique, sur la sécurité. Je vous annonce d'ores et déjà qu'il aura lieu en Commission générale avant le prochain Conseil du 19 novembre.

Pour finir, il convient quand on est un élu, un maire écologiste, de terminer sur la transition écologique. Vous en conviendrez à votre tour, je l'espère. Je voulais vous en dire quelques mots.

Vous savez que tout notre programme vise à engager la ville dans cette transition écologique. C'est dans cet esprit qu'Audrey HÉNOCQUE, Madame l'Adjointe aux Finances et à la Commande publique, a commencé à travailler sur une programmation pour l'élaboration de la PPI (la programmation pluriannuelle d'investissement). En parallèle de l'élaboration de la PPI, nous avons planifié un travail d'élaboration de notre plan de mandat, plan de mandat qui n'est pas un document officiel, mais qu'il me tient à cœur d'élaborer, de manière à ce que nous définissions dès le début de notre mandature l'essentiel, pour ne pas dire l'ensemble, des actions que nous ambitionnons de réaliser tout au long de ces six années de mandature.

Ce plan de mandat, chaque Adjointe, chaque Adjoint y travaille aujourd'hui. Chacune, chacun est en train d'élaborer sa note d'orientations politiques, c'est-à-dire sa feuille de route pour les six prochaines années. Cette feuille de route n'est pas élaborée chacun de son côté, au contraire, elle est élaborée de manière collaborative et participative. Chaque Adjointe et chaque Adjoint a déjà pris ou va prendre rendez-vous avec les adjoints d'arrondissement correspondants, de manière à faire remonter les attentes, les idées des différents arrondissements. Bien sûr, les Maires d'arrondissement sont également associés, notamment dans le cadre de la mise en cohérence de la PPI avec le plan de mandat.

Je tiens à vous dire ici que le plan de mandat avant d'être présenté et voté en Conseil municipal, et ce, je l'espère, en même temps que la PPI, sera élaboré de manière collective et sera même décidé de manière collective, puisqu'en plus des consultations et de la concertation avec les arrondissements, une session des élus de la majorité est prévue à la mi-novembre pour que nous choissions ensemble les actions que nous souhaitons mettre en œuvre de manière prioritaire. Ce document, ce plan de mandat nous servira à nous donner une direction, mais il nous servira aussi à évaluer notre action. C'est un point auquel je suis particulièrement attaché. Il nous faut pouvoir rendre compte. Il nous faut pouvoir accepter d'être évalués sur la base de nos réalisations. C'est bien ce que permettra ce plan de mandat. Un outil de suivi y sera accolé, permettant de rendre compte de l'avancement de nos réalisations.

J'en profite également pour vous indiquer qu'à ce dispositif de suivi, très centré sur nos actions, viendront s'ajouter deux autres dispositifs de suivi également de notre action, mais sur des modes un peu différents. Madame l'Adjointe à la Démocratie locale, Chloë VIDAL, travaille actuellement à l'élaboration d'un baromètre du bien-être, qui consistera en l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs, nous permettant d'évaluer notre action, mais à la lumière de ce que les Lyonnaises et les Lyonnais attendent de nous et veulent pour leur bien-être et leur bien vivre dans la ville. Je ne vais pas

m'y étendre, puisque je sais que, Chloë, vous y travaillez déjà d'arrache-pied et vous aurez certainement l'occasion de revenir dessus dans un prochain Conseil.

À ce baromètre du bien-être s'ajoutera le tableau de bord de la transition écologique, tableau de bord auquel Sylvain GODINOT est déjà en train de travailler également. Il nous permettra de mesurer les avancées en matière de transition de la ville. Vous comprendrez aisément que j'y suis particulièrement attaché et que la tâche n'est pas simple pour Sylvain, mais je le sais complètement engagé dans celle-ci.

Profitant de l'annonce de la mise en place de ce tableau de bord, je veux aussi en profiter pour faire une autre annonce. J'ai décidé de mettre en place tous les mois un Conseil de la Transition écologique, qui réunira l'ensemble de l'exécutif ainsi que les Maires d'arrondissement de la majorité. Au cours de ce Conseil de la Transition écologique, bien sûr, nous passerons en revue les indicateurs qui seront présentés dans le tableau de bord, mais nous pourrons également, et c'est l'un de ses objectifs, mettre en cohérence nos différentes politiques publiques ou, devrais-je dire, nous assurer que nous mettons bien en cohérence nos différentes politiques publiques, qui doivent toutes, je vous le rappelle, œuvrer dans le sens de la transition écologique.

Mesdames, Messieurs, comme vous le constatez, je l'espère, nous sommes au travail pour les Lyonnaises, pour les Lyonnais. Il est temps de poursuivre ce travail avec la suite de l'ordre du jour de notre Conseil. Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal de la séance du 7 mai 2020

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez pris connaissance du projet de procès-verbal de la séance du 7 mai 2020. Si personne n'a d'observation à présenter sur sa rédaction, je le mets donc aux voix.

Avez-vous des observations ? Non.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

Dossier 2020/92 - Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibérations n° 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018, n° 2020/5 du 4 juillet 2020, n° 2020/59 et n° 2020/60 du 30 juillet 2020

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application des délégations accordées au Maire par délibérations numéro 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018, n° 2020/5 du 4 juillet 2020, n° 2020/59 et n° 2020/60 du 30 juillet 2020 et par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons. La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

La Conférence des Présidents a retenu les demandes de temps de parole suivants, pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, une demande de temps de parole de 2 minutes, Monsieur OLIVER.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Je n'ai pas besoin de 2 minutes, Monsieur le Maire, merci.

C'est simplement pour une petite question. J'ai noté que, dans le compte rendu des décisions, dans la liste des marchés signés du 18 mai au 31 juillet 2020, en page 6 du rapport, figurait l'évaluation du fonctionnement des livraisons des rues Édouard Herriot, de Brest et Gasparin. Ce sujet intéresse les élus du 2^e arrondissement.

Pour le bon fonctionnement entre la Mairie centrale et la Mairie d'arrondissement, à la réception de cette étude, nous aimerions que vous nous envoyiez les résultats, s'il vous plaît.

Merci.

M. LE MAIRE : C'est noté, Monsieur OLIVER. Je vous remercie.

Une prise de parole de Monsieur CHEVALIER pour Lyon en Commun.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Ma prise de parole est retirée.

M. LE MAIRE : C'est noté.

Monsieur ODIARD, pour le groupe les Écologistes.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le 28 juin dernier, une partie des Lyonnaises et Lyonnais a choisi d'élire pour la première fois un maire écologiste, Grégory DOUCET. Ce succès est d'abord de nos concitoyens et concitoyennes, qui ont voté pour la justice climatique et la justice sociale, pour une ville apaisée et pour le bien-être des générations futures.

Avec 100 élus, le nouveau groupe des élus écologistes de la Ville de Lyon marque un véritable tournant dans l'histoire politique lyonnaise.

Pour la plupart d'entre nous, ce mandat constitue une première expérience d' élu et la continuité d'un engagement de longue date pour les valeurs écologistes.

Ce mandat apporte un renouveau au sein d'une classe politique qui suscite une réelle défiance de la part de nos concitoyens et concitoyennes.

La nouvelle mandature s'accompagne d'un renouvellement des pratiques : travail transversal entre délégations, méthode participative, délégations aux arrondissements. C'est une équipe enthousiaste, rajeunie et féminisée, avec 5 Maires d'arrondissement sur les 7 de la majorité qui sont dirigées par des femmes, une équipe qui a décidé de s'impliquer dans ce mouvement écologiste pour améliorer les conditions de vie des Lyonnaises et des Lyonnais.

Trois priorités pour ce groupe politique :

- mettre en œuvre la transition écologique ;
- favoriser la participation citoyenne ;
- prendre des décisions pour la sobriété et l'efficacité des dépenses publiques.

Piétonnisation des abords des écoles, intégration des arrondissements dans les processus décisionnels, mise en place prochaine des budgets participatifs, repas végétariens dans les cantines scolaires, ces mesures rapidement effectives marquent le début du mandat et donnent le ton des années à venir.

Nos priorités tranchent avec les préoccupations des mandatures précédentes. Notre cap éveille polémiques et attaques, évidemment. Nous ne perdons pas de vue nos objectifs et le changement social et profond que nous voulons. Les actions des nouveaux Maires d'arrondissement écologistes sont critiquées, la surenchère médiatique est en marche. Nous faisons le choix de rester concentrés sur la mise en œuvre de notre programme, pour faire de la Ville de Lyon un exemple de ville soutenable, apaisée, solidaire et démocratique.

Le contexte de crise sanitaire, qui a été celui de notre élection, a induit une abstention importante, mais aussi et surtout une remise en question des modes de vie. Ce contexte renforce notre détermination à bâtir des modèles résilients, c'est-à-dire capables d'absorber les chocs, et à mettre en place un profond changement pour la justice sociale qui fait partie de notre ADN politique.

Les conséquences économiques de la crise impactent durement les entreprises, les associations, les travailleurs et travailleuses indépendants de notre territoire. Notre groupe politique, avec les partenaires de notre majorité, est déterminé à les soutenir. Nous avons déjà mis en place un système d'aide pour les secteurs en difficulté, avec notamment un fonds d'urgence de plus de 4 millions d'euros destiné au secteur culturel. C'est par un dialogue permanent avec les acteurs affectés par la crise que nous construirons ensemble un avenir apaisé et optimiste.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ODIARD.

Je vous demande désormais de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

DÉSIGNATIONS

M. LE MAIRE : Nous allons procéder aux 50 désignations figurant à notre ordre du jour.

À cet effet, je vous rappelle que l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. À égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

En outre, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Dans ce cas, la mise en œuvre d'un scrutin formel n'est pas nécessaire.

Je vous précise que l'ensemble des désignations qui vont suivre ne nécessitent pas obligatoirement un vote au scrutin secret. Nous allons donc passer à l'examen de ces dossiers.

2020/93 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Alliance Villes Emploi - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Alliances Villes Emploi.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Camille AUGÉY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/94 - Assemblée générale de l'association Change de chaîne - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Change de chaîne.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Valentin LUNGENSTRASS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/95 - Assemblée générale de l'association Le chat perché - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Le chat perché. Je précise qu'il s'agit d'un atelier de réparation de vélos.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Valentin LUNGENSTRASS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/96 - Assemblée générale de l'Association Monalisa - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Monalisa.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Alexandre CHEVALIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/97 - Assemblée générale de l'association Pignon sur Rue - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Pignon sur Rue.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Valentin LUNGENSTRASS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/98 - Assemblée générale de l'Association syndicale libre des propriétaires de l'immeuble situé 10 quai Jean Moulin à Lyon 1^{er} - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'Association syndicale libre des propriétaires de l'immeuble situé 10 quai Jean Moulin à Lyon 1^{er}.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Sylvain GODINOT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Pour terminer cette désignation, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à donner mandat à un agent de la Ville pour le représenter en cas d'absence.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2020/99 - Assemblée générale de l'association syndicale libre des propriétaires de l'ensemble immobilier dénommé l'Aigle de Meaux situé à Lyon 6^e, 98-100 rue Boileau - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association syndicale libre des propriétaires de l'ensemble immobilier dénommé l'Aigle de Meaux situé à Lyon 6^e.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Françoise BLANC.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

Pour terminer sur cette désignation, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à donner mandat à un agent de la Ville pour la représenter en cas d'absence.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2020/100 - Assemblée générale de l'Association syndicale libre de l'îlot Desaix à Lyon 3^e - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'Association syndicale libre de l'îlot Desaix à Lyon 3^e.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Akif EKINCI.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Pour terminer sur cette désignation, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à donner mandat à un agent de la Ville pour la représenter en cas d'absence.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2020/101 - Assemblée générale et comité d'agrément de l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Comité d'agrément de l'association Village des Créateurs du passage Thiaffait.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Jean-Christian MORIN.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/102 - Assemblée générale du Comité français pour Yad Vashem - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale du Comité français pour Yad Vashem.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Florence DELAUNAY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/103 - Assemblée générale de l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Rhône-Métropole - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) Rhône-Métropole.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Raphaël MICHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/104 - Conseil de l'Institut de Philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein du Conseil de l'Institut de Philosophie de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Chloë VIDAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/105 - Assemblée générale de la Fédération nationale des Collectivités concédantes et Régies (FNCCR) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de la Fédération nationale des Collectivités concédantes et Régies (FNCCR).

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Sylvain GODINOT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/106 - Conseil d'administration de la fondation Action et Recherche Handicap et Santé mentale (ARHM) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein du Conseil d'administration de la fondation Action et Recherche Handicap et Santé mentale (ARHM).

Je vous propose la candidature suivante, Madame Céline DE LAURENS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

J'en profite pour exprimer mes condoléances à la famille de Monsieur Antoine MARTINEZ, Président de l'ARHM, qui est décédé ce matin. À toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient faire parvenir leurs condoléances, n'hésitez pas à prendre contact avec Madame DE LAURENS, qui pourra faire suivre.

(Adopté)

2020/107 - Conseil de l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein du Conseil de l'Institut de Psychologie de l'Université Lumière Lyon 2.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Chloë VIDAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/108 - Conseil de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation (ISTR) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein du Conseil de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation (ISTR).

Je vous propose la candidature suivante, Madame Céline DE LAURENS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/109 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH).

Je vous propose la candidature suivante, Madame Chloë VIDAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/110 - Assemblée générale et Conseil d'administration de la Mission régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes (MRIE) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Mission régionale d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes (MRIE).

Je vous propose la candidature suivante, Madame Malika BONNOT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/111 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Soierie vivante - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Soierie vivante.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/112 - Assemblée générale de l'association Labo Cités - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Labo Cités.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Jean-Luc GIRAULT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/113 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Nouvel Institut franco-chinois - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Nouvel Institut franco-chinois.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Sonia ZDOROVITZOFF.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/114 - Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre 35 rue Paul Chenavard à Lyon 1^{er} - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'Association foncière urbaine libre 35 rue Paul Chenavard à Lyon 1^{er}.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Raphaël MICHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Pour terminer sur cette désignation, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à donner mandat à un agent de la Ville pour le représenter en cas d'absence.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2020/115 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association Lyonnaise d'Ingénierie sociale (ALIS) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association Lyonnaise d'Ingénierie sociale (ALIS).

Je vous propose la candidature suivante, Madame Sandrine RUNEL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/116 - Assemblée générale de l'association Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Céline DE LAURENS.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/117 - Assemblée générale de l'association Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Comité des Fêtes de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Jacques BONNIEL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/118 - Assemblée générale de l'association en charge du réseau européen Eurocités - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association en charge du réseau européen Eurocités.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Sonia ZDOROVITZOFF.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/119 - Assemblée générale de l'association Maison des Européens-Lyon (MDE) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Maison des Européens-Lyon (MDE).

Je vous propose la candidature suivante, Madame Sonia ZDOROVITZOFF.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/120 - Assemblée générale de l'association Plante et Cité - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Plante et Cité.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Nicolas HUSSON.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

(Adopté)

2020/121 - Assemblée générale de l'association Rhône Développement Initiative (RDI) - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association Rhône Développement Initiative (RDI).

Je vous propose la candidature suivante, Madame Camille AUGÉY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/122 - Assemblée générale de l'association syndicale libre îlot 4 Apollonia - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein de l'Assemblée générale de l'association syndicale libre îlot 4 Apollonia.

Je vous propose la candidature suivante, Monsieur Christophe LESUEUR.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, le candidat est proclamé élu.

Pour terminer sur cette désignation, nous devons délibérer pour autoriser notre représentant à donner mandat à un agent de la Ville pour le représenter en cas d'absence.

Je mets cette autorisation aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2020/123 - Conseil de la Faculté des Langues de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un représentant au sein du Conseil de la Faculté des Langues de l'Université Lumière Lyon 2.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Nouria MAHMOUDI.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/124 - Conseil de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un représentant au sein du Conseil de l'UFR de Sciences économiques et de Gestion de l'Université Lumière Lyon 2.

Je vous propose la candidature suivante, Madame Chloë VIDAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, la candidate est proclamée élue.

(Adopté)

2020/125 - Conseil de l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lumière Lyon 2 - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose de deux représentants au sein du Conseil de l'UFR Temps et Territoires de l'Université Lumière Lyon 2, l'un pour représenter la Ville, l'autre pour représenter le service archéologique.

Je vous propose les candidatures suivantes, pour le représentant de la Ville de Lyon, Monsieur Louis FAIVRE D'ARCIER, et pour le représentant du service archéologique de la Ville de Lyon, Madame Anne PARIENTE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/126 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Agence locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un membre titulaire et un suppléant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Agence locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC).

Je vous propose les candidatures suivantes, en titulaire, Monsieur Sylvain GODINOT, en suppléant, Monsieur Pierre MOURIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/127 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association des Biens français du Patrimoine mondial (ABFPM) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un membre titulaire et d'un suppléant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association des Biens français du Patrimoine mondial (ABFPM).

Je vous propose les candidatures suivantes, en titulaire, Monsieur Sylvain GODINOT, en suppléant, Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/128 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association de Gestion du Fichier commun de la Demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un membre titulaire et un suppléant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association de Gestion du Fichier commun de la Demande locative sociale du Rhône.

Je vous propose les candidatures suivantes, en titulaire, Madame Sandrine RUNEL, en suppléant, Monsieur Raphaël MICHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/129 - Assemblée générale de l'association My Presqu'île - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose de deux membres titulaires au sein de l'Assemblée générale de l'association My Presqu'île.

Je vous propose les candidatures suivantes, Madame Camille AUGÉY et Madame Nathalie CARLINO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidates sont proclamées élues.

(Adopté)

2020/130 - Assemblée générale de l'association Forum français pour la Sécurité urbaine - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner un membre titulaire et un suppléant au sein de l'Assemblée générale de l'association Forum français pour la Sécurité urbaine.

Je vous propose les candidatures suivantes, en titulaire, Monsieur Mohamed CHIHI, en suppléant, Madame Amandine BARIOZ-PLANCHE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/131 - Conseil de l'Institut d'Administration des entreprises de Lyon (IAE Lyon) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un membre titulaire et d'un suppléant au sein du Conseil de l'Institut d'Administration des entreprises de Lyon (IAE Lyon).

Je vous propose les candidatures suivantes, en titulaire, Madame Chloë VIDAL, en suppléant, Madame Touria EL GANNOUNI.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidates sont proclamées élues.

(Adopté)

2020/132 - Conseil d'administration et Conseil de veille et d'orientation de l'association Institut français de Civilisation musulmane (IFCM) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner deux membres titulaires au sein du Conseil d'administration et du Conseil de veille et d'orientation de l'association Institut français de Civilisation musulmane (IFCM).

Je vous propose les candidatures suivantes, Madame Nathalie PERRIN-GILBERT et Monsieur Jacques BONNIEL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/133 - Assemblée générale de l'association des Collectivités territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, des Réseaux de Chaleur et de Froid, de l'Énergie et de l'Environnement (AMORCE) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose d'un membre titulaire et d'un suppléant au sein de l'Assemblée générale de l'association des Collectivités territoriales et des Professionnels pour la Gestion des Déchets, des Réseaux de Chaleur et de Froid, de l'Énergie et de l'Environnement (AMORCE).

Je vous propose les candidatures suivantes, en titulaire, Monsieur Sylvain GODINOT, en suppléant, Madame Michèle LE DILY.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/134 - Commission de médiation et droit au logement opposable - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville doit proposer à l'association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon un membre titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la Commission de médiation et droit au logement opposable.

Je vous propose les candidatures suivantes, en titulaire, Madame Sandrine RUNEL, en suppléant, Monsieur Raphaël MICHAUD.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/135 - Commission administrative de la Fondation Martin - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose de deux membres titulaires au sein de la Commission administrative de la Fondation Martin.

Je vous propose les candidatures suivantes, Monsieur David SOUVESTRE et Madame Audrey HÉNOCCQUE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/136 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'Association Lyon 7 Rive gauche (ADC7) - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner trois membres titulaires au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'Association Lyon 7 Rive gauche (ADC7).

Je vous propose les candidatures suivantes, Madame Camille AUGÉY, Monsieur Clément ESCAVARAGE, Madame Émilie DESRIEUX.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/137 - Assemblée générale et Conseil d'administration de l'association Ethic étapes Lyon CISL - Centre international de Séjour de Lyon - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville dispose de trois membres titulaires au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association Ethic étapes Lyon CISL.

Je vous propose les candidatures suivantes, Madame Victoire GOUST, Monsieur Olivier BERZANE, Monsieur Stéphane GUILLAND.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/138 - Conseil d'administration de La Halle Tony Garnier - Désignation de personnalités qualifiées par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner huit personnalités qualifiées au sein du Conseil d'administration de La Halle Tony Garnier.

Je vous propose les candidatures suivantes, Madame Pascale BONNIEL-CHALIER, Monsieur Olivier FREROT, Madame Valérie DISDIER, Monsieur Jean-Brice LACOMBE, Madame Catherine CHAMBON, Monsieur Frédéric BLANC, Madame Sakina SELMI, Monsieur Thierry ROCOURT.

J'en profite, avant de procéder plus loin, de vous préciser qu'en concertation bien sûr avec Nathalie PERRIN-GILBERT, je dirais même en codécision, nous avons acté de la poursuite de la gestion en régie de cet équipement, la Halle Tony Garnier, qui nous paraît être un équipement de très grande importance pour la Ville. Il nous paraît fondamental de pouvoir continuer à faire vivre ce lieu, qui revêt un caractère patrimonial particulièrement important pour notre Ville, qui est extrêmement bien desservi et qui a une programmation déjà engagée, planifiée jusqu'à 2021 de très grande qualité. Ces personnalités qualifiées auront à cœur de faire vivre ce très bel équipement dans les prochaines années.

J'en profite pour vous faire une autre annonce, puisque son actuel directeur, Thierry TEODORI, dont je salue l'action et le travail exemplaire à la tête de la Halle Tony Garnier, doit bientôt terminer son mandat dans cet établissement. Nous allons donc lancer un recrutement pour pouvoir remplacer Monsieur TEODORI dans les plus brefs délais.

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/139 - Création du Comité d'orientation du Parc de la Tête d'Or - Désignation de ses membres

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Pour ce qui concerne le Comité d'orientation du Parc de la Tête d'Or, nous devons procéder à sa création et en arrêter la composition telle que décrite au sein du projet de délibération dont vous avez été destinataires.

Il n'y a donc pas de désignation nominative à effectuer.

La Conférence des Présidents a retenu les demandes de temps de parole suivantes, pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les différentes désignations, au nombre de 50 exactement, que nous soumettons au vote de cette assemblée, permettront à la Ville de Lyon d'être représentée dans ces différents organismes, offices ou conseils d'administration.

Nous déplorons aujourd'hui qu'aucun membre de notre groupe d'opposition ne puisse siéger en leur sein. Qu'en est-il des promesses de campagne qui assuraient une meilleure écoute citoyenne, une plus grande transparence, une démocratie participative vivante et respectée ? Vous qui promettiez du changement tant sur le fond que sur la forme au sein de ce Conseil, nous sommes dubitatifs.

Nous regrettons d'autant plus ces décisions qu'il nous semble indispensable de pouvoir débattre avec vous de sujets controversés, tels que l'avenir du Parc de la Tête d'Or, sujet sur lequel nous sommes en profond désaccord. Nous aurions apprécié faire partie du Comité d'orientation du Parc, puisqu'il s'agit d'un lieu important pour nous, comme pour bon nombre de Lyonnais qui aiment s'y balader ou y visiter, pour revenir à lui, son zoo gratuit.

Alors, oui, durant la campagne, vous aviez répondu à la candidate et désormais adjointe, Sandrine RUNEL, qui vous accusait de vouloir fermer les lieux, que ce n'était pas votre intention, que vous vouliez seulement le faire évoluer en une sorte de ferme urbaine. Aujourd'hui encore, cette réponse ne nous satisfait pas, nous ne considérons pas cette trajectoire comme souhaitable pour notre zoo. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous tenions à pouvoir siéger dans ce Comité d'orientation du Parc et faire entendre la voix d'une majorité de Lyonnais que vous semblez oublier.

Nous aurions également pu, voulu et apprécié vous accompagner sur la rénovation des serres ou la finalisation de la construction de la plaine asiatique que nous avons initiée. Mais ce ne sera malheureusement pas le cas, puisqu'après avoir réduit les moyens dédiés aux groupes d'opposition, vous nous muselez davantage en nous privant l'accès aux différents organismes délibérants ou consultatifs. C'est la raison pour laquelle notre groupe vote contre ces 50 délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CUCHERAT.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Vous nous proposez dans cette délibération la désignation des membres du Comité d'orientation du Parc de la Tête d'Or.

Créé depuis 1995, ce Comité d'orientation doit définir les grandes orientations à prendre pour le moyen et le long terme pour ce site prestigieux.

Nous avons à de nombreuses reprises déploré le peu de réunions de ce comité depuis 15 ans malgré des enjeux importants. C'est un patrimoine immobilier et végétal sans commune mesure que la Ville possède.

Le Parc est le premier site le plus visité de Lyon : plus de 3 millions de visiteurs. Rappelons que ce parc est gratuit et doit le rester.

Le Jardin botanique de Lyon est le premier jardin botanique de France, dans les cinq premiers jardins botaniques d'Europe et dans les dix premiers du monde. Nous pouvons y dénombrer 15 000 espèces, dont certaines malheureusement menacées, et 60 000 plantes.

Nous avons la chance d'avoir des spécialistes connus mondialement sur certaines espèces.

Dans ce domaine, un dossier me tient particulièrement à cœur, celui des petites serres, qui passent d'études en études, mais tiennent toujours par la rouille et les filets de protection, alors même qu'un budget de 10 millions d'euros était inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissement au mandat dernier et que le Comité d'orientation de 2015 en voyait la fin en décembre 2020.

D'année en année, le patrimoine du parc s'est dégradé : entretien lourd des grandes serres repoussé, grilles du parc, dont certaines parties tiennent aussi avec des filets, fauverie, vacherie et, bien sûr, l'avenir du chalet du parc.

Nous avons besoin d'une stratégie pour ce lieu, d'un plan d'investissement à moyen et long terme pour éclairer nos choix et programmer ces opérations.

Surtout, Monsieur le Maire, compte tenu du rayonnement du parc au-delà de la Ville de Lyon, est-il normal que seuls les Lyonnais portent ce lourd mais indispensable plan d'investissement ? La Ville ne peut plus seule. Elle doit se tourner vers la Métropole, vers des opérations spécifiques de mécénat. Quelles sont vos intentions à ce sujet ?

Donc oui, nous voterons avec enthousiasme le renouveau du Comité d'orientation du Parc, mais prenons date aujourd'hui avec vous sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur HUSSON, pour le groupe les Écologistes. Je suis sûr que vous aurez à cœur de fournir quelques éclaircissements.

M. HUSSON Nicolas, Adjoint : Avec grand plaisir.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le Comité d'orientation du Parc constitue un organe important, car il préside à la destinée du Parc de la Tête d'Or, le plus grand parc de Lyon avec ses 105 hectares, mais également le plus grand parc à l'anglaise gratuit en Europe.

En son sein, deux entités majeures orientées vers la protection des espèces : le plus grand zoo public gratuit de France et le plus grand jardin botanique gratuit de France.

Je répète gratuit volontairement, car c'est un élément fondamental depuis la création du parc par les frères Bülher en 1856, un élément voulu par le Préfet Vaïsse pour, je le cite, « apporter la campagne à ceux qui ne l'ont pas », un élément qui reste toujours d'actualité !

Je profite de ce début de mandat pour affirmer, car c'est une ritournelle, que, non, le parc ne deviendra pas payant, pas plus que le zoo, comme nos prédécesseurs l'ont parfois souhaité. C'est gratuit et cela le restera, car, dans cette période de réchauffement climatique, le parc joue désormais un rôle essentiel d'îlot de fraîcheur.

Pour autant, il faut présider aux investissements et aux nouvelles destinations du parc. Cela a un coût pour les Lyonnaises et les Lyonnais qu'ils supportent seuls, alors qu'il s'agit du lieu le plus touristique de Lyon avec ses 3 millions de visiteurs par an.

Nous l'avons dit pendant la campagne, je le redis aujourd'hui avec Audrey HÉNOCQUE et je le redirai lors de la première réunion du Comité d'orientation du parc, nous aurons à cœur de diversifier les financements :

- Avec l'Union européenne, et je sais ma collègue Sonia ZDOROVITZOFF très investie dans ce sujet ;
- Avec l'État et son bras armé, la Caisse des Dépôts et Consignations, avec lesquels nous entamerons prochainement des discussions, car, oui, je suis intimement persuadé que la nature représente le plus bel investissement que nous puissions réaliser pour les générations à venir ;
- Avec le Préfet et la DRAC pour les investissements concernant le patrimoine du parc ;
- Avec la Région, et je ne manquerai pas de saisir l'actuel ou le futur premier Vice-Président de la Région délégué aux Finances (nous accueillons à ce titre plus de 25 000 scolaires par an de toute la région, qui mérite donc pleinement de s'y investir pour leur avenir) ;
- Avec nos concitoyens également, via des opérations de crowdfunding, car je les sais tous très attachés à ce parc.

J'ai déjà eu l'occasion de discuter avec le Maire du 6^e arrondissement et son adjointe sur le sujet, notamment pour créer des continuités vertes et écologiques jusqu'au parc.

Nous pourrions bientôt prendre rendez-vous à travers ce Comité d'orientation que je souhaite être un organe de travail pour les divers sujets qui nous attendent :

- Les petites serres, pour lesquelles rien n'a bougé depuis 20 ans ;
- Les évolutions des missions du zoo ;
- La charte du parc qui doit, à mon sens, évoluer et prendre en compte de nouveaux usages, comme la piscine que nous avons accueillie avec succès sur le vélodrome ;
- La palette végétale du fait du réchauffement climatique, mais également du chancre coloré et des scolytes ;
- Etc.

Nous savons apprécier les actions qui ont été entreprises de manière positive précédemment.

Le parc a été lieu pionnier :

- Pour la réintroduction de la nature en ville au XIX^e siècle ;
- Pour la mise en place de la gestion différenciée et l'abandon des produits phytosanitaires ;

- Pour accueillir la biodiversité ;
- Pour la conservation des espèces.

Mon engagement sera de lui conférer davantage encore cette dimension pionnière, un engagement que je souhaite participatif, grâce à l'installation du Comité d'orientation, un outil sans doute trop peu utilisé jusque-là.

Pour conclure sur le zoo et répondre aux interpellations à ce sujet, oui, nous devons prendre en compte le bien-être animal et j'accueille favorablement le projet de forêt d'Asie, qui, une fois de plus, provient de l'ancienne mandature, qui donnera beaucoup plus de place, notamment aux gibbons pour un meilleur respect du bien-être animal. Non, nous ne ferons pas fermer le zoo. À ceux qui nous taxent de cette manière, je trouve la méthode un peu cavalière, car, quand on sait qu'ils ont voulu rendre le zoo payant et ainsi le réserver à ceux qui en avaient les moyens. Oui, il existe des marges de manœuvre pour aller plus loin dans la préservation des espèces. En ce sens, j'ai engagé des réflexions avec Xavier VAILLANT, le directeur du Zoo, et Nicolas MAGALON, le directeur des Espaces verts, pour les investir dans cette démarche pour aller significativement plus loin. Le zoo est resté orienté in situ, il peut aller vers l'ex-situ, soit de l'être pour aller un peu plus loin avec les pays pour lesquels nous pourrions envisager des partenariats.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur HUSSON.

Je mets donc le dossier aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2020/140 - Commission consultative des Services publics locaux (CCSPL) - Composition - Désignation des membres

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville doit désigner 21 membres élus et 17 associations locales au sein de la Commission consultative des Services publics locaux (CCSPL).

Je mets tout d'abord le dossier aux voix pour arrêter le nombre de sièges de la CCSPL.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Pour pourvoir les sièges de la CCSPL, je vous propose les candidatures dont la liste figure sur vos pupitres. Je vous laisse en prendre connaissance pendant quelques instants.

Les 21 membres élus

1	Gautier	CHAPUIS
2	Fanny	DUBOT
3	Nadine	GEORGEL
4	Sylvain	GODINOT
5	Audrey	HENOCQUE
6	Bertrand	MAES
7	Ivan	REVEL
8	Valérie	ROCH
9	Sylvie	TOMIC
10	Chloë	VIDAL
11	Emmanuel	VIVIEN
12	Sonia	ZDOROVZOFF
13	Laurent	BOSETTI
14	Alexandre	CHEVALIER
15	Philippe	PRIETO
16	Etienne	BLANC

Les 21 membres élus

17	Béatrice	DE MONTILLE
18	Pierre	OLIVER
19	Gérard	COLLOMB
20	Samira	BACHA-HIMEUR
21	Béatrice	GAILLIOUT

Les 17 associations

-
- 1 CLAUDA (Comité de Liaison et d'Action des Usagers des Administrations)
 - 2 UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
 - 3 UCIL (Union des Comités d'Intérêt Locaux)
 - 4 ORGECO (organisation Générale des Consommateurs) Rhône
 - 5 UFC Que Choisir (Union fédérale des consommateurs)
 - 6 AFOC
 - 7 INDESOCA CGT
 - 8 CNL (Confédération Nationale du Logement)
 - 9 APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) du Rhône
 - 10 Comité Louis Braille
 - 11 PIMM'S Lyon Agglomération
 - 12 CARPA (Collectif des Associations du Rhône pour l'Accessibilité)
 - 13 CLCV (Association nationale de défense des consommateurs et usagers)
 - 14 Nouveaux Consommateurs du Rhône
 - 15 UD CSF (Confédération Syndicale des familles)
 - 16 FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques du Rhône et de la Métropole)
 - 17 PEEP (Association Départementales des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public du Rhône)

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/141 - Établissement de la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission communale des Impôts directs

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : La Ville doit désigner 16 membres titulaires et 16 membres suppléants sur la liste de contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission communale des Impôts directs.

Je vous propose les candidatures suivantes, dont la liste figure sur vos pupitres. Je vous laisse en prendre connaissance.

	Titulaires		Suppléants
1	DENOYEL Christian	1	DE CARBONNIERES Bruno
2	LAFOND Luc	2	STUDER Jacques
3	BILLARD Romain	3	TERMOZ-MAZAN Christian
4	DUPERRAY André	4	ANTONINI Pierre

	Titulaires		Suppléants
5	MANSOURI Mounir	5	GUEIT René
6	TRECA Christiane	6	PSALTOPOULOS Jacqueline
7	MULLER Johan	7	BOURGEAT Régis
8	SCHERER Sonja	8	VIVIEN Emmanuel
9	JAVAUX Catherine	9	SENGE Max
10	GUILLET Ginette	10	GRANDCHAMP François
11	LONGUENESSE Elisabeth	11	MOIROUD Martine
12	RUPH Jean-Ferréol	12	BARONE Julien
13	ELIA Rosario	13	BRAIBANT-THORAVAL Anne
14	BONNOT Malika	14	SAINZ-RUIZ Amaïa
15	GACHET André	15	FEVRE Noémie
16	CAZIN Eric	16	///

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

2020/142 - Écoles élémentaires privées sous contrat d'association - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous devons désigner 35 membres titulaires au sein des organes délibérants des écoles élémentaires privées sous contrat d'association.

Je vous propose les candidatures suivantes, dont la liste figure sur vos pupitres. Je vous laisse en prendre connaissance.

	Nom de l'établissement	Localisation	Titulaires
1	Les Chartreux	LYON 69001	Yves BENITAH
2	Saint Bruno Saint Louis	LYON 69001	Noé FROISSART
3	Chevreul Sainte Croix	LYON 69002	Pauline GROSJEAN
4	Sacré Cœur	LYON 69002	Pauline GROSJEAN
5	Charles Foucaud	LYON 69003	Isabelle PRIN
6	Immaculée Conception	LYON 69003	Marie-Loup FALL GUERIN
7	Markarian Papazian	LYON 69003	Jacques BALANDJIAN
8	Nouvelle Rize	LYON 69003	Guy CORAZZOL
9	Saint Sacrement	LYON 69003	Goveille TANDONNET
10	Charles Démia	LYON 69004	Yannick PAPAIX
11	Providence des Trinitaires	LYON 69004	Marie-Agnès CABOT
12	St Denis	LYON 69004	Laura ARNOD
13	La Favorite	LYON 69005	Marie-Noëlle FRERY
14	Notre-Dame des Minimes	LYON 69005	Catherine GOUJON

	Nom de l'établissement	Localisation	Titulaires
15	Notre-Dame du Point du Jour	LYON 69005	Pierre GAIDIOZ
16	Saint Jean	LYON 69005	Bénédicte DRAILLARD
17	Saint Just Saint Irénée	LYON 69005	Sophie HERITIER
18	Saint Ursule Saint Marc	LYON 69005	Carole SAMUEL
19	Sainte Marie	LYON 69005	Philippe CARRY
20	Cours Diot	LYON 69006	Jean-Michel DUVERNOIS
21	La Rédemption	LYON 69006	Isabelle RAMET
22	Notre-Dame de Bellecombe	LYON 69006	Jean-Michel DUVERNOIS
23	Saint Joseph des Brotteaux	LYON 69006	Virginie FOURNEYRON
24	Saint Nom de Jésus	LYON 69006	Dominique TRIBALAT
25	Saint Pothin Ozanam	LYON 69006	Jean-Michel DUVERNOIS
26	Chevreul-Lestonnac	LYON 69007	Loïc GRABER
27	Notre-Dame des Anges	LYON 69007	Luc VOITURIER
28	Notre-Dame Saint Joseph	LYON 69007	Christophe GEOURJON
29	Saint André	LYON 69007	Yacine FEKRANE
30	Saint Michel	LYON 69007	Sophie PECOURT
31	La Xavière	LYON 69008	Pierre MOURRIER
32	Notre-Dame de l'Assomption	LYON 69008	Olivier BERZANE
33	Pierre Termier	LYON 69008	Patrick ODIARD
34	Saint Maurice	LYON 69008	Clothilde FLAMANT
35	Saint Charles de Serin	LYON 69009	Yohann PARIS

Y a-t-il d'autres candidats ?

En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont proclamés élus.

(Adopté)

M. LE MAIRE : Nous en avons terminé avec les désignations.

QUESTIONS DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT

Question n° 1 : Piétonnisation de la ville

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons aux questions du Conseil du 1^{er} arrondissement. Je donne la parole à Madame Yasmine BOUAGGA pour poser la première question.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire de Lyon,

Mesdames les Adjointes, messieurs les Adjoints,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Le Conseil du 1^{er} arrondissement a souhaité trois questions en ce début de mandature. Ces questions portent sur la piétonnisation, la démocratie participative et la politique d'achat responsable.

Tout d'abord, Monsieur le Maire, au lendemain de l'opération « La voie est libre », je souhaite vous interroger sur vos orientations en matière de piétonnisation.

Comme vous l'avez rappelé, en dépit d'une météo peu clémente (mais on aurait peine à se plaindre de la pluie après la période terrible de sécheresse et de fortes chaleurs que nous avons connue), nous avons profité le week-end dernier d'une opération visant à libérer la voie publique de l'emprise de la voiture et permettre aux citoyens de se réapproprier la voirie.

Les voitures, qui ne représentent que 25 % des modes de déplacement sur Lyon, occupent aujourd'hui 60 % de notre espace public.

Cela est d'autant plus prégnant dans le 1^{er} arrondissement, où des siècles d'urbanisation ont abouti à l'avènement d'un quartier très dense, inadapté à la circulation automobile. La place démesurée prise par les voitures dans nos villes a profondément transformé les usages et la vocation de la ville, transformant nos rues en parkings et reléguant les piétons à des trottoirs exigus, créant dangers et nuisances.

Quartier de centre-ville, attractif de jour comme de nuit, le 1^{er} arrondissement jouit d'une vitalité qui fait sa renommée. Un meilleur équilibre entre les usages et nos espaces publics doit aujourd'hui être trouvé, avec un partage de la voirie plus équitable et la garantie d'une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes. Le recours à un véhicule de 1,2 tonne (le poids moyen d'une voiture) pour des déplacements en ville pose des problèmes, tant pour la sûreté des usagers et usagères de la voirie, que par considération pour la préservation de nos ressources.

Notre engagement à une sobriété énergétique, afin de réduire collectivement notre impact sur le changement climatique, exige que nous encourageons les modes de déplacement actifs et doux.

Dans ce cadre, et en partenariat avec vos services ainsi que ceux de la Métropole, des actions ont été engagées dès cet été sur le 1^{er} arrondissement avec la piétonnisation des abords de l'école Robert Doisneau et, également, la modification de la circulation rue des Capucins. Celle-ci, en remplaçant une traversante par une simple desserte locale (pour les riverains et les livraisons), voit depuis quelques jours son trafic réduit significativement. Ce réaménagement vise à mettre les usages en cohérence avec son gabarit étroit et des aménagements favorables aux piétons, comme sur la place du Forez. C'est de fait une zone de circulation restreinte qui est mise en place.

Nous nous félicitons de ce travail commun qui a permis des avancées rapides et l'expérimentation de nouvelles fréquentations de la ville.

Nous souhaitons à présent savoir quelles sont les prochaines étapes de votre feuille de route pour favoriser les modes doux de déplacement qui feront de Lyon une ville plus agréable, plus respectueuse de l'environnement et, surtout, plus respectueuse de l'humain dans la ville.

M. LE MAIRE : Merci pour votre question, Madame la Maire.

Comme vous l'avez mentionné, nous avons déjà pu entamer et réaliser des projets pour apaiser la circulation sur les Pentès de la Croix-Rousse.

Depuis début septembre, l'espace devant l'école élémentaire Doisneau est une zone piétonne, avec des dessins au sol à la craie. Nous avons pu observer dès les premiers jours une étape de la réappropriation de cet espace public. Je n'ai nul doute que nous allons ensemble continuer ce processus pour une ville à hauteur d'enfant, plus sûre, plus verte, plus ludique.

En ce sens, afin de répondre à des nuisances trop importantes, nous avons ensemble mené dès les premiers jours et après un premier échange avec les riverains, un projet de voirie sur le secteur de la rue des Capucins, vous l'avez rappelé. D'abord pour répondre aux nuisances sonores, nous avons pris un arrêté d'interdiction de circulation la nuit. Il y a quelques jours, nous avons décidé et aménagé la fermeture de l'accès de la rue des Capucins à la rue Terme pour supprimer le trafic de transit du Bas des Pentès.

Évidemment, nous n'allons pas nous arrêter là. Au rythme des vacances scolaires, de nouvelles études seront menées pour sécuriser les abords des écoles, comme cela a pu être fait à Doisneau ou Lamartine en Presqu'île. Ces aménagements s'intégreront dans le projet de coconstruction pour la piétonnisation de la Presqu'île que nous lancerons prochainement avec la Métropole de Lyon pour intégrer l'ensemble des acteurs, riverains, commerçants, Lyonnaises et Lyonnais à ce projet.

Vous l'avez évoqué, l'urgence climatique et la lutte contre la pollution de l'air nous obligent. Nous devons repenser notre mobilité, décarboner nos modes de déplacement et mieux partager l'espace public.

Avec la hausse de plus de 30 % du trafic vélo sur un an, nous devons accélérer la mise en place de stationnements et l'aménagement de pistes cyclables confortables et sécurisées.

Pour cela, avec les Mairies d'arrondissement et la Métropole, nous avons entamé un processus d'identification des emplacements pour vélos, afin d'augmenter la capacité des arceaux vélos dans notre ville.

En parallèle de cela et pour répondre à l'explosion des achats de vélos à assistance électrique ou haut de gamme, nous travaillons avec LPA pour multiplier rapidement le stationnement sécurisé en ouvrage. En complément des box vélos pourront être installés à des endroits clés.

Pour offrir un bouquet complet d'alternative à la voiture individuelle, nous travaillons avec le SYTRAL pour mettre en route à court et moyen terme des lignes de bus express, notamment sur l'axe M6-M7. Une première ligne a vu le jour à la rentrée, la ligne 10E entre gare de Vaise et porte de Lyon. D'autres sont prévues ou seront étudiées en voie propre pour limiter encore davantage les flux automobiles, en offrant une alternative efficace aux Lyonnaises et aux Lyonnais, ainsi qu'aux Grandes-Lyonnaises et aux Grands-Lyonnais.

En parallèle, l'accès au sud de la Presqu'île sera amélioré avec les travaux de prolongation de la ligne T2 qui sont en cours.

Avant de terminer, quelques mots sur les projets à plus long terme. Il s'agira de créer de vraies continuités cyclables en Presqu'île et partout ailleurs d'ailleurs et d'entamer le projet de requalification de la rive droite du Rhône, notamment avec notre projet de tramway entre Bellecour et Vaulx-en-Velin, en passant par la Part-Dieu.

Je vous remercie et je vous cède de nouveau la parole, Madame BOUAGGA.

Question n° 2 : Démocratie citoyenne participative

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Je vous remercie, Monsieur le Maire, et j'en profite pour remercier aussi Monsieur l'Adjoint, Valentin LUNGENSTRASS, qui nous a accompagnés sur ces projets et également le Vice-Président de la Métropole, Fabien BAGNON.

La seconde question porte sur la démocratie. Elle est donc adressée plus spécifiquement à Madame Chloë VIDAL.

Nous savons combien les enjeux de piétonnisation dont nous venons de parler soulèvent des controverses dans les quartiers, du fait des conflits d'utilisation de la voie publique, qui a besoin de son véhicule pour travailler, qui cherche à maintenir une place de stationnement, qui craint pour ses enfants sur le chemin de l'école et qui regrette de renoncer au vélo par peur de la circulation automobile. Nous avons indiqué que nous avancerions par la concertation, la consultation, l'expérimentation suivie de diagnostics. Les attentes sont très fortes à ce sujet.

La mairie du 1^{er} arrondissement est depuis longtemps attachée à la démocratie participative et nous comptons plusieurs types d'instances : les conseils de quartier, le conseil territorial qui siégeait aux côtés des élus d'arrondissement, le conseil des enfants, le conseil des aînés. À ces instances s'ajoutent diverses démarches pour impliquer les citoyennes et citoyens, à l'occasion de concertations sur des projets d'aménagement urbain. Le 1^{er} arrondissement est aussi riche d'associations et de collectifs qui participent activement à la vie citoyenne.

Comment la nouvelle municipalité souhaite-t-elle renouveler les instances participatives, donner de nouvelles responsabilités ou moyens d'action aux habitantes et habitants ? Beaucoup ne se sentent pas légitimes pour prendre la parole ou ont du mal à dégager du temps pour les affaires communes. Quelles seraient les méthodes pour permettre à chacun et chacune d'avoir droit de cité ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour votre question, Madame BOUAGGA. Madame Chloë VIDAL, je vous cède la parole.

Mme VIDAL Chloë, Adjointe : Merci pour votre question.

Mesdames et Messieurs les élus du 1^{er} arrondissement,

Chers collègues,

Riche d'un tissu associatif très actif, le 1^{er} arrondissement n'a eu de cesse en effet de démontrer son attachement à la participation de ses habitantes et habitants à l'action politique locale.

À côté de ces conseils de quartier, un conseil des enfants, un conseil des aînés ont vu le jour en 2015, permettant d'impliquer des plus jeunes aux plus âgés dans la vie de l'arrondissement, les reconnaissant comme des acteurs incontournables de la fabrique de la cité, les engageant à prendre la parole pour débattre et construire ensemble des propositions concrètes, susceptibles d'améliorer la qualité de vie de toutes et tous.

Deux ans plus tard, la Mairie du 1^{er} arrondissement expérimentait la création d'un conseil territorial, regroupant associations locales, conseils de quartier, collectifs d'habitantes et d'habitants, fédérations, confédérations nationales exerçant leur activité dans l'arrondissement, qui en faisaient la demande.

Par la gouvernance de proximité ainsi créée et par la formulation de questions adressées au Maire d'arrondissement ou au Maire de Lyon ou bien encore de vœux intéressant l'arrondissement, le conseil territorial a organisé le droit d'interpellation, participant activement aux travaux démocratiques.

Le fait est que la démocratie se définit avant tout par ses travaux. Parce qu'elle se caractérise par ses pratiques et modes d'action, parce qu'elle est instituante et non instituée, notre objectif est précisément celui de mettre en œuvre des pratiques d'expérimentation et des processus d'institutionnalisation visant la transformation et le renouvellement démocratique.

Autrement dit encore, à l'heure d'une défiance démocratique généralisée qui s'est une nouvelle fois exprimée lors de ces dernières élections municipales par une désaffection des urnes, un phénomène accru sans doute par la situation de crise sanitaire, il s'agit bien de parvenir à un saut qualitatif de nos pratiques démocratiques locales.

La transition écologique, que nous appelons de nos vœux, exige une transition démocratique. Faire le pari de l'intelligence collective et parvenir à réintéresser toutes les Lyonnaises et les Lyonnais à la vie politique locale, en allant au-delà des formes institutionnelles de la participation, en assumant le caractère d'expérimentation de toute démarche, telle est bien l'ambition de la délégation que j'ai l'honneur de porter.

Notre enjeu principal est donc de participer à rendre la démocratie continue, c'est-à-dire à faire vivre une démocratie qui ne se résume pas au moment électoral, à rendre la démocratie plus « impliquante », en d'autres termes à développer les pratiques d'une démocratie contributive, d'initiatives partagées entre tous les acteurs de l'action publique, et ce, depuis le niveau local, où la démocratie semble pouvoir retrouver un nouveau souffle. L'enjeu est aussi de veiller à n'oublier aucun de ces acteurs et donc à rendre la démocratie plus inclusive, une démocratie qui assure la participation de toutes et tous à la vie de la cité, sans discrimination et avec une attention portée à ceux que l'on nomme les invisibles, les sans-voix, ces publics en situation de précarité, ces minorités, femmes, jeunes.

Ma délégation encouragera à la prise d'initiative au service du bien commun selon un principe directeur, celui de la redevabilité.

Faire advenir une démocratie continue, tout d'abord, c'est faire advenir une démocratie ouverte, c'est-à-dire transparente et participative. Face à la dégradation de la relation entre élus et électeurs, il est essentiel de garantir l'exemplarité de nos élus comme la transparence de l'action publique locale et de son financement. Nous nous attacherons donc à rendre compte, comme l'a rappelé un peu plus tôt, Monsieur le Maire, à informer, à garantir l'accès à l'information. C'est là le sens premier de la redevabilité.

Assurer une continuité des pratiques suppose aussi de parvenir à mobiliser les habitantes et les habitants et à les rapprocher de la décision. Il s'agit d'inviter chacune et chacun à participer à la fabrique des politiques publiques locales, en veillant à apporter une cohérence et une lisibilité à l'offre de participation, à ne pas tendre non plus à une injonction participative, qui serait par ailleurs tout à fait contre-productive, ni à confisquer la voix des Lyonnaises et des Lyonnais.

Des instances participatives existent. En dépit de leur imperfection, elles ont le mérite précisément de pouvoir garantir le développement et la pérennité de nos pratiques démocratiques. Nous commencerons donc par dynamiser les instances participatives existantes à l'échelle des arrondissements et à développer le droit à l'expérimentation dans le sens d'un renforcement de la démocratie de proximité.

Ce travail de renouvellement et d'ouverture des instances participatives, nous l'avons d'ores et déjà entrepris en réunissant les Maires et élus d'arrondissement en charge de la participation, pour repenser, à travers leur périmètre et leur charte, les modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils de quartier et assurer ainsi une meilleure gouvernance des différentes instances de proximité existantes (comités d'intérêt locaux, comités d'initiative et de consultation d'arrondissement, comités de suivi participatif et conseils citoyens dans les arrondissements qui en comptent déjà).

C'est en œuvrant à une meilleure articulation de leurs actions que nous pourrions accompagner aussi le développement et l'activité de nouveaux dispositifs ou instances (conseils des enfants, conseils des aînés, voire conseils territoriaux là où les élus proposeront de les mettre en place).

Toutes ces instances verront leur rôle politique renforcé. Certaines d'entre elles pourraient ainsi assurer un suivi des projets liés au budget participatif que vous avez évoqué.

Rendre la démocratie plus « impliquante » consiste en effet à redonner du pouvoir d'agir aux habitantes et aux habitants, en travaillant à faciliter l'émergence d'initiatives citoyennes, à accompagner leur réalisation, à participer à leur valorisation. Il s'agit alors de prendre garde à ne jamais déposséder les habitantes et les habitants de leurs initiatives ni à étouffer les contre-pouvoirs citoyens qui font vivre la démocratie.

Après avoir notamment augmenté notre soutien aux appels à projets en faveur des initiatives des conseils de quartier (les fameux APIC), nous concevons et mettrons en œuvre une démarche de coconstruction de solutions locales pour la transition écologique avec les habitantes et les habitants de Lyon, par la création d'un budget participatif, représentant 5 % du budget d'investissement, soit environ 50 millions d'euros sur la durée du mandat.

Via la plateforme numérique d'information et d'initiative citoyenne qui sera également créée, les Lyonnaises et les Lyonnais pourront proposer, voter des projets et prendre part à la mise en œuvre de certains d'entre eux, accompagnés par les services techniques de la Ville.

Le cahier des charges du budget participatif fera lui-même l'objet d'une coconstruction pendant l'année 2021. Nous définirons les modalités de sa mise en œuvre, identifierons les problématiques en lien avec la transition écologique, en mobilisant les services de la Ville d'une part, les élus d'arrondissement d'autre part.

Le développement d'un dispositif d'accompagnement des contributeurs au budget participatif (associations, collectifs, habitantes et habitants) trouvera notamment à s'appuyer sur les instances participatives, les organismes et les structures associatives existantes (conseils de quartier, conseils des enfants, conseils des aînés, maison des étudiants, MJC, centres sociaux, etc.). En ce sens, nous renforcerons aussi notre soutien aux associations accompagnant les porteurs de projets citoyens.

Cette question essentielle de l'accompagnement se double de celle de l'encouragement à contribuer à la construction de l'action publique locale, des habitantes et des habitants se tenant encore assez éloignés des dispositifs participatifs, parfois en raison d'un sentiment de manque de légitimité.

Rendre la démocratie plus inclusive suppose de se rapprocher, d'aller vers les habitantes et les habitants, de se mettre à l'écoute active de leurs attentes et de leurs besoins.

Outre les outils réglementaires de la participation citoyenne (concertation préalable et enquête publique en matière d'urbanisme), nous veillerons à développer les méthodes existantes en matière de consultation d'une part, je pense notamment à l'enquête annuelle Écoute-habitants, qui est aujourd'hui limitée aux quartiers Politique de la Ville et qui pourrait bénéficier à l'ensemble de la ville, des méthodes existantes aussi en matière de concertation, et ce, toujours dans le sens d'une plus grande inclusivité.

Quel que soit le dispositif auquel nous aurons recours (ateliers citoyens, conférences citoyennes, par exemple), nous serons attentifs à associer toutes les parties prenantes des projets concernés, ce qui nous conduira à intégrer, par exemple, la participation des enfants dans la concertation relative à la piétonnisation des abords d'écoles.

Rendre effective la participation réelle de tous les habitants n'est pas chose facile, mais la redevabilité peut aussi être un levier de mobilisation. En favorisant la prise de conscience des pas réalisés ensemble à travers les dispositifs et politiques publiques initiés, nous pourrions créer la confiance, susciter l'adhésion et provoquer un effet d'entraînement.

Voilà pourquoi nous initierons une démarche d'évaluation de notre action publique territoriale et créerons notamment dans cette logique, comme l'a souligné Monsieur le Maire, un baromètre de bien-être. En coconstruisant avec les Lyonnaises et les Lyonnais des indicateurs permettant d'évaluer la qualité de vie à Lyon, nous pourrions rendre compte, représenter les changements produits, pour mieux orienter l'élaboration des dispositifs et politiques publiques locales, tout en restant constamment à l'écoute des attentes et des besoins des habitantes et des habitants et en alimentant l'envie de faire ensemble.

Voici donc quelques éléments de réponse, qui sont autant d'axes d'action pour créer un écosystème démocratique cohérent, un espace d'agir collectif, qui pourra nous permettre dans une posture résolument prospective de nous préparer aux changements, mais également de provoquer les changements nécessaires pour engager la Ville dans la transition écologique.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame VIDAL, pour cet exposé passionnant sur ce qui nous attend en matière de démocratie locale.

Question n° 3 : Politique de la commande publique

M. LE MAIRE : Madame BOUAGGA, je vous redonne la parole pour votre troisième question.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Je vous remercie.

Merci beaucoup, Madame l'Adjointe, pour votre réponse. La Première Adjointe du 1^{er} arrondissement disait : « on ne fait pas un monde différent avec des gens indifférents » et je pense que votre action permettra de mobiliser sur le projet de transition écologique.

La troisième question porte sur la politique de commande publique. Par un vœu adopté le 3 mars 2015, la mairie du 1^{er} arrondissement, alors dirigée par Madame PERRIN-GILBERT, s'est déclarée « zone hors TAFTA », comme 600 autres collectivités locales, en référence aux négociations alors en cours concernant des traités de libre-échange entre les États-Unis et l'Union européenne menaçant les principes du service public ainsi que la possibilité de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics.

Le traité CETA, conclu entre l'Union européenne et ses États membres et le Canada, prévoit une libéralisation des échanges, la suppression des barrières douanières et l'ouverture à la concurrence des marchés publics. Ce traité emporte des effets, par exemple en matière de commandes pour la restauration scolaire ou la fourniture de produits pour la collectivité, et ce, sans prise en compte des enjeux écologiques. C'est le cas également pour le traité MERCOSUR, qui revient très prochainement à l'agenda de l'Assemblée nationale, alors même que les pratiques du Brésil sont particulièrement condamnables, tant pour la démocratie que pour le respect de l'environnement.

De façon générale, ces accords de libre-échange sont conclus sans considération pour le coût social et environnemental des pratiques commerciales encouragées. Ils participent à l'augmentation des émissions carbone, à la déforestation importée et à d'autres pratiques néfastes pour la biodiversité, le climat et les équilibres socio-économiques mondiaux.

Ces traités ont des conséquences concrètes sur les commandes publiques des collectivités : de fait, ils érodent leurs capacités d'organisation et de régulation du développement économique local dans l'intérêt général.

Madame la Première Adjointe, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les orientations retenues par notre municipalité, troisième ville de France, afin de promouvoir une politique d'achats publics plus responsable, plus vertueuse et plus soutenable ?

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Maire. Madame HÉNOCQUE, c'est à vous.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Adjointe : Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire,

Chers collègues,

Se déclarer hors accords TAFTA signifie s'opposer à des accords de libre-échange internationaux qui sont aujourd'hui négociés sans concertation, sur ce qui concerne pourtant le quotidien des habitantes et des habitants, des accords qui augmentent la production de gaz à effet de serre via une importation évitable, qui rabaisent les normes environnementales, qui promeuvent un système capitaliste sans limites, déconnecté des enjeux écologiques et sociaux, mondiaux et locaux.

Ces accords visent à harmoniser les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique, en démantelant les droits de douane restants (notamment dans le secteur agricole) et en supprimant les barrières non tarifaires au commerce, c'est-à-dire nos normes, règlements, lois, protecteurs de l'environnement et des droits sociaux. Au travers de tribunaux d'arbitrage internationaux ad hoc, ils prévoient un mécanisme de règlement des différends qui favorise les entreprises multinationales face aux États et institutions élus démocratiquement. Les investisseurs étrangers peuvent ainsi attaquer un État en justice (en demandant des dommages et intérêts), s'ils estiment que ce dernier a mis en place des lois trop contraignantes, mettant en péril leurs investissements, comme le fait actuellement une entreprise de restauration rapide américaine, que je ne citerai pas, à l'encontre de la Ville de Florence, par exemple.

Alors, à première vue, la Ville de Lyon est peu concernée en tant qu'acheteuse de biens et services par ces accords de libre-échange internationaux. Les obligations du CETA, entre l'Union européenne et le Canada, ne s'appliquent qu'au-delà des seuils de procédures formalisées fixés par le droit de l'Union européenne à 214 000 euros hors taxes pour les marchés de fourniture et de service et excluent les marchés de construction. Concernant le TAFTA entre l'Union européenne et les États-Unis, les négociations ont été arrêtées depuis 2016, faute d'accord entre les deux parties. Néanmoins, d'autres accords internationaux de libre-échange du même type sont en cours de négociation, de signature ou de ratification entre l'Union européenne et le Japon, le Vietnam, le MERCOSUR, le Mexique ou la Nouvelle-Zélande, par exemple.

C'est pourquoi la position prise en 2015 par la Mairie du 1^{er} arrondissement, comme de nombreuses autres collectivités locales, de se déclarer en dehors des accords de libre-échange internationaux se retrouve totalement dans les objectifs de la nouvelle municipalité de Lyon de favoriser une économie plus responsable vis-à-vis de la lutte contre le changement climatique et valorisant l'emploi local et inclusif.

La Ville de Lyon défend une économie locale écoresponsable et dénonce les objectifs de ces accords qui vont à l'encontre de ces valeurs.

Cette ambition se traduit notamment par une politique volontariste pour une commande publique sobre, écoresponsable et durable. La commande publique peut être un réel levier pour la transition écologique, par son exemplarité, en soutenant les entreprises vertueuses sur le plan social et environnemental et en encourageant celles qui devront accélérer leur transition écologique pour répondre aux marchés de la Ville.

La Ville de Lyon a mis en place les mécanismes permis par le code des marchés publics pour privilégier l'achat local et durable. Elle a ainsi adopté en 2016 un Schéma de promotion des achats responsables (SPAR) autour de 7 axes du développement durable, répondant ainsi à une obligation légale. Elle réserve actuellement quelques marchés à des entreprises d'insertion, des entreprises de l'économie sociale et solidaire et des entreprises employant des personnes en situation de handicap. D'autres marchés accordés à des entreprises du secteur dit classique intègrent quelques clauses sociales. Enfin, les critères d'attribution des marchés comportent parfois un pourcentage de critères environnementaux.

Nous faisons cependant le constat que ces mesures trop ponctuelles et isolées ne sont pas suffisantes. Nous devons tendre vers un achat 100 % durable, tout en maîtrisant les coûts globaux et en accompagnant la mise en œuvre du plan de mandat, concernant notamment l'investissement dans la transition écologique.

La commande publique durable implique de repenser l'opportunité de certains achats, leur cycle de vie en évitant l'obsolescence programmée, leur qualité et leur réparabilité, leur impact carbone de production et de transport, leur emballage, leur nocivité pour la santé, leur mode de production favorisant l'économie circulaire et l'emploi pour toutes et tous. La commande publique durable soutient les entreprises et la prospérité locales.

C'est ainsi que tout achat, quel que soit le secteur, sa nature ou son montant, doit être réalisé sous le prisme de son impact économique, environnemental et social. Cette préoccupation doit être celle des élus et des agents de la Ville, au moment de définir le besoin d'achat, d'élaborer le cahier des charges et de définir les critères de choix entre les offres. Nous accompagnerons les services municipaux dans cette transition. Nous accompagnerons également les fournisseurs par la formation et la mise en réseau, en encourageant la structuration de filières écoresponsables et de circuits courts, en allouant mieux les marchés pour faciliter l'accès des petites entreprises à la commande publique.

Enfin, pour que notre action puisse être mesurée et que nous puissions rendre des comptes aux Lyonnaises et aux Lyonnais, la durabilité de notre politique d'achat devra répondre à des objectifs qualitatifs et quantitatifs.

L'atteinte des résultats sera ainsi mesurée et l'exécution des marchés sera contrôlée et évaluée. Pour cela, un travail d'optimisation du processus d'achat et la refonte du Schéma de Promotion des Achats responsables sont lancés. Il donnera lieu à la proposition d'un nouveau schéma en Conseil municipal au premier semestre 2021.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame la Première Adjointe. Merci de nous rappeler le lien entre les enjeux globaux et nos pratiques locales.

Merci, Madame la Maire. Vous vouliez ajouter un mot ?

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Non, je voulais remercier Madame l'Adjointe de ses réponses.

M. LE MAIRE : Merci pour les différents sujets que vous avez abordés, qui nous ont permis de donner quelques éclaircissements sur les orientations politiques de notre exécutif.

COMMISSION FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PROMOTION DES SERVICES PUBLICS - RESSOURCES HUMAINES

2020/144 - Mise en œuvre de la rupture conventionnelle au sein de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur Laurent BOSETTI, je vous donne la parole, puisque vous êtes rapporteur de cette première délibération.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous délibérons sur les modalités d'application de la rupture conventionnelle, qui est désormais prévue par la loi à titre expérimental jusqu'en 2025.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI.

Nous avons deux prises de parole. Pour le groupe Pour Lyon, Madame CONDEMINE.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Tout d'abord, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole, parce que nous venons d'écouter vos exposés pendant deux heures. J'avoue que c'était, en termes de contradictoire dans un Conseil municipal normal, un peu long.

Mon intervention sera groupée. Elle portera sur deux délibérations qui, en fait, sont liées, celle qui concerne les ruptures conventionnelles et celle qui concerne la modification du tableau des effectifs.

Elles appellent toutes deux de notre part un certain nombre d'interrogations.

En effet, à lire ces deux délibérations, il n'apparaît de prime abord que peu de changements et le recours à la possibilité légale de faire adopter des ruptures conventionnelles au personnel fonctionnaire ou en CDI, une simple formalité dans la mesure où la rupture conventionnelle résulte d'un accord entre l'autorité territoriale et l'agent et ne peut être imposée par l'une ou l'autre des parties, cette procédure pouvant être engagée à l'initiative de l'agent ou de l'autorité territoriale dont il relève.

Aussi, nous nous interrogeons sur l'éventuelle corrélation qui pourrait exister entre ce recours annoncé à ces mesures bien opportunes et, de l'autre côté, des départs imposés de cadres dont la compétence remarquée avait largement survécu aux aléas des alternances politiques. Nous en connaissons tous un certain nombre qui sont à la fois dans les services ou au sein des groupes politiques. Nous en connaissons très précisément une dans notre groupe politique.

S'agit-il de camoufler une chasse aux sorcières en faisant table rase de collaborateurs des anciens adjoints et s'agit-il de camoufler une volonté de recruter des cadres venant du privé en recrutant directement à des indices de cadre A, échappant ainsi à la grille de compétences et d'ancienneté de la fonction publique ? Nous nous interrogeons.

Enfin, notre dernière interrogation sur ces délibérations porte sur votre proposition de « recours de manière ponctuelle et discontinue à des vacataires ». Nous craignons que le recours à des vacataires soit une façon déguisée d'embaucher, à moindres coûts, du personnel précaire, qui ne peut ainsi bénéficier ni d'une grille d'évolution de carrière ni des avantages inhérents aux postes en CDI, que ce soit du chômage, de la retraite, à la hauteur de ce qui se pratique dans cette maison.

Aussi, pour cette délibération-là, il s'agit de recruter du personnel pour la police municipale. Notre question est donc de savoir si désormais la sécurité sera assurée par des vacataires en lieu et place des fonctionnaires de la police municipale.

Voilà, Monsieur le Maire, cette délibération manque véritablement de transparence et nous espérons pouvoir lire et voter prochainement un tableau des effectifs plus complet, tant en nombre de postes par service dans votre Cabinet comme dans ceux de vos Adjoints en précisant s'il s'agit de postes de fonctionnaires en place ou de contractuels en CDI, voire de vacataires.

Aussi, dans l'état actuel et compte tenu du manque de transparence manifeste, nous voterons contre ces deux rapports.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CONDEMINE.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Monsieur PRIETO.

M. PRIETO Philippe : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Monsieur l'Adjoint,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Cette délibération concerne la mise en place de la procédure de rupture conventionnelle pour tous les agents de la Ville, et donc également ses fonctionnaires.

Cette possibilité est récente, puisque c'est une loi de 2019 et ses décrets du mois de décembre qui l'organisent en mode expérimental depuis le 1^{er} janvier jusqu'en 2025.

Monsieur l'Adjointe BOSETTI, en Comité technique, interrogé par les organisations syndicales, vous avez indiqué que la Ville de Lyon ne serait pas proactive dans l'utilisation de ce nouveau dispositif et que, par ailleurs, vous alliez évidemment les associer au groupe de travail préalable à sa mise en œuvre.

Nous approuvons naturellement cette première orientation, en cohérence avec notre projet municipal, qui place systématiquement la concertation comme principe d'action.

Le groupe socialiste, la Gauche sociale et écologique souhaite que l'expérimentation soit lancée sur des bases conformes aux principes essentiels du statut de la fonction publique, auquel nous sommes profondément attachés, d'abord parce que le statut est un formidable atout pour le service public, dont nous mesurons tous les jours plus que jamais l'absolue nécessité.

Le statut, rappelons-le, repose sur trois principes.

Le premier principe de l'organisation de la fonction publique est justement la nature durable de la relation entre l'employeur et chaque personnel, autrement dit la logique de fonction publique de carrière, qui repose sur un engagement réciproque, favorable aussi bien à la qualité et à l'adaptation des services publics qu'au développement des compétences et à la mobilité professionnelle des fonctionnaires.

Le second principe est le paritarisme, qui implique que les représentants des personnels sont systématiquement consultés sur les transformations de l'organisation des collectivités et sur toutes les opérations qui concernent les carrières des personnes.

Le troisième principe porte sur la distinction entre le grade et l'emploi, qui manifeste l'équilibre entre la logique de qualification et la logique de compétence.

C'est utile de revenir aux fondamentaux, nature durable de la relation entre l'employeur et la collectivité et, aujourd'hui, il est question de rupture conventionnelle.

La majorité municipale veillera à ne jamais prendre le risque de déséquilibrer nos services publics et surtout pas par le recours à l'expérimentation pour l'expérimentation. Le recours à des ruptures conventionnelles ne saurait être un nouvel outil de gestion prévisionnelle des emplois et compétences ou un nouvel outil de maîtrise de la masse salariale. C'est un droit nouveau pour nos fonctionnaires, un droit qui facilite leurs projets professionnels, en leur ouvrant par exemple le droit à l'indemnisation chômage contrairement à la simple démission.

Ce sont ces considérations qui nous guideront pour réussir avec un dialogue social renforcé, l'expérimentation de la rupture conventionnelle au sein de notre collectivité.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur PRIETO.

Monsieur BOSETTI, quelques mots pour réagir.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Madame Condemine,

Je vous suis reconnaissant de vous montrer tout particulièrement préoccupée par l'application de la rupture conventionnelle et par la fonction publique territoriale en général.

Je vous rappelle que cette disposition, qui a été adoptée en 2019, l'a été par les députés de votre parti à l'Assemblée nationale et, aujourd'hui, nous déclinons cette mesure qui a été précisée par décret d'application.

Vous portez aussi une attention toute louable au devenir des agents, alors que votre gouvernement a étranglé les fonctionnaires territoriaux ces dernières années avec le gel du point d'indice, la baisse des dotations aux collectivités ou encore avec le pacte de Cahors qui plafonne les dépenses de fonctionnement des collectivités et donc la masse salariale.

À Lyon, sous le précédent mandat, vous avez adopté une politique ardue vis-à-vis du personnel municipal avec un plan marges de manœuvre, certaines suppressions de services publics et une rupture bien peu conventionnelle celle-ci du dialogue social.

Je vous rassure, il n'y aura ni chasse aux sorcières ni départs imposés. Monsieur le Maire, en début de mandat, a renouvelé sa confiance au collectif de direction, aux directeurs qu'il a eus l'occasion de rencontrer récemment et aux membres de la Direction générale.

Pour rebondir sur l'intervention de Monsieur PRIETO, dont je partage totalement les intentions, je rappellerai justement ce qui nous a conduits sur cette délibération.

La rupture conventionnelle à la Ville de Lyon, c'est une trentaine d'agents aujourd'hui intéressés sur un effectif total de 8300 agents.

Plusieurs organisations syndicales, qui accompagnent ces mêmes agents, nous sollicitent pour la mise en œuvre de ce dispositif.

Par la présente délibération, nous nous autorisons à actionner formellement ce levier. Pour autant, je veux réaffirmer la position de la collectivité sur ce dossier :

- En premier lieu, ce dispositif ne sera actionné qu'à l'initiative de l'agent. La collectivité ne souhaite évidemment pas faire de la rupture conventionnelle un moyen pour supprimer des services, faire table rase. Au contraire, nous avons l'ambition de renforcer les services publics du quotidien pour les Lyonnaises et les Lyonnais.
- En second lieu, les ruptures conventionnelles resteront exceptionnelles et seront examinées avec parcimonie. Dans un contexte budgétaire contraint, nous voulons plutôt que les deniers publics reviennent aux salariés qui s'investissent, qui restent dans notre collectivité, sur leur qualité de travail.
- Enfin, et je terminerai sur ce point, j'ai souhaité que les ruptures conventionnelles soient soumises aux organisations syndicales sur les conditions de recevabilité de celles-ci, pour disposer de règles partagées, équitables et transparentes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BOSETTI, pour ces précisions.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Abstention du groupe Pour Lyon

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/149 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI pour la délibération suivante.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Il s'agit d'une délibération classique sur le tableau des effectifs de la Ville de Lyon, qui est actualisé à cette occasion.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BLANC.

M. BLANC Étienne : Merci, Monsieur le Maire.

À la faveur de l'examen de ce tableau des effectifs, nous devons évidemment avoir un regard sur la part essentielle du budget qui est la part salariale, qui représente aujourd'hui environ 57 % du montant de nos dépenses de fonctionnement.

J'observe d'ailleurs que votre prédécesseur s'est livré à une parfaite maîtrise de cette masse salariale, puisque nous sommes sur un ratio inférieur à la moyenne nationale sur les villes de la même strate.

Mais, à plusieurs reprises au sein de mon groupe et puis directement en commission, j'ai attiré votre attention sur ce qui va se passer pour les finances de notre collectivité. L'impact des événements sanitaires que nous connaissons va être absolument considérable, pas seulement pour les finances de la Ville. Il l'est aussi pour les finances régionales, pour les finances des départements, pour les finances des intercommunalités, en tout cas, toutes ces collectivités qui émargent sur la CVAE, qui émargent sur la TVA, sur la taxe intérieure sur la consommation des produits pétroliers ou autres.

Pour la Ville de Lyon, nous avons quelques éléments qui, d'ores et déjà, nous ont été communiqués en commission et nous serons à une somme entre 42 et 46 millions d'impact sur notre budget. Si nous utilisons une autre unité de mesure que l'euro, le verdissement de la ville, la transformation énergétique d'un certain nombre d'appartements, l'impact est absolument considérable.

Alors, ma question est simple. Quand je regarde le tableau des effectifs que vous nous soumettez, nous avons une augmentation de 4. On peut dire qu'elle est raisonnable. Quand on examine ce tableau des effectifs depuis le 1^{er} janvier, on constate quand même une augmentation un peu plus importante, d'une quarantaine d'employés au sein de notre collectivité. Cela aura évidemment un impact sur la masse salariale. En examinant les délibérations anciennes et les débats qui ont eu lieu sur ce sujet, nous avons découvert que la Ville de Lyon n'avait pas toujours, en l'état actuel des choses et à l'heure où nous nous exprimons, mis en œuvre l'obligation qui est la sienne d'avoir un personnel aux 35 heures. Un grand nombre de collectivités l'ont fait. Elles l'ont fait souvent en profitant du RIFSEEP, c'est-à-dire en échangeant temps de travail et primes, temps de travail et indemnités diverses, ce qui permet de lisser cela.

Ma question est simple, Monsieur le Maire, quand allez-vous, avez-vous pris la décision et quel sera le calendrier, notamment des discussions que nous aurons avec les organisations syndicales pour ceux qui siègent dans les organismes paritaires ? Quand allez-vous envisager de mettre en œuvre cette obligation qui incombe à la Ville de Lyon comme aux autres collectivités ?

Et puis, en examinant ces différentes délibérations, nous en avons trouvé une autre, mais j'imagine qu'elle n'est pas tout à fait rattachée à la délibération qui nous est proposée aujourd'hui. C'est celle sur le service minimum. Vous avez la possibilité de mettre en place un service minimum.

Ma deuxième question est donc celle-ci. Allez-vous le faire dans le domaine scolaire ? Allez-vous le faire pour la restauration notamment ? Allez-vous le faire pour les crèches ?

Quelles sont les intentions de l'exécutif sur ces deux sujets ?

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BLANC.

Sur ces deux sujets, ils font partie des dossiers prioritaires de Monsieur BOSETTI. Ils seront abordés lors d'une prochaine commission. Je vous remercie.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Le groupe Pour Lyon vote contre)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/145 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 288 607,00 euros relatifs à une opération de construction de 11 logements (8 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 82, rue Philippe de la Salle à Lyon 4^e

2020/146 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 430 296,00 euros relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 41 logements (30 logements PLUS et 11 logements PLAI) situés 180, route de Vienne et 71, rue Montagny à Lyon 8^e

2020/147 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 10 346,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 11, boulevard Eugène Deruelle à Lyon 3^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Pour les délibérations suivantes, Madame HÉNOCQUE, vous en êtes la rapporteuse.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit des rapports 145, 146 et 147, qui concernent des garanties d'emprunt données par la Ville de Lyon au secteur du logement social. Ces rapports font partie d'une série un peu plus large de garanties d'emprunt qui sont proposées aujourd'hui et qui ont toutes obtenu un avis favorable de la Commission Finances. Je propose donc leur adoption.

M. LE MAIRE : Merci, Madame HÉNOCQUE.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, j'ai une intervention de Madame PALOMINO.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous votons aujourd'hui un certain nombre de garanties d'emprunt, notamment pour permettre à nos offices HLM de poursuivre la construction de logements sociaux dans notre ville.

Ces constructions viennent répondre à deux impératifs :

- Celui de lutter contre la pression immobilière par la production de logements en direction des personnes aux revenus les plus modestes, mais aussi aux étudiants, aux jeunes actifs, aux personnes vieillissantes ou autres personnes nécessitant un logement adapté ;
- Autre impératif, celui de favoriser la mixité qui nous est chère, en dépassant la mixité résidentielle pour accéder à une véritable mixité sociale.

Il est important de souligner le travail réalisé en ce sens dans les mandats précédents et qui a permis à notre agglomération de connaître un développement positif, d'apporter un certain nombre de réponses aux attentes et aux besoins des habitants.

Il faut aussi rappeler que notre Ville comme notre agglomération dans son ensemble gagne chaque année de nouveaux habitants, plus de 4 000 en moyenne, ce qui nécessite qu'elle ait les moyens de les accueillir dans les bonnes conditions.

Cela implique de construire de nouveaux logements, de rénover les anciens et de favoriser les aménagements et les équipements qui garantissent la qualité de vie de chacune et de chacun dans nos quartiers.

Je crois que c'est ce que nous avons réussi à faire jusqu'ici et qui a permis à Lyon de se placer en bonne position dans le classement des villes où il fait bon vivre dans le monde et aussi où il fait bon vivre pour les étudiants en France.

Néanmoins, nous le constatons tous, cette dynamique que connaît notre ville a un impact fort sur les prix de l'immobilier et des logements. Je tiens particulièrement à ce sujet à saluer l'action de David KIMELFELD par la création à la Métropole de Lyon en 2019 de l'Office foncier solidaire, dont la mission est de lutter contre l'explosion des prix de l'immobilier et, par ricochet, des coûts du logement dans notre agglomération et de permettre ainsi l'émergence d'une offre de logement abordable pour l'accession à la propriété de Lyonnaises et de Lyonnais de classe moyenne.

Le travail à mener est encore important pour permettre à chacune et à chacun de trouver sa place dans notre ville et les annonces que nous voyons fleurir parmi les élus de la majorité actuelle sur les réseaux sociaux et dans la presse ne sont pas là pour nous rassurer.

En effet, lorsque l'on peut lire que la majorité précédente était « fascinée par un progrès de béton et d'attractivité financière » et, qu'à présent, l'objectif était de remporter « la victoire de la nature sur le béton » et de bloquer les projets qui ne correspondent pas au programme pour lequel vous avez été élus.

Alors je voudrais rappeler, Monsieur le Maire, et à vous toutes et tous, chers collègues de la majorité, un certain nombre de faits.

Le premier est qu'un certain nombre d'entre vous, ici et à la Métropole de Lyon, faisait partie des majorités qui se sont succédé depuis 2001 pour participer à nos côtés à transformer notre ville et à lui permettre de devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Et parmi nous se trouvait notamment un certain nombre d'élus écologistes que je tiens à saluer et à remercier pour leur implication et le travail qu'ils ont réalisé.

Je trouve que les présenter comme « fascinés par un progrès de béton et d'attractivité financière » est au mieux un mauvais hommage, au pire une réécriture malheureuse de l'histoire.

Quant à s'opposer aux projets immobiliers en cours pour permettre « la victoire de la nature sur le béton », permettez-moi de vous demander de quelle victoire s'agit-il.

À l'heure où notre agglomération gagne des habitants et où un certain nombre de Lyonnais et Lyonnaises sont mal logés, s'agit-il de diminuer les constructions dans le centre et de les repousser vers les périphéries ? S'agit-il de la victoire de l'étalement urbain ?

À l'heure où les prix de l'immobilier augmentent sous la pression démographique, s'agit-il de la victoire de ceux qui peuvent payer des loyers plus élevés sur ceux qui devront s'éloigner ? S'agit-il de la victoire de l'allongement des trajets domicile-travail pour ces personnes ?

Car la rareté des logements accessibles entraîne l'augmentation de leur coût. Diminuer le nombre de logements construits, c'est mécaniquement en faire augmenter les prix.

Nous ne voulons pas d'une ville et d'une métropole fracturées entre d'un côté des secteurs dans lesquels le coût du logement augmente sans fin, reléguant les plus pauvres qui n'ont pas accès aux logements sociaux, mais aussi une grande partie des classes moyennes.

Pour cela, il est nécessaire de produire des logements adaptés aux besoins et aux moyens de tous les ménages et qui assurent une diversité dans notre ville.

L'encadrement des loyers que beaucoup parmi vous défendez ne permettra pas de répondre seul à ces difficultés, la situation parisienne en est malheureusement un bon exemple et risque de créer des effets pervers contre-productifs.

Monsieur le Maire, chers collègues, la question du logement est au cœur de l'évolution de notre commune et de notre agglomération dans son ensemble. C'est une question complexe qui mérite un travail de fond et une vision d'ensemble claire et cohérente.

Nous voterons donc ces délibérations qui entérinent le travail réalisé dans le mandat précédent auquel nous avons contribué et nous espérons que ce travail se poursuivra avec le pragmatisme et la mesure qui ont été la marque de fabrique et la garantie du développement de notre belle ville de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Madame PALOMINO.

Monsieur CUCHERAT, pour le groupe Pour Lyon.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Nous voulions juste souligner à travers ces délibérations que c'est bien grâce à la bonne gestion financière de la Ville toutes ces dernières années que les différentes garanties d'emprunt dont il est question dans ces délibérations peuvent être assurées.

Nous vous invitons à la plus grande prudence quant aux orientations politiques que vous prendrez et les différents investissements envisagés, afin de pouvoir assurer ces différentes formes d'accompagnement et d'appui au-delà de votre mandat, parce qu'elles sont essentielles pour le développement harmonieux de notre ville.

J'allais vous questionner sur la manière dont vous envisagiez de préserver les finances de la Ville, mais comme vous avez sur rassurer Étienne BLANC sur la précédente question, je m'en dispenserai.

Nous voterons évidemment positivement ces différentes délibérations.

M. LE MAIRE : Merci.

Sans plus attendre, je vous propose de mettre le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/150 - Délégation de service public pour l'exploitation du casino de Lyon - Rapport annuel du délégataire - Exercice 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame HÉNOCQUE.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du rapport 150, qui est le rapport annuel du délégataire pour la délégation de service public de l'exploitation du casino de Lyon, rapport ayant reçu un avis favorable en commission.

M. LE MAIRE : Monsieur HERNANDEZ, pour le groupe Pour Lyon.

M. HERNANDEZ Ludovic : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Concernant le renouvellement de la concession pour l'exploitation du casino de Lyon, nous constatons une nouvelle fois dans le rapport qui nous a été transmis que la gestion est saine de la part de cette entreprise et que la Ville de Lyon en retire de nombreux bénéfices, notamment sur le plan financier. Nous pouvons constater d'ailleurs une augmentation par rapport aux années précédentes. Le montant s'élève à 5 millions d'euros.

Cet établissement se trouve dans le 6^e arrondissement. C'est pour cette raison qu'il lui avait été accordé historiquement une priorité sur l'enveloppe prélevée.

Je souhaite également porter une attention particulière sur le fait que cette source financière servait de manne supplémentaire pour des associations qui en avaient besoin, surtout que la période que nous traversons va être terrible et elles en auront terriblement besoin. Il est donc extrêmement important que ces redistributions continuent en ce sens.

Ceci étant dit, nous apporterons bien évidemment un avis favorable au renouvellement de cette concession.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur HERNANDEZ.

Je vous demande de me donner acte de la communication de ce compte rendu.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/161 - Dotations aux arrondissements pour l'année 2021

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame HÉNOCQUE.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Il s'agit du rapport 161 concernant les dotations aux arrondissements pour l'année 2021.

Comme nous avons eu l'occasion d'échanger à ce sujet, notamment en Commission Finances, vous savez que les dotations aux arrondissements doivent être communiquées aux arrondissements avant le 1^{er} novembre précédant l'année du budget concerné et que ce délai nous semblait particulièrement court cette année, du fait du décalage des élections municipales.

La Ville de Lyon avec la Ville de Paris et la Ville de Marseille ont donc demandé au gouvernement d'avoir un délai supplémentaire pour pouvoir retravailler avec les arrondissements sur le projet des arrondissements et leurs besoins en termes de budget d'investissement et de fonctionnement.

Malheureusement, nous avons eu une réponse négative de la Direction générale des collectivités locales, qui nous a informés sur un plan uniquement technique du fait que les textes qui avaient été pris au moment de la crise du Covid, au printemps, pour décaler certaines obligations réglementaires ne pouvaient pas concerner le budget des arrondissements, dont le décalage aurait dû faire l'objet d'une mesure législative et qu'aucune loi ne permettait de porter un cavalier budgétaire concernant cette demande de décalage.

Nous n'avons pas eu de réponse politique, raison pour laquelle la Ville de Paris a relancé le ministre de l'Intérieur, comme je l'avais fait moi-même à la fin du mois de juillet.

Par prudence, nous devons donc vous proposer aujourd'hui de voter le budget aux arrondissements à l'identique de l'an dernier, afin de pouvoir respecter les délais réglementaires et notifier ces budgets avant le 1^{er} novembre.

Ceci dit, comme vous le savez et comme Monsieur le Maire l'a rappelé en introduction, un chantier est lancé de concertation entre la majorité et l'ensemble des Mairies d'arrondissement afin de travailler sur leur périmètre de marges de manœuvre, la question des équipements transférés et également leurs besoins budgétaires, en termes de dotations d'animations locales, de dotations de gestion et d'investissement. Ces travaux vont prendre quelques mois et pourront aboutir sur de nouvelles relations entre la Mairie centrale et les Mairies d'arrondissement au cours de l'année 2021. Dans ce cadre-là, le budget saura s'adapter pour accompagner les évolutions et nous pourrons toujours, après le vote du budget global, le budget primitif, en mars 2021, prendre une décision modificative dans cette instance pour faire évoluer à la hausse si nécessaire le budget des arrondissements.

M. LE MAIRE : Merci, Madame HÉNOCQUE.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous présentez aujourd'hui une délibération sur les moyens accordés aux arrondissements. S'il s'agit d'un rapport réglementaire, il aborde un sujet essentiel pour la qualité de vie des Lyonnaises et des Lyonnais, un sujet qui, au-delà du vivre ensemble, est celui du faire ensemble.

J'ai bien pris note des commentaires que vous avez faits, Madame la Première Adjointe, je vais supputer que, reconduisant les mêmes niveaux de budget, c'est parce qu'il y avait les questions que vous avez soulevées. Je n'en tirerai pas comme conclusion que vous vous en tiendrez là. Néanmoins, je voulais faire quelques commentaires.

À l'heure où les citoyens se détournent du politique et probablement des partis quels qu'ils soient, nous constatons et c'est un motif d'espoir que de plus en plus d'entre eux s'investissent directement dans la vie de leur quartier, dans la vie de leur commune, à travers différentes associations.

C'est parce que nous faisons ce constat que nous soutenons le renforcement des processus de coconstruction et de décentralisation qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de mettre leur talent au service de notre Ville.

Dans un monde qui évolue de plus en plus rapidement, dans lequel nous faisons face à des enjeux majeurs et à de graves crises, il est indispensable que chacun à son niveau se sente mobilisé, reconnu et écouté.

Cela passe par le renforcement de cet échelon essentiel de proximité qu'est la Mairie d'arrondissement. J'en suis bien sûr convaincu comme un certain nombre d'autres ici. Un échelon qui garantit un meilleur suivi des politiques et représente un point d'accès essentiel à l'information pour nos concitoyens. Un échelon qui doit être amené à devenir un guichet territorial unique centralisant les demandes municipales comme métropolitaines. Un guichet qui favorise une meilleure lisibilité, une meilleure accessibilité et de facto une meilleure implication de tous.

C'est dans cet esprit que, pendant le petit temps où j'ai été Maire, j'avais initié les réunions des neuf Maires d'arrondissement, qu'ils soient de la majorité ou l'opposition et ce n'est pas que simple, je vous le rappelle.

Il faut donc aujourd'hui aller plus loin par le renforcement des circuits de concertation, la création de nouveaux outils et modes de fonctionnement pour permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de participer davantage à l'élaboration et à la réalisation des projets pour notre Ville.

Le pouvoir et les prises de décision doivent être davantage partagés. Cela nécessite l'élaboration d'une nouvelle gouvernance pour favoriser la réappropriation de la vie municipale par l'ensemble des citoyens. À ce titre, nous préconisons la mise en place d'un budget participatif, mais vous l'avez bien sûr énoncé et Madame votre Adjointe à la Vie participative l'a beaucoup défini aujourd'hui. Il était nécessaire que nous l'entendions aujourd'hui.

Mais, pour que cela fonctionne, Monsieur le Maire, il faut une ville transparente, une ville dans laquelle l'information circule, une ville où les élus, les habitants, les usagers soient consultés avant que les décisions qui impacteront leur quotidien ne soient prises.

Force est de constater que, depuis votre élection, et je m'en tiens là aujourd'hui, c'est une autre musique qui est jouée dans notre ville. Combien de décisions ont été prises et sont désormais appliquées – je n'en fais pas le relevé, des pistes cyclables à la suppression de places de stationnement ou l'abandon de certains projets – sans réelle concertation avec les usagers, tous les usagers, les riverains et les commerçants ?

Combien d'habitants, de commerçants et d'associations restent sans réponses aujourd'hui de la part des Mairies d'arrondissement lorsqu'ils les sollicitent face aux problématiques parfois préoccupantes de leur quotidien ?

Les premiers mois d'un mandat sont ceux où l'on imprime sa marque et donc, pas seulement le discours, mais la méthode.

Entre vos prises de position médiatiques et politiques, qui interrogent sur l'image que vous souhaitez renvoyer de notre ville, et les actions de votre majorité sur le terrain, ces premiers mois font remonter chez de nombreux Lyonnais un certain nombre d'inquiétudes.

Monsieur le Maire, gouverner une ville est un grand honneur, mais c'est aussi une très grande responsabilité. De vos décisions dépend désormais la qualité de vie de plus de 500 000 habitants et d'environ un million d'utilisateurs. Chacun de vos mots et de vos actes est à mesurer à cet aune. Et il y a une forme de difficulté que vous connaissez bien, c'est de mettre en cohérence la parole et les actes et c'est bien ce que nous attendons, en tout cas un certain nombre ici.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur BLACHE.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Une petite remarque avant mon intervention, c'est vrai que, pour avoir vécu dans cette maison déjà un premier mandat de six ans, c'est un peu particulier, parce que les réponses aux questions ne sont souvent pas en phase. Nous sommes un peu surpris. Ce n'est pas grave. Cela permet de faire circuler la démocratie. Votre réponse sans doute un peu courte sur le tableau des effectifs comparée aux réponses aux questions du 1^{er} arrondissement, c'est énorme. Généralement, l'intérêt des questions aux arrondissements est que chaque élu ici puisse connaître ou comprendre une problématique sur des sujets un peu précis d'arrondissements. Je voulais simplement formuler cette petite remarque. Je ne me sens pas mieux, mais cela me semblait utile.

Je vais donc maintenant répondre aux propos concernant les dotations aux arrondissements pour l'année 2021 et je ne parlerai que de cela.

Chaque année et conformément au code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit arrêter les modalités de répartition des dotations aux arrondissements. Madame HÉNOCQUE, vous l'avez bien décrit. Nous avons donc un report au 1^{er} novembre compte tenu de la situation que vous avez très bien décrite précédemment.

Du fait de la crise sanitaire et du report du second tour des élections municipales, il a été demandé par le nouvel exécutif de la Ville de Lyon au ministre de l'Intérieur de bien vouloir reporter la date qui a été enregistrée.

Je profite de cette délibération pour évoquer le rôle des Mairies, des Maires et de l'exécutif des arrondissements auxquels vous semblez vouloir donner plus d'autonomie et de moyens, comme vous l'avez annoncé lors de votre campagne. C'était d'ailleurs l'objectif 14 de votre programme.

Des signes vont dans ce sens. La Conférence des Maires d'arrondissement est en place et une première séance a déjà eu lieu. Vous l'avez évoquée tout à l'heure, Monsieur le Maire. C'était plutôt sympathique et assez bien organisé. Nous sommes conviés à de nombreuses réunions d'échange, auxquelles nous participons favorablement dans un seul objectif, répondre au plus près aux demandes et besoins des habitants. Nous sommes très favorables à ces démarches. Chaque arrondissement est un morceau de la Ville de Lyon. En tant que Maire d'arrondissement, ayant déjà vécu ce mandat, je vois une vraie évolution par rapport au mandat précédent sur ce sujet.

Je tiens à remercier certains de vos Adjointes, dont Madame HÉNOCQUE, que j'ai reçue pour travailler sur la PPI et avec laquelle nous avons pu trouver de nombreux points de convergence et, dans tous les cas, une méthode de travail tenant compte de nos avis réciproques, de la bonne affectation de l'argent public et du bon usage des infrastructures dans l'arrondissement, ce qui est un vrai sujet aujourd'hui, l'usage. Laisser des bâtiments fermés a peu d'intérêt.

Cependant, je voulais aussi évoquer quelques points de vigilance après cette introduction plutôt positive.

La concertation n'est pas encore possible avec l'ensemble de vos Adjointes et notamment au niveau de certaines délégations où l'information n'est que descendante, voire inexistante. Il est important qu'il y ait une cohérence des pratiques de la part de vos Adjointes pour éviter des effets d'annonce, qui, après, deviennent complexes à remonter. Vous arrivez, mais, maintenant, il faut un peu accélérer.

Cela fait bientôt 100 jours que vous avez été élu par une partie des Lyonnais qui aspirent à un nouveau mode de vie, en rupture avec le modèle précédent. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà d'une vision, il faut de l'action, des réalisations. Vous êtes le Maire de tous, de tous les Lyonnais et beaucoup d'entre eux s'inquiètent de cette volonté de rupture. Qu'on le veuille ou non, des sujets comme ceux de la sécurité, de l'économie doivent être aussi prioritaires dans le contexte actuel.

J'ai vu une de vos publications dans *Le Progrès* concernant la police, qui montre que vous essayez de prendre attention à un certain nombre de sujets.

Je vous demanderai également, en tant que Maire de la Ville de Lyon, et je sais d'avance que cette proposition devrait intéresser l'ensemble des Maires d'arrondissement, de bien vouloir alerter l'exécutif de la Métropole de Lyon quant au bien-fondé de la concertation dans le choix des décisions impactant nos arrondissements, notamment des aménagements de voirie.

Un exemple dans le 6^e, les abords de l'école Louis Pradel ont été aménagés sur la rue Bossuet. Nous n'avons été ni consultés ni informés des modalités de la réalisation. Nos concitoyens nous interrogent et nous n'avons pas d'informations. Nous connaissons bien les spécificités de nos arrondissements. Cette connaissance doit être mise à contribution, écoutée et entendue et, surtout, si vous pouvez faire un peu l'interface avec la Métropole, cela nous arrange, cela nous permettra d'avoir des informations en temps réel.

En conclusion, sur la volonté de donner plus d'autonomie, plus de moyens pour améliorer les usages dans les arrondissements, l'intention est bonne, mais nous devons maintenant entrer dans le temps de l'action. Nos concitoyens attendent de nous, de vous, des actes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BLACHE.

Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, Madame RUNEL.

Mme RUNEL Sandrine, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous avons été plusieurs à le réclamer pendant de nombreuses années et à l'inscrire comme une des priorités dans nos programmes, laisser plus de place à nos arrondissements. La question de la proximité est primordiale, elle permet de créer, de recréer le lien avec les habitants. Et nous savons aujourd'hui ô combien c'est important de pouvoir restaurer la confiance entre les citoyens et le politique.

Il a été demandé, comme cela a été rappelé, avec vos homologues de Paris et Marseille, au ministre de l'Intérieur un report de la date de notification des dotations pour les Mairies d'arrondissement. Cette demande adressée au gouvernement est restée sans réponse.

Finalement, les hommes changent, mais la méthode reste.

Et comme vous l'avez habilement compris, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, nous sommes donc dans l'obligation de délibérer sans pouvoir engager un véritable travail de révision ni de concertation sur cette délibération.

Alors, il nous faudra patienter un peu plus pour mettre en œuvre ce volet de notre programme. Je sais que l'ensemble des Maires d'arrondissement ici présents y tiennent. Nous y sommes profondément attachés.

Heureusement, en dépit du silence du gouvernement, nos maires sont à pied d'œuvre. Une première Conférence des Maires d'arrondissement a eu lieu. Vous en avez parlé dans vos propos introductifs, je ne reviendrai pas dessus, mais je m'associe à l'enthousiasme qui est le vôtre sur le travail qui sera mené par ces neuf femmes et hommes engagés pour le bien-être de leur territoire. Ils ont aussi, de la même manière, participé à la Conférence métropolitaine des Maires, dont ils ont bien trop longtemps été exclus.

Les crises que nous affrontons requièrent toutes les forces vives de notre ville et nos arrondissements seront une clé dans la mise en œuvre des réponses que nous pourrions apporter.

Car nos arrondissements sont divers, riches, variés. Qui mieux qu'un Maire d'arrondissement et ses adjoints pour entretenir cette proximité, pour répondre aux attentes de nos concitoyens, pour être à leur écoute et œuvrer à leur bien commun ?

Je sais que le travail a déjà commencé et que les amendements arriveront rapidement dans cette assemblée. Nous pourrions alors mettre en œuvre ces orientations politiques pour lesquelles nous avons été élus : une proximité revitalisée, une coordination constante, de l'échange, de la discussion, une initiative au plus proche du terrain, une démocratie « impliquante », une vie municipale renouvelée en somme.

Car la raison d'être de nos arrondissements est bien celle-ci : être au plus près des habitants, à leurs côtés au quotidien. Nous avons besoin d'une participation forte. Nous avons besoin, plus que jamais, d'associer les citoyens à l'élaboration et à la conduite des politiques publiques.

Beaucoup ne demandent qu'à s'investir en ce sens, pour contribuer à améliorer leur cadre de vie continuellement et non pas glisser un simple bulletin une fois tous les six ans.

Très vite, je le souhaite, nous serons en mesure de donner ce pouvoir de faire, ce pouvoir de construire, d'entreprendre, ce pouvoir d'agir, pour que demain tous nos Maires fassent, construisent et agissent pour le bien-être de tous nos concitoyens et de toutes nos concitoyennes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Je suis heureux de passer la parole à la Maire du 7^e arrondissement, Madame DUBOT.

Mme DUBOT Fanny, Maire du 7^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Première Adjointe,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Le vote de la dotation aux arrondissements est un moment important dans l'année. Si ce n'est pas un acte aussi fort que le vote du budget annuel ou encore celui de la programmation pluriannuelle d'investissement, il traduit néanmoins l'engagement d'actions de proximité, au plus près des habitants et habitantes par l'intermédiaire des Mairies d'arrondissement.

Comme vous, je regrette le calendrier qui ne nous permet pas de travailler sereinement cette question. Je vous remercie d'avoir saisi avec nos collègues parisiens et marseillais le ministère de l'Intérieur en vue d'obtenir un délai. Faute de réponse positive, comme vous venez de l'annoncer, nous sommes dans l'obligation aujourd'hui de voter des montants 2021 identiques à ceux de l'année 2020 et le groupe des écologistes votera pour cette délibération.

Néanmoins, en tant que Maire d'arrondissement, je tenais à souligner les avancées et les gages donnés depuis le début de ce mandat.

La première Conférence des Maires d'arrondissement a eu lieu le 15 septembre dernier. Je vous confirme, Monsieur BLACHE, c'était très sympathique. Présidée par le Maire de Lyon, cette Conférence a permis aux neuf Maires d'arrondissement d'échanger sur leur quotidien, leurs attentes et d'engager une réflexion sur le transfert d'équipements. Nous nous appuyons pour ces travaux sur la loi Paris-Lyon-Marseille et les remarques de la Chambre régionale des Comptes quant à son application ici à Lyon.

C'est une première dans cette collectivité. Je relève que nous n'avons pas la même version, Monsieur KÉPÉNÉKIAN. Madame PERRIN-GILBERT semblait dubitative lorsque vous l'évoquiez.

Autre première, à la demande du Maire de Lyon, les Maires d'arrondissement ont participé aux côtés des Maires des 59 communes à la première Conférence métropolitaine des Maires de la mandature.

Je sais également que, régulièrement, les membres de l'exécutif organisent des réunions associant les Maires ou les adjoints d'arrondissement et Monsieur BLACHE l'a aussi souligné.

Cette mandature s'engage donc sous le signe de la coopération entre la Ville et les arrondissements. C'est sûrement l'une des clés de la réussite pour les politiques publiques à Lyon.

Les dotations sont donc votées à l'identique, mais il est précisé qu'elles pourront évoluer à l'issue d'un dialogue. Les dotations d'animation pourront notamment évoluer pour permettre plus d'actions de démocratie locale et préfigurer la mise en place des budgets participatifs. Là encore, c'est une avancée que je souhaite souligner et je vous remercie de l'avoir évoquée, Madame VIDAL. S'engager à plus de participation citoyenne dans la vie politique, c'est répondre à un enjeu de société. La forte abstention aux dernières élections ne traduit pas uniquement un désintérêt pour la chose publique, mais sans doute une lassitude de ce système représentatif qui appelle aux urnes tous les six ans et puis plus rien ensuite.

Pouvoir participer à la vie de son quartier, de son école, de son square, de ses rues, cela permet de s'exprimer, de reprendre confiance en la politique et de jouer un rôle dans la vie de la cité.

Là encore, nous avons des sources d'inspiration en France et en Europe. À Paris, grâce aux budgets participatifs, ce sont les citoyens qui ont choisi de réaliser une fresque artistique, l'installation de fontaines ou encore la création d'un salon de beauté solidaire. À Grenoble, un salon de lecture a vu le jour suite à une proposition des habitants. Nous pourrions aussi regarder du côté de la Ville de Lisbonne, pionnière en la matière, qui met chaque année depuis 2008, 2,5 millions d'euros entre les mains des Lisboètes.

À l'heure de la Convention citoyenne sur le Climat ou encore du référendum d'initiative citoyenne réclamé par les Gilets jaunes, c'est tout à notre honneur de doter les arrondissements d'outils et de moyens pour permettre l'expression et la participation du plus grand nombre.

Le groupe écologiste votera donc favorablement cette délibération et participera avec enthousiasme au dialogue sur l'évolution des dotations.

M. LE MAIRE : Madame DUBOT, je vous remercie.

Il y a beaucoup à dire sur ce sujet de proximité, vous l'avez compris, qui me tient particulièrement à cœur.

Je suis ravi d'entendre aussi que l'exposé de Madame VIDAL tout à l'heure a retenu votre attention, Monsieur KÉPÉNÉKIAN. Vous y aurez noté notre envie de mettre en place un budget participatif et d'autres processus de concertation. Cela ne semblait pas nécessairement avoir retenu autant d'enthousiasme précédemment dans vos rangs.

Pour ce qu'il en est de la méthode, vous l'aurez compris, avec la mise en place de la Conférence des Maires d'arrondissement, il est bien question de concertation et de coopération entre les arrondissements. Merci, Monsieur BLACHE, de l'avoir souligné. Oui, c'était sympathique et bien organisé. Je le note, nous renouvelerons donc l'opération, mais je n'avais pas besoin de votre commentaire pour organiser la prochaine Conférence.

J'en profite tout de même pour rebondir sur votre interpellation du début. Oui, sur les questions soulevées par Monsieur BLANC tout à l'heure, qui sont des questions relativement techniques, comme les dossiers sont en cours d'instruction, il m'a semblé préférable de renvoyer à une discussion approfondie en commission, ce qui permettra à chacun de bien se préparer et de bien connaître les dossiers.

Petit clin d'œil que je me permets également, Monsieur BLACHE, je ne publie pas moi-même dans les pages du *Progrès*, je n'ai pas encore été nommé rédacteur en chef, peut-être que cela viendra un jour. Je réponds en revanche à quelques interviews de temps à autre. Oui, cela m'arrive.

Je souhaitais donner la parole à Madame l'Adjointe à la Culture, Nathalie PERRIN-GILBERT, pour terminer ce dossier.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je vais garder mon sens de l'humour en écoutant Monsieur KÉPÉNÉKIAN, mais je me dis que j'aurais dû déposer des droits d'auteur sur mes interventions en Conseil municipal lors du mandat précédent. J'aurais pu dès lors demander à Monsieur KÉPÉNÉKIAN quelques royalties, tant il s'inspire de ce que je pouvais dire alors. Simplement, Monsieur KÉPÉNÉKIAN, quand vous étiez Maire de Lyon, vous n'avez jamais été dans ce sens, m'opposant régulièrement que ma volonté était de disloquer la Ville de Lyon si l'on donnait plus d'importance aux Mairies d'arrondissement. Permettez-moi ce petit trait d'humour, quand je vous entends, c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité.

En tout cas, ce que je constate et je le dis, c'est qu'en trois mois, en matière de concertation avec les arrondissements, et je suis bien placée, comme Monsieur BLACHE d'ailleurs, pour le savoir, en trois mois, cet exécutif a fait plus que l'ancien exécutif en six ans. Je tenais à le témoigner.

Je vous remercie.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Je serai donc charitable, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Madame l'Adjointe.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Pour Lyon)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/143 - Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2015-2020 - Adaptation de l'opération 60029053 « Maintien en condition opérationnelle des équipements PEP 2015-2020 » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-7 « DSIT Maintien en condition équipements 2015-2020 », programme 00008

Rapporteur : M. MAES Bertrand

M. LE MAIRE : Monsieur MAES.

M. MAES Bertrand, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Nous délibérons sur un dossier qui concerne essentiellement la réaffectation de fonds rendue nécessaire pour l'accélération du déploiement d'ordinateurs portables dans le cadre de la crise Covid.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition ? Adopté.

(Adopté)

2020/148 - Mise à jour des emplois pouvant réaliser des astreintes et actualisation des modalités réglementaires de rémunération et de compensation des astreintes et des permanences - Rectificatif

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2020/153 - Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon mettant à disposition la prestation de référent déontologue - Année 2020

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

(Adopté.)

2020/158 - Approbation et autorisation de signature de six conventions financières de reprise de compte épargne-temps

(Adopté.)

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

M. LE MAIRE : Monsieur BOSETTI.

M. BOSETTI Laurent, rapporteur : Sur tous ces rapports, avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pas d'opposition. Adoptés.

(Adoptés.)

2020/151 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 406 081,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 5 logements PLS situés 10, rue Verlet Hanus à Lyon 3^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/152 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 759 319,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 15 logements (10 logements PLAI et 5 logements PLUS) situés 10, rue Verlet Hanus à Lyon 3^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/154 - Cession de matériel inutilisé - Vente en ligne de matériel divers

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/155 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 101 205,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 2 logements PLAI situés 8, rue Claude Faye à Lyon 9^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/156 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 56 950,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 23, avenue Lacassagne à Lyon 3^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/157 - Caisse de Crédit municipal de Lyon - Présentation des comptes financiers 2019

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/159 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 661 932,00 euros relatif à une opération de construction de 33 logements PSLA situés 20, avenue Joannès Masset à Lyon 9^e

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

(Adopté.)

2020/160 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 102 922,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 92, rue de Montagny à Lyon 8^e

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme HÉNOCQUE Audrey

M. LE MAIRE : Madame HÉNOCQUE.

Mme HÉNOCQUE Audrey, rapporteuse : Pour les rapports suivants concernant les garanties d'emprunt, ainsi que le rapport 154 sur la cession de matériel inutilisé et le rapport 157 sur le rapport annuel de la Caisse de Crédit municipal de Lyon, la Commission a rendu des avis favorables.

M. LE MAIRE : Merci, Madame HÉNOCQUE.

Pas d'opposition. Adoptés.

(Adoptés)

COMMISSION CULTURE - DÉMOCRATIE LOCALE - POLITIQUE DE LA VILLE - VIE ÉTUDIANTE

2020/181 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale et l'association de la fondation étudiante pour la ville pour la mobilisation de jeunes en service civique sur des missions d'éducation aux médias et à l'information

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Madame VIDAL.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Sur la délibération 181 pour l'approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale et l'association de la fondation étudiante pour la ville pour la mobilisation de jeunes en service civique sur des missions d'éducation aux médias et à l'information, l'avis de la Commission a été favorable.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

J'ai une prise de parole du groupe Droite, Centre et Indépendants.

MME DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Une suggestion de forme relative à cette délibération.

Tout comme la convention soumise à notre approbation, cette délibération énumère un certain nombre de bibliothèques où se déroulent les interventions des volontaires de l'AFEV.

Toutefois, les bibliothèques sont désignées par leur lieu d'implantation et non par le nom qui leur a été donné par décision du Conseil municipal.

En effet, la bibliothèque de Gerland s'appelle la bibliothèque Hannah Arendt, la bibliothèque Lacassagne s'appelle Marguerite Yourcenar, la bibliothèque du 6^e s'appelle Clémence Lortet, la médiathèque de Vaise s'appelle Marceline Desbordes Valmore et la bibliothèque de la Duchère s'appelle Annie Schwartz.

De la même façon, sur le site Internet de la Bibliothèque municipale, c'est le nom du lieu qui apparaît en premier et non le nom patronymique de ces cinq femmes.

Il me semble dommage de faire disparaître ces noms de femmes remarquables et cela me surprend d'autant plus de la part d'une municipalité qui semble par ailleurs attacher une importance quasi dogmatique à l'égalité hommes-femmes.

Avant de nous proposer un budget généré qui s'attaquerait aux cours d'école en supprimant les terrains de foot (plutôt que de voir comment inclure les filles dans les matchs de football à la récré), avant de continuer à utiliser partout l'écriture inclusive si controversée – excusez-moi de revenir sur ce sujet – (écriture qui n'a pas encore fait preuve de son efficacité dans la lutte contre les discriminations d'ailleurs), serait-il possible, Monsieur le Maire, de nommer les équipements publics par les noms des femmes que la municipalité de Lyon a su dans le passé mettre en lumière, et cela, bien avant l'arrivée de votre majorité ?

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DE MONTILLE. Merci pour ce rappel à la raison. Nous ferons bien sûr corriger cela. Merci.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/211 - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2020 - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme GOUST Victoire

M. LE MAIRE : Madame GOUST, c'est à vous.

Mme GOUST Victoire, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La délibération numéro 211 porte sur l'attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2020, elle a recueilli un avis favorable de la Commission.

Quelques précisions.

Cette délibération concerne les projets artistiques de la Fête des Lumières qui sont subventionnés pour un budget global de 198 500 euros comme mentionné dans le rapport. Cette précision est importante, car la programmation initiale de la fête ne se limite pas aux projets déclinés sur les sites présentés dans ce rapport.

Il convient d'ajouter à ces propositions les projets financés en crédits directs via des marchés publics et les projets dits associés dont le financement est assuré pour partie par voie de mécénat.

Il y a donc trois modes de financement pour les projets de la Fête des Lumières.

Au total, la Fête des Lumières 2020 dans sa formule initiale aurait dû regrouper 30 projets répartis sur un périmètre quasi semblable à celui de la précédente édition, mais le contexte actuel ne nous laisse cependant pas d'autre choix que de raisonner en responsabilité à une formule adaptée, repensée avec les artistes dont les œuvres pourront être déplacées en tenant compte des risques sanitaires et des restrictions qui en découlent.

Je propose donc l'adoption de cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GOUST.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Il était essentiel de prendre la parole sur cette délibération Fête des Lumières, qui constitue pour mon groupe, mais aussi et surtout pour les Lyonnais, une part de leur histoire.

Cette fête fait partie de nos racines, puisque, depuis 1852 et la première illumination spontanée des façades lyonnaises avec des lumignons, les générations ont poursuivi la tradition. Nous sommes donc particulièrement attachés à son devenir et encore plus cette année, puisqu'à son origine, les Lyonnais avaient symboliquement illuminé leurs fenêtres à la fin d'une épidémie et en guise de remerciement.

Alors, même si la crise sanitaire que nous traversons est loin d'être terminée, nous avons imaginé la conception de cette fête 2020 comme un remerciement sobre et chaleureux à l'égard de tous ceux qui avaient contribué à gérer la période de confinement et qui avaient souffert de cette épidémie. Nous comprenons aisément que, dans cette période perturbée, les restrictions qui s'imposent à nous puissent nous obliger à faire évoluer la programmation et la manière d'envisager cet événement. Mais cette fête a toujours réussi à traverser les crises et dans chaque circonstance a su se réinventer, notamment après les attentats de 2015. Nous n'imaginons pas que cela ne puisse pas être le cas cette année encore.

Je vous ai entendu, Monsieur le Maire, évoquer des directions pour pallier les contraintes, envisager de jouer des œuvres dans les parcs de la ville, comme nous l'avions initié au Parc de la Tête d'Or il y a deux ans. Je ne doute pas que le directeur des événements à la Ville soit une force de proposition inventive et cohérente pour vous aider dans vos choix. Et si, pour les raisons évidentes que nous connaissons, il n'était pas envisageable de réunir du monde dans nos espaces publics au mois de décembre et de présenter des œuvres d'artistes sur les grands spots traditionnels, j'aime à penser que vous pourriez mettre en lumière de manière grandiose et majestueuse une majorité des rues de notre cité. Ceci permettrait sans favoriser les regroupements interdits jusqu'à contre-ordre de maintenir notre ville en lumière.

Mais là où nous souhaitons attirer votre attention, c'est sur le devenir de cette fête. Si chacun comprend aisément qu'en cette période de crise, la fête ne puisse se jouer, nous n'imaginons pas que cela puisse être l'occasion pour vous de transformer radicalement cet événement, comme certains de vos équipes l'ont laissé entendre durant la campagne, caricaturant même ce rendez-vous majeur pour Lyon en un grand Disneyland. Parce qu'effectivement, la Fête des Lumières est devenue une manifestation internationale de grande ampleur. C'est même à ce jour le plus grand festival lumière au monde, envié de tous, copié mais jamais égalé. Tous les artistes souhaitent y proposer des projets, car c'est pour eux un véritable tremplin et l'occasion ensuite de rejouer leurs œuvres dans le monde entier. Et c'est toute une filière qui bénéficie des retombées de cette manifestation, qu'il s'agisse des artistes, des techniciens et autres concepteurs, éclairagistes, designers, sonoristes et bien d'autres encore.

Depuis près de 20 ans, la Ville de Lyon s'attache à ce que la Fête des Lumières demeure un événement singulier, tout en restant à la pointe de l'innovation et de la créativité, en perpétuelle évolution.

Résolument ouverte sur le monde, Lyon défend ainsi son statut de référence dans le domaine de la mise en lumière urbaine éphémère, tout en proposant un événement en lien avec les enjeux environnementaux et de société. La programmation 2019 en est la parfaite illustration, puisque Cueilleurs de Nuages était une sensibilisation à la thématique de l'eau et de la sécheresse ou encore Colosses sur le pont Bonaparte, une réflexion autour de la puissance de la nature face à l'homme.

Mais la Fête des Lumières, c'est avant tout une sublimation du patrimoine et de l'architecture de la ville. Une mise en valeur créative qui magnifie notre cité. Depuis 1989 et son premier Plan Lumière, la ville a progressivement révélé son identité. Beaucoup diront qu'elle est même encore plus belle la nuit que le jour. Et cela, nous le devons à la Direction de l'Éclairage urbain, véritable expertise en matière de mise en lumière. Les gens se déplacent du monde entier pour admirer ses charmes nocturnes et reproduire dans leur ville les prouesses réalisées par nos agents. J'aimerais souligner que, malgré une augmentation de 85 % du nombre de points lumineux liée au développement du Plan Lumière depuis 1989, mais également des nouveaux territoires urbains qui ont fleuri sur notre sol (Confluence, Gerland, Rives de Saône, Berges du Rhône, etc.), la consommation d'énergie électrique a diminué de plus de 25 % en 30 ans. Cette économie d'énergie demeure durant la Fête des Lumières, malgré les idées reçues. Depuis 2011, la Ville de Lyon en partenariat avec Récyllum, éco-organisme qui recycle les lampes usagées en France, valorise les artistes ayant une démarche écoresponsable.

Les artistes privilégient donc les matériaux recyclés ou à faible consommation, mais nous le remarquons également au niveau des chiffres, puisque, lors d'une mise en lumière d'un monument, il faut au préalable abaisser le niveau de luminosité des rues aux alentours. Pour les deux projets de la colline de Fourvière Cueilleurs de nuages et de la cathédrale Saint-Jean Théoriz, c'est 60 % de consommation en moins dont il était question par rapport à la consommation habituelle du secteur. Nous avons ici la démonstration que voir les choses en grand n'est pas nécessairement synonyme d'excès.

C'est donc bien de cette expertise de la lumière pérenne qu'est née l'idée d'une fête qui utiliserait la lumière éphémère comme matériau de création. Depuis les années 2000, elle n'a cessé d'innover avec des créations lumières étonnantes, utilisant toutes les nouvelles techniques (gonflables monumentaux place Bellecour, pilotage de pixels leds dans l'Odéon, projet autonome sur la façade des Célestins, images analogiques sur la cathédrale Saint-Jean, écran d'eau géant au Parc de la Tête d'Or, vidéoprojection grande puissance sur la colline de Fourvière).

Nous pouvons donc nous féliciter du succès d'un événement qui, tout en respectant notre belle cité, la magnifie aux yeux du monde entier depuis maintenant 15 ans. 15 années au cours desquelles le public est toujours fidèle au rendez-vous, toujours plus émerveillé.

Chaque année, la fête se révèle à la fois participative et ludique. Elle s'appuie sur une programmation variée, portée à la fois par des artistes expérimentés, mais aussi, et de plus en plus, par des jeunes créateurs. C'était même une forte volonté de notre part que de développer les projets étudiants et de donner l'opportunité à 150 jeunes d'être accompagnés dans leurs projets par des artistes expérimentés. Quelle belle occasion pour créer des passerelles, du lien, favoriser les rencontres professionnelles et la transmission d'expérience ! Ce dispositif, c'est l'opportunité pour de jeunes Lyonnais de côtoyer d'illustres artistes, d'être mis sur le devant de la scène à travers des œuvres originales et c'est aussi et surtout l'occasion de penser et de réinventer dès à présent la fête de demain.

Cet événement majeur, qui fait partie de notre identité, est un rassemblement populaire essentiel, rapprochant toutes formes de publics, à travers des émotions singulières. Afin que cette fête touche le plus grand nombre de Lyonnais, nombreuses étaient les opérations qui associaient les publics les plus fragiles et les plus éloignés, notamment dans la conception des œuvres.

Et, chaque année, dans cet esprit originel d'unité et de solidarité, nous soutenions une association dans son combat à travers le dispositif des Lumignons du Cœur. Qu'il s'agisse de Docteur Clown, la Croix-Rouge, les Petits Frères des Pauvres, le foyer Notre-Dame-des-Sans-Abris, Électriciens sans Frontière ou encore d'AFP France Handicap, tous ont vécu cette opération comme un moment unique et privilégié leur permettant de récolter plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Toujours l'équilibre fut trouvé entre des grandes œuvres familiales et populaires et les œuvres plus intimistes. C'est ce succès qui permet chaque année de réunir pratiquement 2 millions de personnes sur quatre jours. C'est cette réussite qui engendre plus de 260 nuitées supplémentaires et qui attire 100 000 visiteurs étrangers, qui permet, au-delà de faire découvrir notre ville, de faire fonctionner commerces, hôtellerie, bars et restaurants. Ce sont, par exemple, 800 000 voyages de plus sur le réseau des TCL.

Les retombées économiques sont conséquentes pour le territoire et par incidence pour nos emplois. Plus de 70 délégations étrangères sont généralement accueillies et des journalistes du monde entier, notamment du Japon, de Chine, des États-Unis, du Canada, des Émirats et de tous les pays d'Europe, viennent couvrir ce festival. Et, malgré les idées reçues, cette fête est bien toujours celle des Lyonnais, puisque 50 % d'entre eux sont des visiteurs qui viennent du département.

Mais notre fête, même si elle n'est visible que quatre jours pour le grand public, joue bien toute l'année. Cet événement crée des passerelles avec le monde entier en dehors du 8 décembre. Ce sont des connexions artistiques évidemment, mais également des ponts diplomatiques, culturels et économiques que génère la Fête des Lumières. Ce n'est pas anodin si 80 entreprises cofinancent cet événement avec la Ville de Lyon et renouvellent avec envie leur partenariat d'une année sur l'autre au club des partenaires.

Alors, il est vrai que les contraintes sécuritaires nous ont obligés à réorganiser cet événement et à regrouper les œuvres dans un périmètre sécurisé. Chaque année, nous négocions avec la Préfecture la possibilité d'un élargissement du périmètre pour essayer d'offrir un maximum de visibilité aux neuf arrondissements qui souffraient du vide laissé depuis les terribles attentats de 2015. Chaque année, ce sont 1 500 personnes qui assuraient la sécurité pour permettre à chaque visiteur de profiter sereinement de la programmation et il ne nous a jamais été rendu possible de nous rouvrir aux arrondissements délaissés, parce que, contrairement à ce que j'ai pu entendre, les attentats ne sont pas derrière nous. Cette année, la menace est double avec ce virus, mais la lumière n'a pas le droit de s'éteindre. Vous devez, Monsieur le Maire, trouver les solutions pour organiser d'une manière ou d'une autre cette fête, même de manière symbolique, et surtout la faire perdurer, grandir dans sa dimension internationale et touristique durant votre mandat.

Pour les raisons évidentes de rayonnement et d'attractivité que je vous ai évoquées et qui sont génératrices de retombées économiques pour les Lyonnais. Pour les passerelles qu'elle crée avec le monde entier. Mais également parce que cette fête intergénérationnelle, interculturelle, à travers les émotions qu'elle suscite, favorise le vivre ensemble et que nous en avons plus que jamais besoin.

Dans une société qui se divise, nous cherchons sans cesse à Lyon à rapprocher les gens et quelle meilleure opportunité que ce rassemblement populaire, cette Fête des Lumières pour partager ensemble des émotions inégalées qui suscitent encore et toujours l'émerveillement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CUCHERAT.

Pour le groupe les Écologistes, Monsieur BERZANE.

M. BERZANE Olivier, Maire du 8^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je souhaite avant toute chose réaffirmer ici l'attachement de l'ensemble des écologistes à ce grand moment de la vie des Lyonnaises et des Lyonnais qu'est la Fête des Lumières.

C'est un moment festif, c'est un moment attendu, à Lyon et au-delà de Lyon. C'est un événement reconnu, envié et copié. La Fête des Lumières fait donc partie de l'ADN de notre ville.

Loin de vouloir mettre en cause cette fête, notre ambition est au contraire de la déployer davantage sur l'ensemble de la ville, sans renoncer à ce qu'elle est, mais en redonnant vie à ce qu'elle fut par le passé, une grande fête populaire.

Dans l'imaginaire de chacune et chacun, la Fête des Lumières est avant ces milliers de lumignons sur les balcons des immeubles faisant de la ville de Lyon une véritable féerie. C'est en tout cas le souvenir que j'en ai quand je suis arrivé à Lyon il y a 28 ans un certain 8 décembre, me demandant la raison de tant de monde dans les rues et tout émerveillé que j'étais de ces milliers de petites lueurs sur les bords des fenêtres. Je découvrais alors la Fête des Lumières, dont j'avais certes entendu parler, mais sans imaginer l'ampleur de cette ferveur populaire.

De tout temps, la lumière a été utilisée comme ornement pour célébrer les moments festifs. Ainsi, les Lyonnaises et les Lyonnais au-delà des croyances rattachées à cette fête en ont longtemps été les principaux acteurs par l'illumination de leurs balcons, puis les déambulations dans la ville pour admirer ce merveilleux spectacle, souvent un verre de vin chaud ou de chocolat en main.

Au fil des années, la fête n'a cessé d'évoluer pour proposer aux Lyonnaises et aux Lyonnais, ainsi qu'aux touristes de France et du monde entier toujours plus nombreux, des scénographies d'une qualité exceptionnelle. Les plus beaux monuments de la ville se sont ainsi colorés de mille teintes, déstructurés, effondrés, immédiatement reconstruits, transformés en théâtre à ciel ouvert, grâce à l'imagination des artistes.

Concentrée dans un centre-ville trop petit pour contenir un public sans cesse croissant, la Fête a commencé à s'exporter dans quelques lieux emblématiques de la ville puis à étendre sa durée pour permettre au plus grand nombre de visiteurs d'en profiter.

Pour autant, nombre de quartiers de la ville restent très éloignés des animations et de cet esprit de fête. Les retombées ne sont pas pour tout le monde. Les principaux acteurs de la fête, les habitantes et les habitants en sont devenus en grande partie spectateurs et les lumignons au bord des fenêtres tendent à se faire un peu plus rares chaque année.

Aussi, s'il nous semble indispensable de conserver à la fête ses grandes illuminations, fruit d'une création artistique que nous devons encourager et dont le rayonnement fait de Lyon la Ville lumière, nous devons aussi mieux y associer l'ensemble des arrondissements et des quartiers de la ville.

Décentraliser la Fête dans les arrondissements est le meilleur moyen de réimpliquer les habitantes et les habitants, à la fois dans sa préparation et dans la vie de leur quartier. C'est aussi éviter une extrême concentration de visiteurs dans des mêmes lieux, dont on voit bien dans les conditions sanitaires actuelles combien cette concentration n'est plus souhaitable.

Une fête, quelle qu'elle soit, c'est avant tout un moment d'échange, de joie partagée, de solidarité. Ce sont ces valeurs que nous devons et voulons redévelopper dans nos quartiers. Les habitantes et les habitants, les associations, les conseils de quartier, les conseils citoyens, les comités d'intérêt locaux, les comités des fêtes, les associations de commerçants attendent cela et nous le réclament. Ils sont la vie des quartiers. Ils en portent l'animation tout au long de l'année. La Fête des Lumières doit aussi être leur fête.

Cette année est une année particulière du fait de la crise du Covid et une année de transition, puisque l'essentiel de la Fête était déjà organisé avant notre prise de fonctions.

Aussi avons-nous choisi dans le 8^e arrondissement de mettre l'accent sur le lien intergénérationnel. Il s'agira pour des enfants, des personnes âgées vivant en EHPAD et des personnes en situation de handicap du 8^e arrondissement de confectionner des lumignons les uns pour les autres. Ils seront ensuite échangés entre eux en amont de la Fête des Lumières dans le respect des gestes barrières. Ces lumignons viendront, le soir du 8 décembre, illuminer les fenêtres des structures participantes.

D'autres actions vont accompagner cette démarche et nous les dévoilerons bientôt, accompagneront cette Fête des Lumières dans notre arrondissement et permettront d'y associer le plus grand nombre.

C'est certes modeste et frugal, mais c'est un symbole de solidarité pour clore cette année difficile et un premier pas vers une réappropriation de la Fête par tous, par tous les Lyonnais et toutes les Lyonnaises.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BERZANE, dont j'apprécie la précision dans le respect du temps de parole par ailleurs et j'invite d'ailleurs tous les autres intervenants à rester dans le temps imparti, s'il vous plaît. Des temps de parole ont été demandés et si nous voulons respecter le temps global, il faut que chacun se discipline.

Je me permets simplement un mot, Monsieur CUCHERAT. Je n'ai pas publié non plus cet article dans *Le Progrès*, mais soyez rassuré, nous avons mobilisé tous les services comme vient de l'évoquer Monsieur BERZANE pour faire en sorte qu'il y ait bien une fête des Lumières cette année, malgré, je peux vous le dire, tous les appels à l'annulation de cette fête que j'ai pu recevoir, y compris des plus hautes autorités. Je crois encore cette année qu'il est possible de pouvoir organiser une fête, si nous nous y mettons tous et si nous encourageons partout autour de nous à respecter les gestes barrières de manière à ce que, le 8 décembre, nous puissions tous nous retrouver devant des illuminations.

Ceci étant précisé, je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/162 - Approbation d'un avenant au contrat de fouilles entre la Ville de Lyon/Service archéologique et la société TEPF pour la réalisation d'une fouille archéologique sur la Maison du Chamarier 37 rue Saint-Jean Lyon 5^e

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/163 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit des fichiers numériques de l'exposition « Place du Pont production » au CMTRA - Archives municipales

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/165 - Approbation d'un avenant au contrat de cession de droits établi entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre National de Lyon et France Télévisions pour la réalisation et l'exploitation de vidéogrammes sur les musiciens de l'Orchestre National de Lyon

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/166 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et l'Université Lyon 3 culturels pour une sensibilisation à l'art contemporain

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/167 - Approbation d'un renouvellement du contrat de cession de droits à titre gratuit entre Olivier UMECKER et la Ville de Lyon - CHRD pour l'utilisation de son œuvre graphique dans l'exposition itinérante « Traits résistants »

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/168 - Approbation de la convention du dispositif « le Patrimoine et moi » 2020-2023 entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et l'Éducation nationale

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/170 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Ville de Paris pour l'utilisation de la numérisation des décors de l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris à l'occasion de l'exposition autour des Frères Flandrin organisée au Musée des Beaux-Arts de Lyon du 27 mars au 27 juin 2021

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/171 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et MATMUT, dans le cadre du projet d'audiodescription des œuvres situées aux abords du musée

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/172 - Approbation d'avenants à la convention de mécénat établie entre la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Télérama et à la convention de parrainage établie avec la FNAC dans le cadre de l'exposition « VinylesMania »

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/173 - Approbation d'une convention de coréalisation d'une exposition intitulée « La Ré, vitrine de Lyon », entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la Société académique d'Architecture de Lyon

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/174 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Radio Nostalgie dans le cadre de l'exposition temporaire VinylesMania du 1er octobre 2020 au 21 février 2021

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/175 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la société Evolem dans le cadre du projet de réalisation d'une maquette tactile du plan du musée

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/177 - Approbation d'une convention de coédition d'un ouvrage entre la Ville de Lyon/Archives municipales, les Archives départementales et métropolitaines et le LAHRA-Université Lyon 3, à l'occasion des 700 ans des archives de la Ville de Lyon

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/179 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon concernant les conditions d'achat et d'utilisation de la Lyon City Card dans les musées municipaux de Lyon

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/180 - Approbation des modalités de candidature du Musée d'Art contemporain/Ville de Lyon au Prix européen ArtExplora - Académie des Beaux-Arts

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/182 - Approbation d'un avenant à la convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins et la banque Rhône-Alpes, dans le cadre des saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/183 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts de Lyon et Télérama, La Chaîne Info (LCI), ArtClair Éditions et M Publicité SA dans le cadre de l'exposition « Picasso. Baigneuses et baigneurs », du 15 juillet 2020 au 3 janvier 2021

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/184 - Approbation d'une convention de partenariat pour le versement d'une subvention de fonctionnement pour le projet DEMOS pour l'année 2020 entre la Ville de Lyon-Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Caisse d'Allocations familiales du Rhône pour un montant total de 25 000 euros

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/185 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et Marcel Arty Design pour l'organisation de l'exposition temporaire « Figurez-vous... »

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/187 - Approbation d'un avenant de prolongation relatif à la convention-cadre entre la Ville de Lyon et le Musée urbain Tony Garnier (MUTG)

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/189 - Approbation d'une convention de dépôt d'un fonds iconographique entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale et Rajak OHANIAN

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/190 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon/CHRD et la société les films de la découverte pour la réalisation d'une œuvre documentaire « Le nerf de la guerre »

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/192 - Approbation d'une convention de prêt du film « En vie » de Maryvonne ARNAUD de la Ville de Lyon/CHRD à l'association Mémoires des signes, dans le cadre de l'exposition « Paysages de Mémoire » au Centre du Patrimoine arménien de Valence

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/194 - Approbation de l'avenant d'application n° 4 à la convention-cadre établie entre la Ville de Lyon/Service archéologique et l'INRAP relatif à la mise en œuvre de collaborations scientifiques

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/195 - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de coédition d'un ouvrage sur Tony Garnier conclue entre la Ville de Lyon/Archives municipales et la fondation Renaud

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/196 - Approbation d'une convention de prêt à titre gratuit entre la Ville de Lyon/Musée de l'Automobile Henri Malartre et l'association Club des Amateurs d'automobiles anciennes dans le cadre du salon Époqu'auto du 6 au 8 novembre 2020

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/197 - Approbation de conventions de prêts d'œuvres par le Musée de l'Armée, le Musée des Troupes de Montagne, le Musée d'Histoire militaire de Lyon et de sa Région et le Musée de Radio France, dans le cadre de l'exposition « Une étrange défaite ? » au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/198 - Approbation de la gratuité des animations proposées par le musée Henri Malartre dans le cadre de l'édition 2020 de la Fête de la Science du 2 au 12 octobre 2020

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/200 - Approbation de conventions entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et des établissements de l'enseignement supérieur (INSPE, ICART) et de l'éducation de l'Académie de Lyon (Lycée la Martinière-Duchère)

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/201 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain et SPIRITO dans le cadre de l'opération « Ouïe le jeudi ! » - 3 concerts au Musée d'Art contemporain de décembre 2020 à juin 2021

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/202 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'association Maison de la musique contemporaine pour l'enregistrement audio et audiovisuel d'œuvres de musique contemporaine

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/203 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, JCDECAUX, RHONEXPRESS et ARTE dans le cadre de la saison 2019-2020 des Célestins, Théâtre de Lyon

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/204 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique et la société Imprimerie Chirat dans le cadre de la publication de la Lettre du Musée de l'imprimerie

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/205 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces entre la Ville de Lyon/Archives municipales et différentes associations

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/206 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts de Lyon et Arte France dans le cadre des expositions des années 2020 et 2021

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

2020/207 - Approbation d'une convention annuelle entre la Ville de Lyon/Musée des beaux-arts et l'École du Louvre pour les cours grand public au musée

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme VIDAL Chloë

M. LE MAIRE : Madame Chloë VIDAL, c'est à vous.

Mme VIDAL Chloë, rapporteuse : Nous allons aborder une série de dossiers sans demande d'intervention. Toutes ces délibérations ont reçu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions à ces délibérations ? Alors, elles sont adoptées.

(Adoptés)

2020/164 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 euros pour l'accompagnement artistique d'un projet de rénovation urbaine dans le quartier de la Duchère 9^e arrondissement

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2020/169 - Suite de la programmation du festival « Tout l'monde dehors » dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2020/176 - Soutien aux associations porteuses de projets sélectionnés dans le cadre de la manifestation Fêtons l'été 2020 - « Tout l'monde dehors » annulés du fait de la crise sanitaire

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2020/178 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'Art contemporain, Télérama et Lyon Parc Auto dans le cadre des expositions présentées d'octobre 2020 à janvier 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2020/191 - Exonération des droits d'entrée au Centre d'Histoire, de la Résistance et de la Déportation le mercredi 23 septembre 2020 de 12 heures à 21 heures à l'occasion de l'inauguration de l'exposition « Une étrange défaite ? »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2020/193 - Attribution de subventions d'équipement pour un montant global de 149 975 euros à des structures de création et de diffusion artistiques - Enveloppe lieux de spectacles et autres lieux culturels - Approbation de conventions d'application entre la Ville de Lyon et diverses associations

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2020/199 - Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations œuvrant dans le domaine du théâtre, des arts du cirque, du cinéma, des musiques actuelles, classiques et de la création numérique pour un montant global de 103 500 euros - Enveloppe FIC (Fonds d'Intervention culturelle) - FIMA (Fonds d'Intervention Musiques actuelles) et Casino - Approbation de conventions

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

(Mme DUBOIS-BERTRAND ne prend pas part au vote)

2020/208 - Approbation de contrats de cession de droits d'auteurs dans le cadre de la création de l'exposition temporaire « Une étrange défaite ? » présentée au CHRD du 23 septembre 2020 au 21 mars 2021

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

2020/210 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Lyon Parc Auto dans le cadre de l'exposition temporaire « VinylesMania »

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

M. LE MAIRE : Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Un avis favorable de la Commission, avec, pour moi, à l'occasion de ces délibérations, la possibilité de saluer le travail remarquable de la direction des affaires culturelles.

Depuis début juillet, cette Direction est avec nous aux côtés des acteurs culturels de notre Ville. Quand je dis cette direction, ce sont bien sûr toutes les femmes et les hommes qui la composent. Actuellement, ce sont près de 400 dossiers de demande d'aide que nous instruisons dans le cadre du fonds d'urgence. Nous serons en mesure de vous proposer une délibération lors du Conseil municipal de novembre.

Parce que nous mettons tout en place pour cela, nous ferons en sorte que ces acteurs culturels, après le vote, perçoivent leurs aides avant le 15 décembre, c'est-à-dire avant la clôture de l'exercice 2020.

Parallèlement, nous travaillons avec les services de l'État, la DRAC en particulier, ainsi qu'avec les services de la Métropole, pour voir comment rendre complémentaires nos différents soutiens.

Parallèlement, moi aussi et le Maire également, Madame DE MONTILLE, nous sommes très sensibles aux questions de parité entre les femmes et les hommes. Nous avons donc recruté une femme, Courtney GERAGHTY, pour prendre la tête du Théâtre de la Croix-Rousse à partir du 1^{er} janvier 2021.

Parallèlement à cela et comme Monsieur DOUCET le rappelait, nous avons pris la décision de garder dans notre patrimoine la Halle Tony Garnier et de lancer un recrutement du successeur de Thierry TEODORI, qui demandait quand même son droit de départ à la retraite depuis deux ans, décision que l'exécutif précédent, Monsieur le Maire, n'avait pas été capable de prendre durant ces deux dernières années.

Tout cela, nous avons pu le faire grâce à la DAC et je les en remercie.

Enfin, et c'est l'objet de certaines délibérations que je vous demanderai de bien vouloir voter durant ce Conseil, nous relançons des résidences artistiques dans les quartiers Politique de la Ville. C'est le cas à La Duchère. Nous avons travaillé de concert avec Jean-Luc GIRAULT, Adjoint à la Politique de la Ville, et avec Madame la Maire et ses élus dans le 9^e arrondissement. Nous voterons pour une nouvelle résidence à Langlet Santy dans le 8^e arrondissement au mois de novembre. Nous faisons également en sorte de maintenir ouverts nos équipements, ainsi que vous l'avez dit à l'instant, Monsieur le Maire, parce qu'il se doit que la culture vive et vive encore, quelles que soient les circonstances. Nous étions ensemble lors du lancement de saison de l'Auditorium et la Directrice de l'Auditorium rappelait que, même en temps de guerre dans notre pays, la culture ne s'était pas éteinte. En effet, nous devons être aux côtés des équipes qui gèrent nos équipements aujourd'hui. C'est ce que nous faisons. D'ailleurs, vous le voyez dans un certain nombre de ces délibérations. Nos musées restent ouverts également. Je peux citer le Musée de l'imprimerie. Il nous est demandé par cette délibération de voter le lancement d'une exposition à partir du 1^{er} octobre, très belle exposition, « VinylesMania ». Je vous invite à vous y rendre. Le CHRD est toujours ouvert, avec une exposition temporaire intitulée « Une étrange défaite ». Elle est accessible au public depuis le 23 septembre dernier, remarquable exposition. Au MAC également, prochainement, une exposition sera inaugurée et bien sûr la magnifique exposition Picasso au Musée des beaux-arts.

C'était vraiment l'occasion pour moi de redire combien la culture demeurerait vivante dans notre ville et vous encourager toutes et tous à le dire et à faire la promotion de nos équipements et rappeler au public qu'il peut être accueilli, bien sûr dans le respect des jauges, avec des réservations préalables et en respectant les distances de sécurité, les gestes barrières et nous y sommes tout à fait vigilants.

Avis favorable de la Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame l'Adjointe, pour ce brillant plaidoyer pour que vive la culture.

Concernant ces délibérations, du numéro 164 à 210, y a-t-il des oppositions ? Aucune. Adoptées.

(Adoptés)

2020/186 - Programmation financière complémentaire 2020 au titre de la Politique de la Ville (volet lien social) pour un montant total de 9 000 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs Fonds d'initiatives locales (FIL), Fonds associatif local (FAL) et Conseils citoyens pour un montant de 16 310 euros - Annulation des subventions allouées par délibérations en janvier 2020 à l'association Mirly-Solidarité pour un montant total de 46 000 euros et report de ces subventions à la Fondation AJD Maurice Gounon (3 montée du Petit Versailles - 69300 Caluire-et-Cuire) - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2020/188 - Programmation financière 2020 au titre de la Politique de la Ville (volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité) - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 305 465 euros en investissement - Autorisation pour solliciter des subventions pour un total de 20 000 euros auprès de la Métropole de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

2020/209 - Programmation 2020 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'État pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

(Adopté.)

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

M. LE MAIRE : Monsieur GIRAULT.

M. GIRAULT Jean-Luc, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Les trois délibérations ont reçu un avis favorable.

Je détaillerai un peu la première, la 186, qui comprend quatre parties, d'abord deux subventions qui viennent compléter celles qui ont été votées le 27 janvier dernier, pour deux associations, Langues comme une et Altercarto. La Ville est adhérente de cette dernière, ce qui lui permet de disposer d'outils précis pour analyser les évolutions d'inégalité territoriale.

Une autre aide de 6 000 euros est apportée au Conseil citoyen, auquel nous sommes très attachés. Pour rappel, le Conseil citoyen a pour rôle de veiller sur les besoins du quartier via leur expertise du vécu et de la vie quotidienne en tant qu'habitants du territoire, d'émettre des avis et des propositions sur les projets conduits sur le territoire, de participer à l'élaboration, au suivi et au pilotage du Contrat de Ville.

Je vous propose ensuite de valider les demandes de subventions dans le cadre du Fonds associatif local (FAL) pour deux associations, Les Dames de Gerland et Le Petit Moulin à Trou, pour un total de 6 760 euros, dans le cadre du Fonds initiatives locales (FIL), de débloquer la somme de 3 550 euros pour financer trois projets sur le 8^e arrondissement.

Enfin, au 27 janvier 2020, le Conseil municipal a alloué une subvention de 46 000 euros à l'association Mirly-Solidarité. Cette association a fusionné avec une autre structure, la Fondation AJD Maurice Gounon. Il s'agit donc d'annuler la subvention à l'association Mirly-Solidarité pour l'attribuer à la Fondation AJD.

Les deux autres délibérations n'appellent pas de commentaire particulier.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GIRAULT.

Y a-t-il des oppositions sur ces délibérations ? Aucune. Adoptées.

(Adoptés)

COMMISSION PETITE ENFANCE - ÉDUCATION - SPORTS - JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

2020/215 - Approbation de la programmation du Projet éducatif de Territoire (PEDT) 2020/2021

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame LÉGER, c'est à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce projet de délibération fait l'objet d'une présentation chaque année au Conseil municipal au mois de septembre et vise à autoriser le versement de subventions pour le financement de projets portés par les équipes pédagogiques (enseignants, enseignantes, animateurs, animatrices, municipaux ou associatifs) au bénéfice des enfants scolarisés au sein des écoles publiques lyonnaises sur le temps scolaire et les temps périscolaires.

Ces projets s'inscrivent dans la mise en œuvre des priorités du Projet éducatif de Territoire ou PEDT de la Ville de Lyon, dont la convention pour la période 2018-2021 a été signée par l'ensemble des partenaires institutionnels que sont l'Éducation nationale, la Caisse d'Allocations familiales du Rhône, la Préfecture du Rhône et la Ville de Lyon.

Ces projets sont portés par des structures associatives ou les coopératives des écoles et seront mis en œuvre sur l'année 2020-2021.

En fin d'année scolaire dernière, les projets ont été fortement impactés par le contexte de crise sanitaire, entraînant la suspension, voire la non-réalisation d'une partie de ces derniers.

Par ailleurs, le processus d'appel à projets associé à ces programmations, qui se déroule habituellement avant les congés d'été, n'a pu être conduit selon les modalités habituelles.

Cette situation hors normes a conduit à un nécessaire ajustement du mode opératoire et du contenu même des projets et dispositifs financiers de la programmation temps scolaire pour l'année 2021 présentée ce jour.

Des enjeux spécifiques ont été dégagés et font de cette programmation 2020-2021 un levier pour accompagner la crise sanitaire, en contribuant à prévenir le décrochage scolaire et lutter contre les inégalités, aider les enfants à redevenir élèves et retrouver leurs repères, accompagner les parents et inscrire l'enjeu de la coéducation au cœur des projets.

Soit une programmation renforcée pour soutenir des mesures exceptionnelles en réponse aux conséquences de cette crise.

Les principales caractéristiques de cette programmation PEDT temps scolaires et périscolaires 2020-2021 sont un principe de reconduction des moyens et dispositifs habituellement mobilisés au titre de la programmation PEDT sur le temps scolaire et périscolaire et CEL CLAS REAAP pour l'année scolaire 2020-2021.

Des moyens reconduits s'ajouteront pour cette année exceptionnelle par le redéploiement de moyens financiers non engagés suite à l'annulation entre mars et juin 2020 des départs en classe de découverte, soit la somme de 136 000 euros, pour permettre la reprise de la vingtaine de clubs Coup de Pouce Langage, stoppés en mars dernier, puis le déploiement à compter de janvier 2021 d'une quarantaine de nouveaux clubs Coup de Pouce Langage. Ce dispositif national développé sur le territoire lyonnais dans 26 écoles concernées en 2019-2020 est proposé à des enfants de grande section de maternelle et à leurs parents. Ces clubs sont centrés sur l'acquisition du langage, le développement du vocabulaire et l'entrée dans la lecture. Ils permettent de faciliter la transition entre la grande section et le CP.

Le deuxième élément est la réaffectation des sommes initialement prévues pour le financement de départs en classe de découverte pour la période de septembre à décembre 2020, soit 100 000 euros supplémentaires, au soutien aux projets d'initiatives locales (PIL), portés par des équipes pédagogiques enseignantes, portant ainsi l'enveloppe consacrée à ces projets à 200 000 euros au total.

Ces projets doivent répondre aux priorités du PEDT, et plus particulièrement cette année aux enjeux suivants :

- La lutte contre le décrochage scolaire ;
- Le vivre ensemble ;
- Le climat scolaire ;
- Le bien-être des enfants et encadrants ;
- L'école dans son environnement, dans son quartier ;
- La coéducation ;
- Le numérique au service de la continuité éducative.

Ces projets en cours d'élaboration au sein des écoles seront présentés lors du Conseil municipal du mois de novembre prochain.

Par conséquent, seules les propositions d'attribution de subventions sont soumises à l'approbation du Conseil municipal de ce jour.

Comme vous l'aurez compris, la programmation qui vous est présentée, s'inscrit dans le cadre du PEDT 2018-2021. Cependant, via le financement de 236 000 euros, nous avons fait le choix de renforcer des dispositifs spécifiques afin d'accompagner les enfants fragilisés par la crise sanitaire et dont les difficultés déjà repérées ont été amplifiées par la fermeture des écoles, le confinement, la précarité des familles, dont la précarité numérique en termes de matériel, de connexion, d'usage, et leurs difficultés face à la poursuite pédagogique à distance.

Face à ces inégalités qui continuent de se creuser, nous avons la responsabilité de soutenir ces enfants, tous les enfants, leurs familles, toutes celles et tous ceux qui, chaque jour, se mobilisent dans les écoles, dans les accueils de loisirs, dans les associations, pour la réussite scolaire et éducative des petits Lyonnais et des plus fragiles d'entre eux. Telle est notre priorité, tel est notre devoir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LÉGER.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame PALOMINO.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous nous réjouissons que cette programmation pour 2020-2021 soit la mise en application du travail que nous avons mené et adapté en mai-juin avec monsieur Guy CORAZZOL, alors Adjoint, les adjoints d'arrondissement, les services, pour assurer la continuité des projets construits, en particulier avec l'Éducation nationale et l'ensemble des associations partenaires, tout en prenant en compte le contexte sanitaire. Il en va de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de nos enfants.

Nous sommes néanmoins surpris de constater que les groupes de la majorité actuelle voteront favorablement pour certains pour la première fois la délibération d'un PEDT, ayant voté contre pour un certain nombre durant ces trois dernières années.

Vous démontrerez aujourd'hui que vous êtes en parfait accord avec le PEDT que nous avons élaboré en concertation avec toute la communauté éducative en 2017. Cela prouve que nos choix étaient à partager et à soutenir.

Nous attendons désormais avec impatience ce que vous nous proposerez pour le PEDT 2021-2024, que ce soit en termes d'objectifs, d'actions à mener ou de moyens que vous y consacrerez.

Nous suivrons attentivement vos choix en termes de projets et de nouveaux partenaires, que vous souhaiterez initier.

Dans votre programme, vous indiquez, je cite, « modifier le PEDT pour améliorer l'apprentissage du vivre ensemble, des bons gestes pour la gestion des risques, notamment sanitaires, ainsi que les enjeux de la transition énergétique ». C'est une ambition louable et un enjeu important, sur lequel, à la vue du PEDT que vous nous proposez aujourd'hui, nous n'avons pas encore vu totalement votre empreinte.

Notre groupe votera bien évidemment cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame PALOMINO.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame BORBON.

Mme BORBON Delphine : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Le PEDT est un outil de référence qui offre un cadre global au parcours éducatif de l'enfant sur tous les temps de la journée.

Nous continuons bien entendu à soutenir les actions du PEDT et rappelons le travail réalisé par l'ancienne majorité, notamment lors du dernier plan 2018-2021.

C'est d'ailleurs ce qui nous amène à vous faire part de quelques réflexions.

La première concerne les repas proposés par les services de restauration scolaire. Plus de 24 000 enfants déjeunent chaque jour à la cantine et, pour un certain nombre d'entre eux, c'est le seul vrai repas de la journée, d'où l'importance et la nécessité d'offrir de la qualité et de la variété. Cela a commencé lors du mandat précédent, puisque 40 % d'ingrédients proposés quotidiennement aux élèves étaient déjà issus de l'agriculture biologique et 55 % de produits locaux. La voie est ouverte sur la qualité et les circuits courts.

En revanche, nous sommes surpris de constater qu'une offre uniquement végétarienne est proposée un jour par semaine, sans aucune autre alternative. Nous ne pouvons accepter que le repas végétarien soit imposé. Il ne peut être que proposé.

De plus, nous notons le manque de diversité de ces offres. Des œufs, certes cuisinés différemment, certes bio, mais souvent des œufs.

Ces choix ont-ils été pris en concertation avec les parents d'élèves élus ? Nous l'espérons.

Cela étant, n'est-ce pas une solution de facilité ? Ne pourrait-on pas pousser la réflexion plus loin et imaginer proposer d'autres alternatives, afin de répondre aux exigences de la loi EGalim ?

En parlant de solution de facilité, j'en viens à notre seconde réflexion.

Nous avons pris connaissance ces dernières semaines des changements que vous souhaitez opérer dans les cours de récréation, en exemple des budgets genrés que vous souhaitez réaliser et nous nous interrogeons sur le fond qui doit accompagner ce qui reste un symbole.

Sur le principe de repenser l'espace et l'appropriation, nous ne sommes pas opposés. Lors du précédent mandat, une cour de récréation expérimentale nouvelle génération a même été pensée et réalisée sous l'impulsion de Yann CUCHERAT et de l'équipe enseignante de l'école des Gémeaux, une cour avec des espaces différenciés pour les jeux collectifs, les jeux de ballon, les ateliers d'équilibre et de suspension, des couloirs de course ou encore des espaces calmes à l'ombre des arbres. Ce type de cour avait pour vocation, après analyse des bénéfices, de se dupliquer progressivement à l'échelle de la ville.

Parce que nous pensons qu'il est réducteur de considérer qu'en déplaçant le terrain de foot, on permet de réduire et déconstruire les stéréotypes et de redonner le pouvoir à tous, nous ne pensons pas que, contrairement à vous, dans la ville de la meilleure équipe de football féminin, le foot soit exclusivement une affaire de garçons. Cette vision réductrice laisserait à penser que les filles jouent à la poupée.

Je reviens sur l'idée de la non-segmentation des espaces de récréation. Il est nécessaire d'y consacrer plus de moyens humains. C'est par l'éducation et l'implication de tous les acteurs (instituteurs, professeurs, éducateurs, animateurs, parents, enfants) que nous réussissons à faire évoluer les mentalités sur le long terme. Pour cela, il est selon nous impératif de prévoir des formations, un accompagnement et un réel parcours qui permettraient au plus grand nombre de se poser des questions sur la place de tous dans la société et dans la ville, et notamment celle des femmes dès le plus jeune âge.

C'est un enjeu des politiques locales, qui demande bien plus que des symboles, bien plus que des paroles.

Nous avons appris ces projets de transformation par voie de presse. Nous le regrettons. Nous imaginons que votre communication était en rodage et qu'à l'avenir, nous n'en doutons pas, l'information circulera plus aisément, tout comme nous souhaiterions des informations générales et régulières sur la période sanitaire que nous traversons et l'impact sur nos établissements scolaires.

Je vous remercie de votre écoute.

Pour en revenir aux actions du PEDT, nous voterons favorablement.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BORBON.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur DEBRAY.

M. DEBRAY Tristan : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Cette délibération dédiée aux enfants aurait déjà, en temps normal, aurait été accueillie avec un enthousiasme certain par mes collègues de Lyon en Commun et moi-même. En cette période de crise sanitaire, qui se prolonge et qui continue d'impacter fortement la situation dans les établissements scolaires, nous tenons à saluer tout particulièrement les mesures proposées à travers cette délibération.

Nous saluons également la mobilisation de Madame Stéphanie LÉGER, Adjointe à l'Éducation, depuis la rentrée scolaire et nous tenons à la féliciter, ainsi que les agents de la direction de l'éducation et tout le personnel éducatif de la Ville de Lyon, pour leur engagement et leur investissement durant cette période très compliquée.

Nous accueillons très positivement la proposition de doubler les moyens affectés aux projets initiatives locales. Certains enjeux prioritaires sont devenus des urgences en cette période de crise sanitaire. La lutte contre le décrochage scolaire, que nous considérons avec mes collègues de Lyon en Commun, comme la première des préventions, la question de la coéducation ou encore la place du numérique dans l'éducation, à l'école comme à la maison, pour ne citer qu'eux.

Saluons aussi la décision qui n'a sans doute pas été évidente à prendre d'annuler les séjours prévus dans les prochains mois et de réaffecter les moyens financiers à la gestion des conséquences de la crise sanitaire.

La culture n'est pas oubliée, bien au contraire, et nous en sommes rassurés, car, en période de crise, elle est parfois mise à l'écart. De très nombreux artistes ont été touchés et continuent à l'être fortement par la crise sanitaire. Soutenir l'action culturelle auprès des enfants est aussi un moyen de soutenir les actrices et les acteurs de la culture et leur permettre de continuer à vivre de leur passion, de continuer à vivre tout court.

Nous avons été nombreux, pendant le confinement, à nous évader de chez nous grâce à la musique, au cinéma ou à la culture. Les enfants ont ce même besoin, celui de créer, de jouer, de s'émerveiller. Et quoi de mieux que les activités artistiques et culturelles pour le leur permettre ?

Le parcours culture s'inscrit parfaitement dans le sens de la réappropriation de la ville par ses enfants. Grâce à la connaissance du patrimoine dès leur plus jeune âge, les enfants s'approprient l'histoire de leurs quartiers.

Si le savoir est une arme et si l'ignorance est la mère de tous les maux, tel que l'écrivait Rabelais, alors continuons à munir les enfants, tous les enfants, de connaissances nombreuses et variées.

Saluons et encourageons ici le travail réalisé par toutes les structures partenaires de la Ville de Lyon, musées, associations ou autres, qui transmettent chaque jour aux enfants leur savoir en termes de pratiques artistiques, de patrimoine, de sciences, d'écocitoyenneté ou encore de droits de l'enfant.

La multiplicité de ces partenaires est une richesse. Protégeons-la.

Nous tenons aussi, mes collègues de Lyon en Commun et moi-même, à saluer de nombreuses réalisations de la majorité, telles que la piétonnisation des abords de plusieurs écoles et le lancement d'autres projets, comme le réaménagement des cours d'école et des aires de jeux.

Si ces projets qui ralentissent et apaisent la ville vont dans le sens du bien-être des enfants, nous sommes persuadés que toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais, adultes compris, bénéficieront aussi de ces aménagements dans leur vie quotidienne.

Ce que nous promovons avec nos partenaires, ce n'est pas, enfin pas tout à fait, une révolution, il s'agit plutôt d'une simple inversion des priorités dans les choix politiques et des tendances dans les comportements individuels, afin de rendre nos villes plus vivables et de garantir un monde meilleur aux jeunes générations, un monde meilleur pour aujourd'hui et pour demain.

Nelson Mandela disait qu'un pays, une société qui ne se soucie pas de ses enfants n'est pas une vraie nation. Déclarons dès aujourd'hui qu'une cité, une ville qui ne se soucie pas de ses enfants n'est pas une vraie ville.

Je vous remercie de votre attention. Nous voterons bien sûr favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur DEBRAY.

Pour le groupe Les Écologistes, Monsieur ODIARD.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe,

Mes chers collègues,

Le Projet éducatif de Territoire, notre collègue Stéphanie LÉGER l'a fort bien expliqué, est le référentiel de la politique éducative municipale couvrant l'ensemble des temps de l'enfant, un projet global qui engage à nos côtés partenaires institutionnels et associations d'éducation populaire dans une démarche commune visant l'épanouissement et la réussite éducative des enfants.

La programmation que nous allons approuver ce soir correspond à la dernière année du PEDT de la période 2018-2021. Nous aurons donc au fil de cette année scolaire à en dresser le bilan pour mettre en place la politique éducative de notre programme.

Cette dernière année 2020-2021 est évidemment particulière, puisque la crise sanitaire nous oblige à réorienter nos priorités, vous l'avez rappelé, Madame l'Adjointe : prévenir le décrochage scolaire, permettre aux élèves de retrouver leurs repères, accompagner la coéducation et réduire la fracture numérique, après que les parents ont été confrontés au dispositif de la classe à la maison, qui a révélé de lourdes disparités entre les familles.

Il convient ici de saluer la mobilisation de tous les partenaires éducatifs dans la conception et la mise en place de cette programmation (les équipes enseignantes, les représentants des parents d'élèves, les services et les agents municipaux, les équipes d'animation, qu'elles soient municipales ou associatives, et les élèves eux-mêmes qui seront de plus en plus acteurs de ces dispositifs avec la mise en place prochaine du conseil des enfants).

Pourtant, et nos adversaires ne se sont pas privés de le souligner ici ou en Conseils d'arrondissement, les élus écologistes, dont je faisais partie dans la précédente mandature, n'ont pas toujours voté ce PEDT. Il convient donc de revenir à sa genèse, car cela nous permettra d'en tirer les enseignements.

Après l'instauration par décret publié au Journal officiel du 28 juin 2017 d'une dérogation permettant à une école maternelle ou élémentaire de revenir à la semaine de quatre jours, la précédente équipe municipale a lancé une vaste consultation électronique sur les rythmes scolaires, une démarche séduisante dans laquelle beaucoup se sont investis (parents, enseignants, représentants des associations, citoyens et citoyennes intéressés par les questions éducatives). La formule était très ouverte, permettant le débat et la formulation de propositions détaillées laissant espérer une synthèse offrant de nombreuses possibilités de choix sur des domaines complémentaires et non antinomiques (nombre de demi-journées, répartition de celles-ci dans la semaine, découpage horaire de la journée, etc.).

Au lieu de cela, nous avons eu droit à deux scénarios alternatifs regroupant chacun des propositions qui, en elles-mêmes, n'avaient rien de contradictoire. C'était ou bien cinq matinées ou bien des matinées plus longues que les après-midi. Autrement dit, on prenait deux préconisations complémentaires des chronobiologistes et on les mettait chacune dans l'un des deux scénarios à départager. Le choix était cependant subtilement guidé par l'annonce de la suppression des Mercredis de Lyon, que de nombreuses familles regrettent encore aujourd'hui et une interrogation persistante pour certains parents sur la prise en charge de leurs enfants le mercredi après-midi en cas de succès du scénario à cinq matinées, qui a naturellement été rejeté, le scénario à quatre jours ayant recueilli 51 % des votes des Conseils d'école.

Quelle déception et quelles divisions, tensions, crispations parmi les équipes lorsqu'il a fallu demander aux Conseils d'écoles de voter, avec parfois une opposition entre les parents et les enseignants ou entre parents ou entre enseignants, avec comme résultat des démissions dans des équipes d'animation et parmi les directeurs d'accueils de loisirs, qui ne retrouvaient plus les objectifs éducatifs qu'ils portaient.

La première année fut très difficile dans certaines écoles. Malgré tout, au bout d'un an, chacun a pris ses marques et s'est adapté au cadre fixé. La créativité et l'investissement des acteurs ont fait le reste, tant au niveau de la direction de l'éducation que des partenaires concernés par cette programmation financière et qui ont construit des projets riches et divers pour nos élèves.

C'est pour cette raison que nous voterons la programmation qui nous est présentée ce soir, mais nous saurons être vigilants et exigeants sur la méthode d'élaboration du prochain Projet éducatif de Territoire. La consultation alibi laissera place à une véritable démarche de coconstruction qui est une constante de notre projet politique pour la mandature. Il s'agira de donner plus de sens aux décisions prises et plus de moyens d'évaluation des résultats des actions, mais surtout de faire en sorte que tous les partenaires se saisissent pleinement du projet, parce que celui-ci résultera d'une élaboration collégiale et ne sera plus imposé d'en haut sous la forme d'une confrontation entre plan A et plan B.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ODIARD.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

M. LE MAIRE : Adopté.

(Adopté)

2020/218 - Aide sociale exceptionnelle aux familles les plus modestes en compensation de l'absence de restauration scolaire durant la période de confinement - Modifications des modalités de versement - Rectificatif

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame LÉGER, c'est de nouveau à vous.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération fait suite à la délibération votée lors du Conseil municipal du 7 mai 2020, portant l'attribution d'une aide sociale exceptionnelle aux familles les plus modestes, dont les enfants sont inscrits à la restauration scolaire des écoles publiques et privées lyonnaises. Cette aide, qui s'élève à 1,2 million d'euros concerne les familles à très bas quotient familial (QF 1), calculé à la date du 16 mai dernier.

Pour rappel, cette aide a été déterminée de la façon suivante : 100 euros par famille concernée et par mois, puis 20 euros par enfant supplémentaire et par mois. L'aide a été allouée sous forme de chèques d'accompagnement personnalisés d'une valeur unitaire de 20 euros.

Sur les 5 019 familles attributaires de cette aide sociale, 3 762 sont venues la retirer en juillet. À ce jour, 1 267 familles n'ont donc pas reçu cette aide pour plusieurs raisons : elles ont reçu tardivement le courrier et n'ont pas pu se rendre au rendez-vous fixé, un grand nombre de courriers sont revenus avec l'indication NPAI.

Cette délibération modifie les modalités de versement pour que les familles puissent en bénéficier prochainement.

Il est donc proposé de verser l'aide par virement bancaire en priorité ou par bon encaissable à la Trésorerie municipale de Lyon si les familles n'ont pas de compte bancaire.

Je tiens à souligner de nouveau la mobilisation des agents de la direction de l'éducation, qui ont assuré les permanences d'accueil, ont mis en place un dispositif de type phoning pour conseiller et orienter les familles et ainsi les accompagner dans cette démarche.

À l'issue du Conseil municipal, l'ensemble de ces familles seront contactées par courrier pour les informer de l'attribution de l'aide et de son montant et les inviter à fournir par voie postale, mail ou en présentiel, à la direction de l'éducation, leur relevé d'identité bancaire.

Les familles n'ayant pas de compte bancaire et qui en informeront les services de la Ville dans les délais impartis, avant le 31 octobre, se verront octroyer l'aide sous forme de chèques d'accompagnement personnalisés remis lors de permanences d'accueil, qui seront de nouveau mises en place à la direction de l'éducation.

Par ailleurs, la Ville de Lyon a souhaité distribuer une aide à 117 familles lyonnaises à très bas quotient, ayant au moins un enfant scolarisé dans les écoles privées lyonnaises. Cette aide sera également versée par virement bancaire.

Enfin, l'aide financière exceptionnelle de la Ville au CCAS d'un montant de 830 700 euros s'inscrit dans le cadre du soutien global aux actions menées pour accompagner la crise sanitaire.

Nous savons que la fermeture des écoles au printemps et donc des restaurants scolaires a privé de nombreux enfants d'un repas dans un grand nombre de familles, car c'est souvent le seul repas équilibré de la journée. Les familles les plus précaires n'ont pas pu se nourrir. Nous savons que cette aide financière exceptionnelle est importante pour ces familles. Je sais que certains de nos collègues s'inquiètent que la Ville ne soit pas en mesure d'avoir une visibilité sur l'utilisation de cette aide. Soyez certains que ces familles, au regard de leurs conditions de vie, de leurs difficultés quotidiennes, sauront en faire bon usage.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame LÉGER.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame GAILLIOUT.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire,

Madame l'Adjointe à l'Éducation,

Chers collègues,

Nous votons aujourd'hui une délibération pour faciliter l'accès pour les familles en difficulté aux aides que nous leur avons accordées le 7 mai dernier.

Nous profitons d'ailleurs de cette délibération pour rappeler que c'est notre groupe, Progressistes et Républicains, qui en était à l'origine, porteur de cette demande par un amendement devenu une délibération.

En cette période de crise sanitaire, économique et sociale, nous avons le devoir d'accompagner les plus précaires, pour éviter qu'ils ne soient marginalisés et que le pacte républicain ne soit rompu.

Nous souhaitons aussi profiter de cette délibération pour attirer votre attention sur un autre sujet connexe, tout aussi important, celui de la déscolarisation.

En cette période particulière, nous pouvons observer que le suivi de la scolarisation des élèves est rendu plus difficile pour l'ensemble des partenaires impliqués. Aussi, nous vous demandons d'être particulièrement vigilants à ce qu'aucun élève ne soit abandonné, car, nous le savons, un décrochage scolaire entraîne par ricochets de nombreuses autres difficultés et peut fortement compromettre l'avenir des enfants concernés.

Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe à l'Éducation, chers collègues, sur ce sujet comme sur d'autres, nous vous demandons de ne pas vous ranger uniquement derrière la responsabilité de l'État, du Préfet ou de l'Éducation nationale. La Ville de Lyon est un acteur plein et entier de l'éducation de nos enfants et dispose de moyens et de personnels compétents et dévoués pour participer à l'accomplissement de cette mission capitale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame GAILLIOUT.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, j'ai une prise de parole.

M. DUVERNOIS Jean-Michel : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Ce dispositif d'aide est le fruit d'un travail œcuménique mené le 7 mai dernier dans cette même assemblée, puisqu'il est le résultat d'un amendement du groupe de David KIMELFELD, prévoyant une aide pour les élèves des familles modestes du public, enrichi d'un amendement du groupe des Républicains, l'étendant aux élèves des familles modestes des écoles privées, le tout synthétisé par Gérard COLLOMB.

Outre le fait de venir en aide aux familles modestes de notre ville ayant des enfants scolarisés dans nos écoles et ayant particulièrement souffert du confinement, ce dispositif avait un intérêt non négligeable dans sa mise en œuvre.

En effet, cette aide délivrée sous la forme d'un chèque d'accompagnement personnalisé, dit CAP, peut être utilisée par son bénéficiaire pour des dépenses de besoins primaires dans des commerces de proximité. En cela, le chèque d'accompagnement personnalisé répond tout à fait à nos attentes. Une aide pour ceux qui en ont besoin, oui, évidemment, mais avec un contrôle.

En plus, le fléchage des commerces où il peut être utilisé renforce la notion de circuit court et évite d'éventuels achats à distance.

Aujourd'hui, vous nous proposez de supprimer le versement de cette aide par l'intermédiaire d'un chèque d'accompagnement personnalisé, qui présente un mode d'utilisation simple et sécurisé, pour le remplacer par un virement bancaire. D'une aide, nous passons à une allocation.

C'est une décision regrettable à plusieurs titres.

Elle ne permet plus le contrôle de l'utilisation de cette aide. C'est une rupture d'égalité avec les 3 762 familles qui ont eu cette aide sous forme de chèque d'accompagnement personnalisé. C'est une sorte de prime à ceux qui n'ont pas fait l'effort pour X ou Y raison de demander cette aide en juillet.

J'en profite, sur les raisons de NPAI, je suis un peu surpris que nous ayons un retour aussi important au niveau de la Ville de Lyon. Cela signifie que les fichiers de la direction de l'éducation ne sont pas très à jour. Nous pouvons nous poser la question sur l'encaissement ou le contact des familles, mais c'est une autre question et je crois que nous aurons l'occasion d'y revenir.

Pour finir, c'est une occasion manquée pour les agents du CCAS d'avoir un contact avec des familles en difficulté, pas nécessairement connues et suivies par eux jusqu'à présent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Lyon en Commun, Monsieur DRIOLI.

M. DRIOLI Adrien : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Cette délibération vient répondre aux besoins des Lyonnaises et Lyonnais suite au confinement, notamment au regard de l'absence de restauration scolaire, une situation, vous le savez, qui est venue impacter le budget des familles durant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, lorsque la restauration scolaire offrait la possibilité de repas équilibrés jusqu'à parfois 80 centimes par repas pour les familles les plus fragiles.

Certaines familles n'ont pu accéder à l'aide instaurée et distribuée au mois de juillet, comme proposée, sous forme de chèques d'accompagnement personnalisés. Plus de 3 700 familles se sont déplacées et en ont bénéficié. Plus de 1 200 familles n'ont pu avoir accès à cette aide, ne s'étant pas déplacées, d'autres n'ayant pas eu l'accès à l'information. Cela représente près de 26 % de familles non bénéficiaires qui n'ont pas pu accéder à cette aide.

Plusieurs éléments à ce sujet. Les informations ont permis à un grand nombre de familles dans une première étape d'y avoir accès. Avec près de 1 300 familles non bénéficiaires, nous atteignons un taux de non-recours de 26 %. Ces familles sont souvent celles qui n'ont pas accès à l'information, qui sont les plus fragiles et qui ont réellement besoin de cette aide versée, telle que l'a décrite Stéphanie LÉGER.

21 %, c'est le taux de pauvreté dans notre arrondissement, dans le 9^e arrondissement. Nous le voyons tous les jours quand nous sommes sur le terrain avec Anne BRAIBANT, Maire de l'arrondissement, et d'autres élus. Cette situation est difficile et nous ne pouvons la concevoir et continuer à ne pas y répondre.

Comme le disait Jaurès : « *Je n'ai jamais séparé la République des idées de justice sociale sans laquelle elle n'est qu'un mot.* » Cette justice sociale, nous y répondons aujourd'hui, partiellement, modestement, à notre niveau et nous devons bien évidemment soutenir cette délibération. Il ne s'agit pas là d'opposer des catégories de Lyonnaises et Lyonnais aux autres, il ne s'agit pas là de stigmatiser, mais bien de répondre à un besoin réel, qui doit être instauré.

Nous voterons bien évidemment pour le groupe Lyon en Commun cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention du groupe Droite, Centre et Indépendants)

M. LE MAIRE : Adopté.

(Adopté)

2020/212 - Modalités de remboursement des activités périscolaires municipales durant la période du 16 mars au 3 juillet 2020

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2020/213 - Approbation d'une convention relative à l'accueil et à la mise à disposition du service de restauration scolaire de l'école primaire privée Saint-Denis sise à Lyon 4^e pour les enfants des écoles publiques du 1^{er} degré Les Petits Canuts et Commandant Arnaud à Lyon 4^e

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2020/217 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles sur le Projet de réussite éducative (PRE) 2020

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

2020/220 - Signature d'une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles et attribution d'une subvention exceptionnelle pour le soutien et le développement du dispositif des clubs CLA Coup de pouce langage

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme LÉGER Stéphanie

M. LE MAIRE : Madame LÉGER.

Mme LÉGER Stéphanie, rapporteuse : Les délibérations 212, 213, 217 et 220 ont toutes été approuvées en Commission.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Y a-t-il des oppositions sur ces délibérations ? Non. Adoptées.

(Adoptés)

2020/214 - Attribution d'une subvention de 8000 euros à l'association Lyon Ultra Run, pour l'organisation de la 7^e édition de Lyon Urban Trail by Night, le samedi 31 octobre 2020 - Approbation d'une convention

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

(Mme CABOT et M. REVEL ne prennent pas part au vote)

2020/216 - Attribution d'une subvention de 5000 euros à l'association FACE Grand Lyon pour l'organisation de la 4^e édition de la Course de la Diversité le 1^{er} octobre 2020 - Rectificatif

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

(Adopté.)

Rapporteuse : Mme NUBLAT-FAURE Julie

M. LE MAIRE : Madame NUBLAT-FAURE.

Mme NUBLAT-FAURE Julie, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Deux subventions concernent les délibérations 214 et 216. Elles concernent des associations qui organisent des événements sportifs majeurs et originaux. Ces deux délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission.

Je vais simplement préciser des éléments concernant la subvention 214. L'association Lyon Ultra Run est l'organisatrice de deux courses très reconnues, Lyon Ultra Trail et Lyon Ultra Trail By Night, qui sont des temps forts dans le calendrier sportif lyonnais.

Il s'agit de deux courses emblématiques, qui allient activité physique et découverte du patrimoine architectural et culturel de notre ville, de jour comme de nuit.

Entre marathon et trail, cette course propose plusieurs niveaux de difficulté, à travers trois parcours de distances différentes.

Cette année, du fait de la crise sanitaire, les deux courses ont été annulées, une première fois le 29 mars, et reportées sur un même week-end au 1^{er} novembre. Malheureusement, nous avons appris en milieu de semaine dernière que l'association Lyon Ultra Run n'avait pas d'autre choix que d'annuler cette édition déjà reportée en raison du contexte et des nouveaux protocoles sanitaires.

Cette course compte dans un format normal 6 000 participants. Il leur est donc impossible, même s'ils l'avaient imaginé en réduisant leur jauge de participants de moitié, de maintenir cette course dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

L'annulation du Lyon Urban Trail et du Lyon Urban Trail By Night est une réelle catastrophe pour la vie sportive locale, que ce soit pour les bénévoles, les partenaires, comme les usagères et les usagers.

Bien que des enjeux de transition écologique doivent être et sont déjà en cours de discussion avec ces structures, le maintien d'un soutien permettra, nous l'espérons, leur sauvegarde pour l'édition 2021.

L'annulation de la manifestation n'a pas fait disparaître les frais engagés par l'association. Sans un soutien de notre collectivité en 2020, le risque profond est de ne plus avoir personne en 2021 pour poser les bases d'un partenariat vertueux et faire de Lyon une ville de référence en termes d'écho événementiel sportif.

Dans la mesure où le circuit administratif ne nous a pas permis de transformer les délibérations pour faire de ces enjeux d'événementiel des enjeux de solidarité avec les acteurs clés, nous pensons qu'il s'agit de la meilleure option pour ne pas les laisser au bord de la route en ces temps de crise sanitaire.

C'est pourquoi je vous demande d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame NUBLAT-FAURE.

Y a-t-il des oppositions ? Aucune. Adoptées.

(Adoptés)

2020/219 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 300 euros au titre de l'année 2020 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 90 000 euros pour l'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants de 30 places, nommé Les Moussaillons des Docks, sis 82, rue des Docks à Lyon 9^e, géré par l'Association ALFA 3A siégeant 2 rue Nicolas Sicard - 69 005 Lyon - Approbation et autorisation de signature de conventions

Rapporteur : M. VASSELIN Steven

M. LE MAIRE : Monsieur VASSELIN.

M. VASSELIN Steven, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

C'est une délibération qui devrait, je l'espère, en appeler beaucoup d'autres au cours de ce mandat, puisqu'il s'agit de subventions et conventions qui vont permettre l'ouverture d'une nouvelle crèche fin octobre dans un secteur du 9^e arrondissement, qui, comme dans beaucoup d'autres secteurs de la Ville de Lyon d'ailleurs, en a grand besoin.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur VASSELIN.

Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Aucune. Adoptée.

(M. BLANC ne prends pas part au vote)

(Adopté)

COMMISSION SOLIDARITÉS - VIE DES AÎNÉS - DROITS ET ÉGALITÉS - SANTÉ ET PRÉVENTION

2020/221 - Approbation et autorisation de signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement de 200 000 euros à la SAHLMAS en vue de la construction de l'Hôtel social Riboud (LAHSO)

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Madame RUNEL.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération porte sur la signature d'une convention qui concerne l'association LAHSO, plus connue sous le nom de l'Hôtel social et qui a pour objectif l'hébergement et l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Cette association lyonnaise gère trois centres d'hébergement et de réinsertion sociale, dont l'Hôtel social Riboud, mais également un accueil de jour et un chantier d'insertion.

Le CHRS Riboud est en cours de reconstruction sur le site de l'ancien siège de la SAHLMAS dans le 3^e arrondissement à proximité de là où il était précédemment.

Ce nouvel établissement, qui sera donc livré mi-octobre et qui permettra aux résidents de s'installer courant du mois de novembre, va donc pouvoir accueillir plus de 70 personnes, principalement des hommes seuls, qui souffrent de situations de grande précarité, à la fois d'un isolement social et familial.

C'est donc dans des conditions dignes, humaines, humanisées, qui nous sont chères, que ce centre d'hébergement va pouvoir voir le jour et donc accueillir ces bénéficiaires.

Aussi, la Commission s'est prononcée favorablement sur ce rapport qui permettra de finir la convention pour une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 euros, qui complétera la participation financière de la Ville de Lyon à hauteur de 500 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Madame RUNEL.

Une prise de parole pour le groupe Pour Lyon, Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui est l'occasion de rappeler la nécessité pour une ville d'encourager et d'accompagner la politique sociale en s'appuyant sur les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Je tiens à rappeler que l'association de l'Hôtel social est un partenaire incontournable au service de l'innovation sociale et de l'inclusion sociale. L'Hôtel social Riboud dont il est question aujourd'hui a été créé par la volonté de deux hommes pour mettre un terme à la misère des hommes vivant dans la rue. Il s'agit de l'ancien Maire et du Président de l'association CLORE.

Cet équipement destiné à accueillir les hommes seuls sans hébergement et en rupture sociale était le premier d'une grande et belle famille, puisqu'allaient suivre ensuite un CHRS pour femmes avec enfants, la Charade et sa crèche Jacques Prévert, un CHRS pour familles, accueil et logement, un accueil de jour dénommé Point d'Accueil et un atelier d'insertion, le Grenier.

Même si l'association de l'Hôtel social a changé de nom en 2015 sous la houlette de sa Présidente Martine ROURE, que je salue aujourd'hui, il y a quelques années, les objectifs de LAHSO restent les mêmes. Il s'agit de lutter contre l'exclusion des plus démunis et de s'engager chaque fois qu'il est nécessaire.

Plus de 2 000 personnes isolées ou en famille sont accueillies, accompagnées ou hébergées chaque année grâce à ces professionnels de l'action sociale.

LAHSO a investi depuis plusieurs années le champ de la santé mentale. Tous ses professionnels sont ainsi formés à la démarche « un chez-soi d'abord », qui vise à prendre en compte la souffrance psychique chez les personnes à la rue, en lien avec l'ARS et les hôpitaux.

Pour en revenir à Riboud, le CHRS passe de 74 à 80 places. Ces places supplémentaires ont justement été pensées pour accueillir des personnes confrontées à cette problématique, en lien avec l'hôpital du Vinatier.

Je vais passer le détail, car ma collègue Sandrine RUNEL l'a évoqué, mais je voulais rappeler qu'en décembre 2017, la Ville de Lyon avait proposé de le reconstruire sur une parcelle libérée par la SAHLMAS dans le 3^e arrondissement et que la subvention initiale d'investissement de 500 000 euros avait donc été votée.

Le projet repose sur l'accueil de 80 personnes bénéficiant d'appartements dotés de sanitaires individuels, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors, une cuisine pédagogique, où les personnes pourront accueillir des invités et surtout apprendre à se faire à manger, ce que ne savent pas obligatoirement faire les hommes qui sont accueillis.

Le projet se caractérise également par une forte volonté d'ouverture sur le quartier, à travers un jardin partagé sur le toit, une salle de sport et un espace partagé ouvert sur le quartier, dont l'utilisation reste encore à définir.

Riboud pourra donc, à l'instar des 25 CHRS que comprend notre commune, y accueillir dignement les personnes en difficulté. La Ville de Lyon affiche ainsi clairement sa volonté de poursuivre sa politique de lutte contre l'exclusion et réaffirme sa solidarité envers les plus démunis.

Elle continue d'œuvrer à leurs côtés grâce au restaurant social et aux bains-douches, directement gérés par son CCAS, grâce aux dispositifs mis en œuvre, tout cela déjà initié sur les précédents mandats.

La question de l'hébergement d'urgence continue de nous préoccuper. Nous le savons tous, cette question est à relier à la situation difficile que nous vivons actuellement. Mais nous ne pouvons rester insensibles à la présence de ces hommes, de ces femmes, de ces jeunes couples, de ces familles, que les places prévues par l'État ne suffiront pas à héberger.

Notre groupe souhaite simplement saluer le travail fourni conjointement par l'ensemble des acteurs de ce projet, que ce soit la SAHLMAS, l'association LAHSO, l'architecte Atelier Véra ou encore la Ville de Lyon et, bien sûr, Gérard COLLOMB.

Notre groupe tient à souligner sa satisfaction de voir que la Ville s'engage ainsi dans la continuité des projets sociaux et solidaires, initiés sur les précédents mandats.

Nous tenions également à saluer le travail accompli par Martine ROURE et Zorah AÏT-MATEN, toutes deux Adjointes au Maire et Vice-Présidentes du CCAS.

Car, pour nous, la Ville peut rayonner économiquement et rester solidaire des personnes fragiles. On espère que l'actuelle municipalité va poursuivre notre soutien pour LAHSO et toutes les autres associations que nous avons soutenues jusqu'à présent.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour votre intervention, Madame BACHA-HIMEUR.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci pour cette unanimité.

COMMISSION TRANSITION ÉCOLOGIQUE – MOBILITÉS

2020/225 - Lyon 2^e - Place Bellecour - Modificatif de l'état descriptif de division en volumes et échange sans soule entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon des volumes n° 5 et n° 9 en vue de la régularisation foncière des sanitaires publics - EI 02015 - Numéros d'inventaire - Entrant : 02015V001 - 02015V002 - Sortant : 02015A000 - Opération n° 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur le Maire.

Le prochain projet de délibération numéro 225 est un modificatif de l'état descriptif de division en volumes avec un échange sans soule entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon sur des volumes liés à la régularisation foncière de sanitaires publics. L'avis donné en Commission a été favorable.

M. LE MAIRE : Nous avons une prise de parole du groupe Pour Lyon. Monsieur HERNANDEZ

M. HERNANDEZ Ludovic : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mon intervention d'aujourd'hui concerne la plus grande place piétonnière d'Europe, mais surtout un lieu emblématique de notre ville, connu de tous et notamment récemment vu par des millions de personnes sur les écrans, grâce à la retransmission du célèbre et populaire Tour de France, pour lequel vous avez provoqué un tollé national pour des propos inappropriés et qui nous inquiètent, car révélateurs de votre état d'esprit empreint de dogmatisme.

La place Bellecour est un lieu historique de la vie lyonnaise et je souhaitais donc attirer votre attention sur trois points.

Premièrement, la statue de Louis XIV, statue qui n'a été épargnée ni par le temps ni par la tribu sauvage de gilets jaunes le chevauchant chaque semaine pendant les 18 mois de manifestation. L'œuvre de François-Frédéric LEMOT est actuellement parquée par des barrières et il serait temps de lui accorder une rénovation.

Deuxièmement, depuis l'installation, en 1829, de la célèbre buvette de Madame GIRARD se trouvent des kiosques de commerçants. Malheureusement, l'époque des bonnes manières où exerçait la Reine des Tilleuls est révolue. Les commerces subissent depuis trop longtemps des dégradations importantes par des manifestants aux comportements « cromagnonesques », grilles arrachées, parasols brûlés, stocks pillés, tables et sièges saccagés, etc.

Ces boutiques sont le gagne-pain de leurs propriétaires, mais ils sont également les lieux de vie de cet espace public, qui appartient à tous les Lyonnais. Ces commerçants sont à bout et je compatis. De plus, la crise sanitaire vient alourdir un bilan économique déjà en souffrance.

Nous devons trouver des solutions rapides et venir en aide à ce secteur en autorisant la couverture des terrasses pour les restaurateurs et en mobilisant plus fréquemment la présence de policiers municipaux sur cet endroit de la place.

Troisièmement, la sécurité, les derniers événements de vendredi à Paris ont rappelé à ceux qui l'auraient oublié que la menace terroriste, fanatique, est loin d'être derrière nous, comme vous l'aviez déclaré une fois de plus très maladroitement et de manière inquiétante pour l'avenir.

Oui, Monsieur le Maire, la réalité est parfois dure, mais, malheureusement, la menace est toujours présente, surtout sur les lieux symboliques et de rassemblement.

Je le rappelais en préambule, la place Bellecour est très fréquentée au quotidien, des événements sont programmés régulièrement.

Cela dit, même si, pour l'instant, la crise sanitaire nous empêche certaines manifestations, nous devons dévulnérabiliser les accès véhicules, chose qui avait été engagée dans le précédent mandat.

En effet, un financement avait été obtenu auprès des crédits européens. Cette enveloppe, gérée par la Métropole de Lyon, devait financer l'installation de deux bornes, afin de sécuriser l'accès à l'entrée des semi-remorques.

Votre prédécesseur et son adjoint ont adressé deux lettres au service concerné, mais ni retour ni réponse. Par conséquent, nous vous demandons de faire le nécessaire afin de réaliser les installations prévues.

Monsieur le Maire, le temps d'installation de votre majorité, certes normal, doit maintenant se terminer. Vous déclarez vous être particulièrement préparé à la prise de pouvoir. Il s'est passé trois mois depuis. Il est temps maintenant de prendre des décisions, de prendre des initiatives et, au-delà des prises de parole dogmatiques et purement politiques uniquement ciblées sur votre électorat, de vous occuper de tous les dossiers, même ceux techniques, mais qui ont une portée importante pour les habitants et acteurs de notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT, c'est à vous.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur HERNANDEZ.

J'ai le plaisir de vous informer que, sur la statue de Louis XIV, j'ai rencontré mon homologue à la Métropole de Lyon, puisque, pendant les six dernières années, il existait un conflit de propriété sur la statue, et que nous sommes en voie de trouver une solution.

M. LE MAIRE : Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/238 - EI 99062 - Lancement de l'opération 99062006 « CTM de Corbas - Rénovation de toiture et mise en œuvre d'énergie renouvelable » - Affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3 - programme 20 020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour le projet de délibération numéro 238, il s'agit d'une opération de rénovation du Centre technique municipal de Corbas, rénovation de sa toiture et mise en œuvre d'énergie renouvelable, en l'occurrence du photovoltaïque.

La Commission s'est prononcée favorablement.

M. LE MAIRE : Nous avons une demande du groupe Pour Lyon. Monsieur COLLOMB, c'est à vous.

M. COLLOMB Gérard : Monsieur le Maire,

Avant d'évoquer précisément ce dossier, permettez-moi quelques réflexions sur le cours de cette séance.

Nous vivons une période évidemment particulière de début de mandat, où la plupart des délibérations que nous votons sont des projets que nous avons mis en œuvre depuis des mois, voire, comme LAHSO, depuis des années. Nous sommes heureux qu'aux propos de rupture publics aujourd'hui s'opposent un certain consensus et une reconnaissance de ce qui avait été fait par la majorité précédente.

Pour vous, pour le moment, vous annoncez de bonnes intentions, mais je ne connais pas un maire qui, au début de son mandat, annonce de mauvaises intentions. Vous êtes pour la transparence, pour la concertation, et donc les choses peuvent paraître simples. Quand vous irez vers l'application, vous verrez qu'elles sont un peu plus difficiles.

Si tout le monde partageait le même avis, évidemment, on consulterait et les choses seraient tranchées très facilement. Monsieur ODIARD, tout à l'heure dans son intervention, a souligné combien pour les rythmes scolaires, il avait été difficile de pouvoir trancher et d'élaborer une formule qui, finalement, soit acceptée par tous.

Notre société, peut-être ce qui la caractérise le plus, c'est qu'elle est extrêmement fractionnée. Je ne sais pas si vous l'avez lu, mais si vous ne l'avez pas fait, lisez « L'archipel français », de Jérôme FOURQUET, et vous verrez combien notre société est pleine de contradictions et quelquefois d'affrontements.

Donc je crois que ce qu'il faut faire, c'est essayer d'abord de ne pas heurter et que les déclarations péremptoires peuvent faire du mal aux uns et aux autres. Dans cette société fractionnée, il faut essayer au maximum de pouvoir rassembler.

Sur la concertation, vous avez pris des décisions sans concerter, sur l'écriture inclusive, sur le budget généré, etc. Vous avez raison, c'est votre programme. Vous n'allez pas concerter votre programme, ce qui en fait le cœur, vous pouvez l'adapter, mais, évidemment, vous n'allez pas concerter là-dessus. Un de mes Vice-Présidents dans mon premier mandat, Gérard CLAISSE, qui était quelqu'un d'exception, disait, quand nous allions faire tel projet, que nous n'allions pas faire le contraire, mais il peut y avoir des améliorations et la concertation sert à améliorer un certain nombre de projets.

Sur le débat qui s'est esquissé tout à l'heure avec madame PERRIN-GILBERT et monsieur KÉPÉNÉKIAN, qui est un débat extrêmement intéressant, sur la place des arrondissements, de la Ville et évidemment de la Métropole de Lyon, soit on veut transférer, et certains en sont partisans, un certain nombre de compétences, comme l'Opéra, l'Auditorium, vers la Métropole de Lyon. Tout à l'heure, quelqu'un disait que, pour le zoo, il faudrait que la Métropole prenne en charge, parce que c'est pour tous les Grands-Lyonnais. D'autres veulent transférer tout vers le bas. Mais si vous transférez en même temps vers le haut et en même temps vers le bas, je ne sais pas ce qu'il restera à la municipalité de Lyon et peut-être cela fera des économies, pourrions-nous supprimer cette assemblée.

Alors, je pense qu'il faut trouver un équilibre. Je suis sûr que, les plus décentralisateurs, quand ils ne seront plus à ma place, mais à celle où j'étais auparavant, se montreront peut-être moins soucieux de décentraliser et voudront appliquer leur politique. Je connais madame PERRIN-GILBERT, j'en connais le caractère affirmé et je sais que, par exemple, sur la culture, elle aura ses propres idées et qu'elle aura raison d'avoir ses propres idées, qu'elle ne cédera pas aux uns et aux autres l'absolue nécessité de trancher à sa place.

Vous verrez la réalité complexe. Nous avons une Métropole qui concentre de grands pouvoirs. Faites attention que la Ville de Lyon puisse garder aussi les siens, parce que la Ville de Lyon, c'est le cœur de cette Métropole, c'est elle qui tire vers l'avant cette Métropole et nous devons faire attention à ce qu'elle soit toujours un élément moteur.

Sur le sujet précis que je voulais aborder...

M. LE MAIRE : J'allais vous y inviter, puisque votre temps de parole est écoulé, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Je n'ai pas abusé de la parole, Monsieur le Maire, jusqu'à présent, et comme vous êtes un parti de débat, je suis sûr que vous aimez cela.

M. LE MAIRE : Je cherche aussi l'efficacité, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Il s'agit de savoir, à propos du CTM de Corbas, si vous comptez continuer le projet de transfert d'un certain nombre de services sur l'arrondissement de Vaise, comme cela a été soumis au Conseil d'arrondissement, ou si vous renoncez à ce projet pour éventuellement apporter d'autres projets. J'ai entendu parler de centre social, par exemple. Comme c'est un projet que nous travaillons depuis un certain nombre d'années, qui est un peu obligatoire parce qu'il nous faut transférer le service des sports, que nous avons aujourd'hui les services de l'éclairage qui, du point de vue administratif, sont dans des locaux que nous louons relativement cher, il serait bien de pouvoir réunir cet ensemble et d'en faire ce que nous voulons en faire, c'est-à-dire un élément moteur qui puisse réunir les différents services et leur permettre de mieux travailler ensemble.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur COLLOMB.

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Je vous remercie, Monsieur COLLOMB.

Encore une fois, nous ne parlons pas ici du CTM de Corbas, mais je ferai une petite intervention après pour que nous en parlions quand même.

Sur le CTM de Vaise, vous avez eu un échange en Mairie du 9^e arrondissement sur le sujet, mais, pour le reste de l'assemblée, je voudrais expliquer que nous avons fait le choix de reporter la délibération sur le CTM de Vaise de ce Conseil municipal au Conseil de novembre, pour prendre le temps d'échanger avec la Mairie du 9^e arrondissement, qui, effectivement, a soulevé des questions sur l'utilisation du foncier de ce lieu. Il y a un foncier assez important, il y a des besoins importants de la Mairie du 9^e arrondissement, il y a des besoins importants des différentes directions, vous l'avez expliqué. Comme nous l'avons annoncé, nous retravaillons un certain nombre de projets pour prendre le temps d'associer les Mairies d'arrondissement.

C'est le cas du CTM de Vaise, pour lequel nous le reportons d'un mois et nous nous voyons d'ailleurs demain en Mairie du 9^e arrondissement avec les services techniques de la Ville pour échanger avec eux et faire entendre à la fois les besoins de la Mairie centrale et les besoins de la Mairie d'arrondissement.

Je dirais, pour que vous soyez tous informés, que nous avons arrêté l'aménagement d'une cour de crèche tout récemment dans le centre social Santy pour prendre le temps de le végétaliser.

Évidemment, nous poursuivons un certain nombre des projets que vous avez lancés, mais nous nous sommes engagés à les adapter avec les nouvelles orientations municipales et cela prendra parfois quelques mois de délai pour la sortie de ces équipements, afin qu'ils correspondent mieux à nos attentes.

Je voudrais dire un mot sur le CTM de Corbas, puisque c'était l'objet de cette délibération.

Le CTM de Corbas accueille les agents de la Direction de la Gestion technique des Bâtiments. Ce sont des agents de maintenance qui s'occupent notamment de travailler en été pour rénover nos écoles et nos crèches. Il est malheureusement mal isolé thermiquement, donc les conditions de travail en particulier l'été sont mauvaises. Vous avez constaté lors du mandat précédent ces dysfonctionnements, fait le choix de lancer des études, qui vont aboutir à l'isolation de la toiture. Le potentiel photovoltaïque a été reconnu. Nous allons donc installer 650 mètres carrés de photovoltaïque correspondant à environ 100 kilowatts de puissance.

Parallèlement, comme c'est un des derniers bâtiments de la Mairie à avoir une chaudière au fioul, celle-ci sera remplacée par une pompe à chaleur.

Cette opération, j'ai souhaité la mettre en lumière, parce qu'elle combine à la fois qualité de vie au travail, économie d'énergie et énergie renouvelable. Elle va pleinement dans le sens de la transition écologique.

Je voudrais cependant dire que, malgré cet effort additionnel, notre production photovoltaïque reste bien modeste, puisqu'actuellement, il y a 472 kilowatts-crêtes de photovoltaïque installés sur notre patrimoine, ce qui représente 0,5 % de notre consommation d'électricité. Quand je dis « notre consommation », je parle de celle de la Ville de Lyon en tant qu'administration et non de celle du territoire.

Nous ajoutons donc 100 kilowatts à ces 472 kilowatts, mais nous voyons bien que, même avec ça, nous ne serons toujours pas à 1 % de nos consommations électriques internes.

La route reste importante. Nous allons poursuivre ce remplacement d'énergies fossiles par des énergies renouvelables, mais, évidemment, tout cela devra intégrer non seulement le développement des renouvelables, mais un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique, puisque ce qui compte, c'est de d'abord réduire drastiquement nos consommations d'énergie. La meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas.

La Ville s'était engagée d'ailleurs entre 2010 et 2020 à réduire de 20 % ses consommations d'énergie dans les bâtiments municipaux, ce qui était en cohérence avec les objectifs nationaux de l'époque. Malheureusement, en 10 ans, la Ville n'a réalisé que 7 % de réduction, soit un tiers de l'objectif. Nous aurons donc à cœur dans la prochaine PPI de renforcer les investissements et les moyens consacrés au fonctionnement pour aller vers la transition écologique que nous appelons de nos vœux. Elle sera donc construite progressivement et ceci nécessitera évidemment des renforcements des moyens, des services et potentiellement des organisations un peu différentes.

Je voudrais remercier au passage les agents qui ont porté les études et qui ont permis à ce dossier d'aboutir. Ce sont ces équipes renforcées, réorganisées, mieux dotées, appuyées par des partenaires externes, avec qui nous mettrons en œuvre l'indispensable changement d'échelle et de culture pour lequel nous avons été élus.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/240 - Approbation pour l'année 2021 des modalités d'attribution du Prix citoyens du patrimoine Annie et Régis Neyret - Rectificatif

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Après le volet transition énergétique, toujours sur le patrimoine, nous passons maintenant à l'approbation pour l'année 2021 des modalités d'attribution du Prix citoyens du patrimoine Annie et Régis Neyret.

Le projet de rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Nous avons une intervention du groupe Pour Lyon. Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

En créant en 2016 le Prix citoyens du patrimoine, la Ville de Lyon souhaitait récompenser des initiatives remarquables s'exprimant dans le domaine du patrimoine.

Trois ans plus tard, alors que ce prix s'était installé, nous avons décidé de le nommer Prix Annie et Régis Neyret, ce couple ayant tant fait pour la sauvegarde du patrimoine lyonnais, singulièrement du Vieux-Lyon, et, au-delà pour l'ensemble du patrimoine rhônalpin.

On le sait, à l'origine de la renaissance du Vieux-Lyon, Annie et Régis Neyret méritaient d'être honorés ensemble dans notre ville.

Dès la disparition de Régis Neyret, la RVL s'était tournée vers nous afin de voir ce qui pouvait être fait pour qu'une rue de Lyon puisse porter le nom de Régis Neyret. Le secteur du Vieux-Lyon étant contraint et toutes les rues étant dénommées, il était difficile de localiser une rue ou un espace pouvant porter le nom de Régis Neyret.

Avec le Président de la RVL, alors que nous étions devant le Palais de Justice pour étudier ce qui pouvait être fait pour stopper les désordres provoqués par les skateurs, même si nous pensions que le site ne correspondait pas tout à fait à l'esprit que nous souhaitons donner au souvenir de Régis Neyret, la partie haute du quai, là où se dresse le marché de la création, était une opportunité, et ce, d'autant que nous avions la certitude qu'il ne portait pas de nom.

Alors, Monsieur le Maire, nous n'étions, vous vous en doutez, pas tout à fait satisfaits de ce choix, mais nous n'en avons pas d'autres et nous étions restés en l'état.

Monsieur le Maire, des mois sont passés et je ne sais pas où vous en êtes de cette réflexion, mais je voulais, alors que le dossier que nous examinons cet après-midi évoque Annie et Régis Neyret, rappeler la nécessité que, dans ce quartier du Vieux-Lyon, si cher à Régis Neyret, vous choisissiez de nommer une voie ou un espace pouvant porter son nom.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur SÉCHERESSE.

Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Merci, Monsieur SÉCHERESSE, pour ce rappel sur la nécessité d'honorer la mémoire d'Annie et Régis Neyret. Nous nous inscrivons pleinement dans cette volonté et nous allons poursuivre le travail avec Renaissance du Vieux-Lyon, que j'ai d'ailleurs rencontrés pendant les Journées européennes du patrimoine, le 19 septembre, et qui m'ont fait part de ce projet en plus de leurs autres projets.

Trois pistes sont à l'étude pour leur rendre hommage, l'idée de nommer la partie haute du quai Romain Rolland, ainsi que deux pistes de pose de plaques, une plaque sur la maison Thomassin et une plaque au 2, rue d'Algérie, où ils ont vécu à la fin de leur vie.

Nous poursuivons donc ce travail avec RVL en vue d'aboutir rapidement, pour leur rendre cette reconnaissance, à laquelle ils ont droit et qu'ils méritent largement.

J'en profite pour dire que nous souhaitons bien sûr combiner la valorisation du patrimoine culturel et historique de la Ville de Lyon et, plus largement, de son territoire, avec la transition écologique que nous engageons et qu'il n'y a pas d'opposition dans cette recherche. Je tiens à remercier les élus du 2^e et du 6^e arrondissement, qui m'ont contacté pour vérifier que nous étions bien dans cette optique-là. Je tiens à vous rassurer.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur GODINOT.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/224 - Adaptation des droits de stationnement à la réglementation de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Monsieur Valentin LUNGENSTRASS étant absent, je me charge de rapporter.

Il s'agit de l'adaptation des droits de stationnement à la réglementation de la zone à faibles émissions de la Métropole, sujet qui a reçu un avis favorable de la Commission.

Nous avons une intervention de Monsieur HERNANDEZ pour le groupe Pour Lyon.

M. HERNANDEZ Ludovic : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

J'interviens pour vous interpellier sur de nombreuses questions concernant la mise en place de la zone à faibles émissions, la ZFE.

En effet, des questions restent sans réponse de la part de votre majorité et, pourtant, elles nous paraissent capitales tant les enjeux de ce projet sont importants.

Mais, tout d'abord, je souhaite rappeler que ce projet ZFE a été lancé par Gérard COLLOMB en 2016.

C'est à cette époque que la Métropole de Lyon, sous la présidence de Gérard COLLOMB, adopte le Plan Oxygène, qui comprend la mise en place de la ZFE et s'engage dans une politique volontariste d'un assainissement de l'air métropolitain, dans le but de préserver la santé des habitants.

Cela démontre, si besoin en était, que le sujet de l'écologie et de la qualité de l'air avait été pris à bras le corps.

D'ailleurs, ce Plan avait obtenu un soutien unanime, écologistes compris.

Après un appel à projets soutenu par l'État, porté par plusieurs ministres de l'époque et le Président de l'ADEME (l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), le projet de Gérard COLLOMB est retenu comme 19 autres lauréats.

Cependant, la mise en place d'une ZFE doit faire l'objet d'études précises et doit être accompagnée d'une réflexion globale et pragmatique en dehors de tout dogmatisme pour solutionner l'ensemble des contraintes qu'impose cet outil aux usages des collectivités concernées.

Il ne suffit pas d'imposer, comme vous le faites depuis votre arrivée. En disant cela, je pense notamment aux voies cyclables, à la piétonnisation ou même, dans un autre domaine, à l'écriture inclusive, car cette soi-disant transition que vous appliquez de manière contraignante ne fera qu'accroître le sentiment punitif que ressent la majorité des Lyonnais.

C'est dans une approche positive que la mise en place de la ZFE doit être conduite et je la ferai en quatre points :

- La concertation. Pour prendre en compte les enjeux et les problématiques individuelles et collectives, mais aussi associer la société civile dans la gouvernance du projet, tel que cela avait été prévu dès le départ. Je pense aux associations d'usagers, aux riverains et aux acteurs économiques.
- La progressivité spatiale et temporelle. Pour permettre l'acceptation sociale et l'anticipation (changement de véhicule ou report modal vers des modes de déplacement durables).
- La communication. Pour une acculturation et compréhension des habitants.
- S'assurer des moyens de contrôle, la mise en œuvre d'un plan de contrôle et de sanctions, sinon il y aura des problèmes d'efficacité.

Cela étant dit, ce type de projet ne peut fonctionner sans une véritable politique de logistique urbaine. C'est bien ainsi qu'il avait été réfléchi et préparé. Le dispositif envisagé permettait de répondre en grande partie aux contraintes et aux attentes des usagers professionnels.

La collectivité et LPA s'étaient notamment énormément investis sur la création et la future construction de l'hôtel logistique urbain au port Édouard Herriot, avec une réflexion avancée proposant notamment un service d'autopartage fret et transport avec des véhicules propres. Cette flotte de véhicules mis à disposition correspond pour partie aux besoins logistiques de déplacement dans cette zone pour de nombreux artisans et petites entreprises.

Vous voyez que, dès le départ, la majorité précédente avait mûrement réfléchi à des dispositifs afin d'accorder une attention particulière à la justice sociale.

Ce qui nous inquiète aujourd'hui est votre absence de discours à ce sujet et donc d'implication. En effet, nous n'avons entendu aucune personne de votre équipe sur ces sujets et nous ne voulons pas que, sous prétexte de l'urgence écologique, vous mettiez en difficulté les plus dépourvus, que ce soit les habitants les plus modestes de notre ville, qui n'ont pas les moyens d'acquérir un véhicule propre, et les artisans et petites entreprises, qui, pour nombre d'entre eux, sont aujourd'hui en difficulté avec la situation que nous vivons.

Le silence qu'entretient votre majorité depuis l'installation de votre exécutif nous interroge et nous préoccupe. Il est temps aujourd'hui de vous préoccuper de ces sujets, au lieu de perdre votre temps et surtout le temps des Lyonnais avec des prises de position inutiles et souvent ridicules et de s'agiter médiatiquement au travers de controverses aussi superflues qu'ineptes. Passez donc au concret, à la réalité des choses, confrontez-vous aux réalités économiques et sociales, proposez des réponses concrètes et pragmatiques.

Comment se fait-il que vous n'ayez encore aucun avis, aucune proposition factuelle sur les moyens humains, financiers à mettre sur la table et les moyens logistiques que vous allez déployer ? Nous sommes impatients de vous entendre sur ces sujets.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame CROIZIER.

Mme CROIZIER Laurence : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Cette délibération porte sur le remboursement des droits de stationnement (vignette, abonnement) pour les véhicules n'ayant plus d'autorisation de stationner dans le périmètre de la zone à faibles émissions ou ZFE instaurée par la Métropole de Lyon en juillet 2019.

Au-delà de cette délibération pour laquelle notre vote sera bien entendu favorable, puisqu'il s'agit de rendre l'argent à ceux qui ont payé un service dont ils ne peuvent plus bénéficier, au-delà donc, nous souhaitons revenir sur la mise en place de la ZFE.

Une première interrogation porte sur le fait que certaines petites zones de la Ville de Lyon, dans le 2^e, 5^e, 7^e et 9^e arrondissement ne sont pas concernées par cette ZFE.

Une seconde interrogation porte sur les contrôles opérés pour faire respecter cette ZFE. Même si le confinement a quelque peu limité les déplacements pendant deux mois, depuis l'entrée en vigueur effective de cette ZFE au 1^{er} janvier 2020, combien de contrôles ont été effectués ? Pour quels résultats ? La police municipale participe-t-elle à ces contrôles ? Avec quelle prise en charge par la Métropole ?

Plus globalement, nous savons tous, je l'espère, que la réussite de ce dispositif passe obligatoirement par la communication, l'information et l'accompagnement. Notre action publique doit impérativement correspondre à cet objectif partagé. Pour que cet objectif soit partagé, que le renouvellement du parc de véhicules s'opère comme nous l'avons voté, il est indispensable que la réponse aux interdictions soit économiquement supportable pour les entreprises, les artisans et les professionnels.

Pour ce faire, des dispositifs d'aide financière à l'achat d'un véhicule propre ont été pris, en particulier par la Métropole. Mais si l'on totalise l'ensemble des demandes effectuées depuis deux ans sur toute l'agglomération, seuls 39 dossiers ont fait l'objet d'une instruction pour un montant global de 222 200 euros. Je vous rappelle les chiffres annoncés au 1^{er} janvier dernier : sur un parc total de 154 270 véhicules utilitaires, légers ou poids lourds, concernés par cette ZFE, un parc statique de 31 621 véhicules (20,5 %) et un parc roulant de 18 360 véhicules, donc seuls 39 dossiers pris en compte par la Métropole.

Que peut-on en conclure ? Soit la communication n'est pas arrivée aux professionnels, qui peuvent être aidés. Peut-être n'ont-ils d'ailleurs pas en tête les échéances qui vont s'imposer. Soit le mécanisme n'est pas suffisant pour que ces professionnels investissent et ils sont dans l'incapacité de renouveler leurs véhicules.

Notre groupe vous demande donc de vous appuyer d'une part sur la Métropole pour une analyse fine de ces éléments, d'autre part sur les arrondissements pour une information au plus proche du terrain.

Bien sûr, la ZFE pose la question du schéma global des mobilités, mais aussi du fonctionnement de la ville. Comment les artisans et donc les services peuvent-ils accéder au centre-ville ? Comment engage-t-on une politique du dernier kilomètre ? Comment concilier nos enjeux avec des délais d'approvisionnement de plus d'un an en matériel roulant propre ? Etc. Et, bien sûr, la crise sanitaire a mis un point d'arrêt à de nombreuses démarches vertueuses, mais, au-delà, nous devons comprendre de façon extrêmement fine et pratique pourquoi si peu de professionnels ont sollicité ces subventions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame CROIZIER.

Pour le groupe les Écologistes, Madame AUGÉY.

Mme AUGÉY Camille, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Il n'y a pas de geste barrière contre la pollution de l'air. Chaque année, 67 000 personnes en meurent prématurément en France.

Si nous sommes potentiellement toutes et tous affectés, elle ne touche pas tout le monde de la même façon. Combattre la pollution de l'air est une question de justice sociale, tout autant que de santé publique. C'est aussi une obligation légale.

En mai 2018, la Commission européenne a décidé de renvoyer la France devant la Cour de Justice de l'Union européenne pour le non-respect des valeurs limites en concentration de dioxyde d'azote. L'agglomération lyonnaise avec 48 000 habitantes et habitants surexposés en 2016 figure parmi les zones pointées du doigt par l'Union européenne.

Au mois de juillet, le Conseil d'État a ordonné au gouvernement de prendre des mesures pour réduire la pollution de l'air sous astreinte de 10 millions d'euros par semestre de retard. Huit zones sont particulièrement concernées et Lyon en fait partie.

Vous l'aurez compris, il y a urgence à agir.

En janvier 2019, les élus métropolitains de la précédente mandature ont voté l'instauration de la zone à faibles émissions sur une large partie du territoire lyonnais et nous nous en félicitons.

Il nous faut maintenant aller plus loin et le Président de la Métropole, Bruno BERNARD, a d'ores et déjà annoncé son intention que nous partageons d'élargir le périmètre concerné et d'étendre le dispositif aux véhicules particuliers.

Mais cette transition nécessite des mesures justes pour l'accompagner et une progressivité que vous avez soulignée et qui a d'ailleurs été effective en 2019.

La délibération qui nous occupe est de ces mesures justes. C'est également pour cette raison que nous nous réjouissons de l'accompagnement financier qui est proposé par la Métropole à destination des professionnels pour l'acquisition d'un véhicule propre, tout comme il faudra demain accompagner les habitantes et habitants n'ayant pas les moyens d'acheter une voiture moins polluante.

Ce n'est pas facile pour autant et nous sommes conscients des difficultés que peuvent éprouver certains commerçants, artisans et forains sur nos marchés lyonnais à investir dans un nouveau véhicule.

Nous, élus écologistes, nous plaçons aux côtés de ces femmes et de ces hommes essentiels de notre territoire pour leur permettre de continuer à exercer leur métier. Le chemin vers une ville plus apaisée et respirable ne doit laisser personne sur le côté et nous y serons particulièrement attentifs.

Le groupe des Écologistes votera bien sûr favorablement cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame AUGÉY.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/227 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur Rhône (siège Espace Henry Vallée à Lyon 7^e), de locaux sis 19 bis, rue Dumont d'Urville - EI 04017

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Madame RUNEL, je vous cède la parole.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

L'association les Restaurants du Cœur, ici à Lyon les Relais du Cœur du Rhône, développe sur le territoire de la Métropole une activité de distribution de denrées alimentaires, au bénéfice de personnes en situation précaire, notamment des familles avec des enfants.

Depuis 2007, une antenne de leur association est installée dans le 4^e arrondissement et cette mise à disposition a pris fin le 6 juillet dernier.

Cette association est donc installée dans un bâtiment qui aujourd'hui a comme projet d'accueillir à terme une école, mais qui reste encore disponible le temps des travaux.

Aussi, il vous est proposé dans cette délibération de pouvoir renouveler pour un an cette mise à disposition.

En parallèle, et parce que la Ville se soucie effectivement des associations de solidarité, nous sommes déjà à la recherche de nouveaux bâtiments qui pourraient les accueillir.

Je profite également de cette délibération, comme c'est devenu d'usage dans cette assemblée (présenter un rapport mais parler d'autre chose), je l'ai dit à plusieurs reprises, je l'ai dit notamment aux Maires d'arrondissement et Adjointes que j'ai pu rencontrer, nous allons accueillir plus et nous allons accueillir mieux.

Alors, oui, je suis ravie que certains dans cette assemblée se préoccupent du sort des plus modestes, mais vous pouvez compter sur nous pour investir dans la solidarité.

Et ce n'est pas un appel d'air que certains ont tant redouté, nous allons créer, mais peut-être que vous redouterez davantage ce qui va arriver, c'est une bouffée d'air pour les Lyonnaises et les Lyonnais, notamment pour les plus modestes. Car, aujourd'hui, un bain-douche pour 500 000 personnes vivant sur Lyon, même si, bien sûr, heureusement, tout le monde n'en est pas bénéficiaire, un restaurant social qui distribue plus de 200 repas par jour, mais ce n'est pas non plus suffisant pour l'ensemble des plus modestes. Alors, à côté de cela, les acteurs du secteur associatif ont su se mobiliser ces dernières années, mais nous devons nous aussi prendre toute notre part dans cette lutte contre les exclusions.

La Ville de Lyon y contribuera notamment par cette première délibération, en accompagnant à la fois les associations de lutte contre l'exclusion, mais également en développant en propre des activités d'insertion et de lutte contre la précarité.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Madame RUNEL, je vous remercie.

Une prise de parole du groupe Lyon en Commun, Monsieur CHEVALIER.

M. CHEVALIER Alexandre, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Moi aussi je vais me permettre une petite digression avant de rentrer dans mon propos, car, apparemment, c'est la mode d'aujourd'hui.

Il aura fallu que la majorité d'hier apparemment soit dans l'opposition d'aujourd'hui pour s'intéresser enfin aux Lyonnais les plus précaires. Cette situation pourrait être drôle si ces derniers n'avaient pas participé à la paupérisation de nombreux Lyonnais et je vais m'arrêter là.

Il s'agit donc d'une convention temporaire à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association les Restaurants du Cœur, les Relais du Cœur Rhône, pour les locaux situés 19 bis, rue Dumont d'Urville, pour une durée d'un an renouvelable.

Nous rappelons que ces locaux sont destinés à un projet d'extension du groupe scolaire Commandant Arnaud, pour accueillir une cantine scolaire aujourd'hui saturée. Si cela se concrétise, ce qui serait souhaitable pour les enfants de cette école, il est absolument indispensable que nous maintenions la présence des Restos du Cœur dans le 4^e arrondissement et commençons à réfléchir à une relocalisation lorsque cela sera nécessaire.

Ici comme ailleurs, les besoins d'aide sociale sont forts et la crise du Covid aggrave une situation sociale déjà critique et fait gonfler la précarité, la pauvreté et la détresse. L'association a noté une forte augmentation des bénéficiaires sur la période, ce qui souligne la nécessité à terme de maintenir son activité sur le 4^e arrondissement, arrondissement où, pendant trop longtemps, ont été occultées les difficultés sociales vécues par une part non négligeable d'habitants.

Enfin, Monsieur le Maire, chers collègues, j'attire votre attention sur une difficulté à venir, qui pourrait avoir des conséquences sur l'aide alimentaire disponible sur nos territoires. Depuis 2014, l'Union européenne soutient l'aide alimentaire des plus démunis via le Fonds européen d'Aide aux plus Démunis. À partir de 2021, cette aide alimentaire sera intégrée à un nouveau fonds, le FSE, Fonds social européen. Le budget proposé pour ce fonds (10 % du budget européen) est d'ores et déjà insuffisant et risque encore de diminuer. L'aide alimentaire européenne, principal outil de lutte contre la pauvreté en Europe, ne représente qu'une part infime. Cela signifie qu'à partir de 2021, les fonds dévolus à l'aide alimentaire européenne seraient divisés de moitié.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHEVALIER.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/230 - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association Tendance Presqu'île - My Presqu'île, relative à la mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété sis 13 rue du Griffon à Lyon 1^{er} - EI 01 122

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame AUGÉY.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : La délibération 2020/230 porte sur l'approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association Tendance Presqu'île - My Presqu'île, relative à la mise à disposition d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble en copropriété sis 13 rue du Griffon à Lyon 1^{er}.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Je suis à vous dans quelques minutes, Monsieur le Maire, je recherche mon dossier.

Mon dossier n'étant pas là, je vais improviser.

Monsieur le Maire,

Nous voterons évidemment ce dossier de subvention. Nous l'avons déjà fait en 2019 dans une précédente délibération.

J'attire votre attention sur la Presqu'île aujourd'hui, qui connaît un certain nombre de difficultés.

Ces difficultés, elle les connaît depuis maintenant, hélas, quelques années. Tout à l'heure, on a parlé de la crise des Gilets jaunes et, hélas, les commerçants de la Presqu'île ont subi de manière extrêmement violente cette crise. Ensuite, lorsque la situation s'apaisait un peu, ce fut le Covid-19, le confinement et donc des difficultés qui s'ajoutaient aux difficultés.

Alors, je crois que les commerçants de la Presqu'île doivent faire de notre part l'objet d'une attention prioritaire.

Que faut-il faire pour eux ?

Sans doute les aider, comme nous l'avons fait par le passé, mais également faire en sorte que nous considérons la Presqu'île dans son ensemble et vous le dites dans votre délibération. C'est à la fois, après la Part-Dieu, le principal centre commercial, mais c'est en même temps un centre tertiaire extrêmement important. Le fait donc de pouvoir desservir la Presqu'île et les 30 000 salariés peut-être qui y travaillent est quelque chose d'extrêmement important.

Je souhaiterais donc que vous précisiez votre notion, votre volonté de piétonniser la Presqu'île.

Que voulez-vous piétonniser ? Un week-end, de temps en temps, ou tous les jours, qu'il pleuve ou qu'il vente ?

Et vous avez vu qu'évidemment, la piétonnisation de la Presqu'île ne donne pas les mêmes effets selon que l'on est sous un bon soleil, que certains trouvent trop chaud, ou bien sous la pluie que nous connaissions ce week-end.

Je ne suis pas sûr que les commerçants aient dimanche soir applaudi fortement à la piétonnisation de la Presqu'île. Je crois même le contraire.

Voulez-vous totalement piétonniser la Presqu'île ? Mais, dans ce cas-là, comment sera prise en charge la logistique, la nécessaire desserte des commerces, l'accès des clients, l'accès des touristes ? Comment fera-t-on pour que tous ceux qui travaillent dans les bureaux de la Presqu'île puissent effectivement y venir ? C'est une première question.

Deuxième question, Lyon a une topographie assez particulière. Il faut pouvoir, dans une agglomération comme la nôtre, passer d'ouest en est. Quand on veut passer d'ouest en est, on peut passer par le tunnel de Fourvière, mais sans doute nous partageons la même volonté de diminuer un certain nombre de circulations, en particulier les circulations de transit. On peut passer par le tunnel de la Croix-Rousse, mais, là encore, j'ai entendu par le passé la volonté de diminuer le trafic sous le tunnel de la Croix-Rousse. Ou bien alors, il faut développer les transports en commun. Les transports en commun, par exemple, qui reliaient Alaï à Tassin, peut-être Craponne disaient certains, jusqu'à la Part-Dieu Est, avec un lieu de communication qui était la place Bellecour, étaient un excellent projet et le moyen justement de desservir la Presqu'île en réduisant la circulation automobile. Et j'apprends soudain que ce projet est rejeté par la nouvelle majorité.

Il me semble donc y avoir des contradictions entre la volonté de réduire la part de la voiture et les politiques que vous annoncez.

Pour être un peu plus large, moi, je ne crois pas que l'on réduira la pollution, Madame AUGÉY en parlait, si on ne détourne pas un certain nombre de circulations nationales et internationales de Lyon. Si les voitures continuent à passer, quand elles vont du Nord au Sud par le tunnel de Fourvière, ce n'est pas bon. Si elles continuent à passer par la rocade Est, ce n'est pas bon. Donc, il faut écarter les circulations du cœur de notre agglomération. J'aimerais bien qu'un jour, nous ayons une discussion globale sur les mobilités dans notre agglomération.

Il faut à la fois être accessible et, en même temps, pouvoir, comme vous le souhaitez, mener une transition sur le plan de la pollution des émissions de gaz à effet de serre.

Ensuite, lorsque vous choisissez les rues que vous voulez piétonniser, je ne sais pas comment elles ont été choisies. J'ai vu piétonnisée hier, avant-hier, la montée du Chemin neuf. Il n'y a personne ! Pourquoi a-t-elle été piétonnisée ? Peut-être pour faire des courses et montrer ceux qui étaient des coureurs de fond et qui réussissaient à monter et à redescendre plusieurs fois dans l'après-midi. En tout cas, on aurait pu choisir peut-être quelque chose qui soit plus pertinent.

Ensuite, vous voulez vous inscrire dans une politique que vous dites de rupture. J'attire votre attention, nous l'avons vu aujourd'hui. Tout ce qu'a fait l'ancienne municipalité n'est pas forcément mauvais et vous pourriez reprendre un certain nombre de projets.

Puisque nous parlons de la Presqu'île, je me dis que ce qui a été fait sur Bellecour sud n'est pas si mal que cela, que ce qui a été fait sur la place des Jacobins n'est pas si mal que cela, que ce qui a été fait avec les contraintes – j'espère que cela va marcher cette fois – sur la place des Terreaux n'est pas si mal que cela, que le plan Cœur Presqu'île, que j'ai voulu mettre en place, n'est pas si mal que cela. Donc, nous pouvons reprendre un certain nombre de projets et vous n'êtes pas obligé de vous mettre forcément en rupture, comme vous le dites aujourd'hui.

J'ai vu d'ailleurs que vous reconnaissiez que ces projets n'étaient pas mal. Lorsque vous êtes allé inaugurer avec votre collègue de la Métropole l'entrée sud de la gare de Perrache. Vous avez pu voir que l'ancienne municipalité avait fait un travail qui n'était pas mal et qui commençait à faire se rejoindre le nord de la Presqu'île avec la Confluence et le sud de la Presqu'île.

Vous verrez quand vous inaugurerez dans quelque temps la voute ouest, où nous avons permis à la fois de retrouver la vue sur la gare de Perrache et, en même temps, de l'autre côté, sur la place Carnot, pour laisser passer les piétons, les vélos, vous vous direz peut-être que nous ne sommes pas totalement obtus et que, nous aussi, nous pensons à l'environnement.

La différence peut-être, mais je le dirai tout à l'heure, c'est que nous, nous pensons que lutter pour l'environnement, c'est aussi lutter pour le progrès, ce n'est pas régresser. Moi, la paléontologie, cela m'intéresse pour aller voir la grotte Chauvet, mais, en dehors de cela, je ne suis pas pour les retours et les régressions, plutôt pour la construction d'un avenir et, si possible, le plus beau possible.

Une toute petite conclusion. Je voulais vous dire, puisque je retrouve mon texte, qu'il y a une maxime grecque qui dit « speude bradeos », qui signifie « hâte-toi lentement », en latin, « festina lente ».

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur COLLOMB.

M. LE MAIRE : Madame AUGÉY.

Mme AUGÉY Camille, rapporteur : Merci, Monsieur COLLOMB.

Je trouve que vous avez beau jeu de critiquer la longueur de nos interventions quand, ensuite, vous parlez 10 minutes, mais passons.

Concernant les commerçants, je vous rassure, nous avons des liens très étroits avec My Presqu'île, nous les avons rencontrés et nous passons régulièrement des appels téléphoniques, notamment pour régler les détails, comme ceux de « La voie est libre » ce week-end. Nous prenons les difficultés des commerçants très à cœur. C'est d'ailleurs pour cela que nous allons voter à la fin de ce Conseil une exonération de redevances pour les commerçants des Halles Paul Bocuse.

Nous sommes par ailleurs en train de préparer un programme d'action en faveur du commerce, que nous présenterons prochainement aux principaux intéressés.

Concernant la piétonnisation, nous avons d'ores et déjà annoncé que nous ferons cela en bonne intelligence avec les commerçants et en concertation avec toutes les parties prenantes (les entreprises, les habitants). Ce week-end était une expérimentation, nous en ferons le bilan et en tirerons toutes les conclusions. En tout cas, je souhaitais vous rassurer, de nombreux commerçants sont très favorables à cette expérimentation, qui étaient très contents de profiter d'un environnement apaisé ce week-end. Malgré la météo défavorable, je suis sûre que les habitants et habitantes de la Presqu'île ont pu également profiter d'un silence qui est actuellement peu commun dans la Presqu'île.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Madame AUGÉY.

J'ai une demande de parole de Monsieur le Maire du 2^e arrondissement. Vous avez une minute pour compléter, merci.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais intervenir suite aux propos notamment de Gérard COLLOMB et de Madame AUGÉY sur l'expérimentation de ce week-end sur la piétonnisation.

Je pense que nous n'avons pas la même lecture que celle que vous venez d'en faire, pour une raison assez simple. En réalité, cette piétonnisation faite à la va-vite a entraîné des bouchons aux abords du 2^e arrondissement et a saturé l'ensemble des flux autour de la Presqu'île. Nous avons eu deux secteurs dans le 2^e arrondissement, le secteur d'Ainay et la partie nord Bellecour, qui ont été concernés par cette piétonnisation. Pour tout le secteur d'Ainay, nous avons eu des rues désertes.

Je ne sais pas, Madame AUGÉY, quels sont les commerçants qui vous ont dit avoir réalisé un bon week-end, parce que, nous, ce matin, en Mairie du 2^e arrondissement, nous avons reçu l'ensemble des Présidents des associations de commerçants et eux nous ont déjà dit avoir fait entre - 60 et - 70 % de chiffre d'affaires sur ce week-end. La météo certes peut expliquer certaines choses, mais la météo est la même tout au long de l'année à cette période. C'est un premier sujet.

Sur la partie nord Bellecour, évidemment que nous tendons vers moins de circulation et moins de flux et c'est pour cela que, nous, à la Mairie du 2^e arrondissement, nous prônons ce qui a été fait par l'ancienne majorité notamment sur la rue Bellecordière, où les piétons sont prioritaires sur l'ensemble des autres modes de transport. Nous vous demandons donc à l'avenir de travailler sur ce type d'aménagement.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur OLIVER.

M. LE MAIRE : Comme il a été rappelé par Madame AUGÉY, un dispositif d'évaluation de cette première expérience de piétonnisation a été mis en place avec des commerçants, mais également des habitants, qui ont été interrogés. Il me semble que, quand on veut faire vivre la concertation, on doit bien sûr savoir entendre au-delà de cet hémicycle les avis des uns et des autres, en objectivant au mieux ces avis. Je vous remercie.

Je constate que cette piétonnisation soulève un très grand intérêt. Je ne doute pas une seule seconde que nous aurons l'occasion d'en débattre de nouveau, puisque chacun ici dans cet hémicycle a son avis sur le sujet, voire une expérience plus ou moins heureuse selon le cas.

Je vous remercie.

Je mets donc aux voix le rapport.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/222 - Convention de groupement de commandes entre le Centre communal d'action sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/223 - Signature de la convention relative à la gestion du centre funéraire sis 177 avenue Berthelot à Lyon 7^e (EI 07020) suite à la mise à disposition des biens immobiliers par la Ville de Lyon au Syndicat intercommunal Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération et à leur gestion par le pôle funéraire public (PPF)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/228 - Lyon 5^e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire consentie au profit de l'association Les Tupiniers du Vieux-Lyon de locaux au sein du gymnase Thézillat, sis 5 montée Saint-Barthélemy, à Lyon 5^e - EI 05086

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/229 - Conventions de groupement de commandes entre le Centre communal d'action sociale de Lyon et la Ville de Lyon pour la coordination SSI, le contrôle périodique des chaufferies et tours aérofrigorantes par un organisme agréé, les travaux sur le patrimoine du secteur 1-2-4, la maintenance des SSI, la maintenance préventive et corrective des équipements de climatisation autonome et l'astreinte sur les réparations d'urgence à réaliser sur le patrimoine

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/231 - Approbation d'une convention à titre gratuit, entre la Ville de Lyon et l'institution Les Chartreux, pour l'occupation du bâtiment et l'entretien de l'installation de mise en valeur du lycée et de la Chapelle, situé 58 rue Pierre Dupont à Lyon 1^{er}

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/233 - Approbation de la gratuité de la poursuite de la mise à disposition d'un terrain sis 12 avenue Jean Mermoz à Lyon 8^e, d'une surface d'environ 45,63 mètres carrés au profit du Secrétariat général pour l'Administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI) Sud-Est - EI 08 018

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/234 - Approbation de la convention consentie par le Service départemental métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS) au profit de la Ville de Lyon, relative à la mise à disposition de 4 emplacements de stationnement dans l'enceinte de la caserne de pompiers Lyon-Rochat - EI 07 039

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/236 - Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et des escaliers mécaniques - place de la Comédie 69001 Lyon - Opération n° 01014076 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme 20 020

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/237 - Institut Lumière - Remplacement du système de sécurité incendie du Château Lumière - Rue du Premier Film 69008 Lyon - Opération n° 08062518 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20 005

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/239 - Adaptation de l'opération n° 60026854 « Géoréférencement du réseau d'éclairage public sur le territoire de la Ville de Lyon » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

2020/241 - Lyon 5^e - Constitution de servitudes de cour commune, de vues et de tour d'échelle sur la parcelle AW 89, située 24 à 30 avenue du Point du Jour, appartenant à la Ville de Lyon et mise à bail emphytéotique de GrandLyon Habitat, au profit de la parcelle AW 134, située 32 avenue du Point du Jour et appartenant à Vilogia, société anonyme de HLM - EI 05116 - n° inventaire 05116 T 001 - Servitude n° 05116 I 001

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

(Adopté.)

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

M. LE MAIRE : Monsieur GODINOT.

M. GODINOT Sylvain, rapporteur : Pour ces 20 délibérations, nous avons reçu un avis favorable de la Commission Transition écologique et Mobilités. Je vous propose donc de les voter en bloc du numéro 2020/222 au numéro 2020/241.

M. LE MAIRE : Très bien.

Il n'y a pas d'opposition. Adoptées.

(Adoptés)

2020/232 - Modification de la délibération n° 2017/3084 du 18 juillet 2017 relative à l'adoption d'un tarif de stationnement pour l'autopartage en libre-service intégral *free floating*

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

M. LE MAIRE : Nous avons reçu un avis favorable de la Commission.

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

(Adopté)

2020/226 - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association AJD Maurice Gounon, pour la mise à disposition d'un immeuble sise 8 rue Pasteur, à Lyon 7^e - E107042

Rapporteuse : Mme RUNEL Sandrine

M. LE MAIRE : Madame RUNEL.

Mme RUNEL Sandrine, rapporteuse : Merci, Monsieur le Maire.

Avis favorable de la Commission pour ce rapport.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

(Adopté)

2020/235 - Adaptation de l'opération n° 60021847 « Accessibilité - travaux et équipement » et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-2, programme 20020

Rapporteuse : Mme DELAUNAY Florence

M. LE MAIRE : Madame DELAUNAY.

Mme DELAUNAY Florence, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Avis favorable de la Commission pour ce rapport.

J'ajoute quatre éléments très rapides.

Cette délibération est importante pour toutes les personnes en situation de handicap. Elle porte sur l'adaptation de l'opération déjà engagée d'accessibilité travaux et équipements, avec une enveloppe de 800 000 euros pour mettre en accessibilité 7 ERP, pour lesquels les travaux ont déjà été initiés.

J'indique simplement que notre agenda d'accessibilité programmée est en retard, un retard important a été pris précédemment. Aujourd'hui, en concertation avec les services, monsieur GODINOT et moi-même, nous allons prendre deux orientations pour essayer de remédier à ce retard. La première est de mettre en accessibilité le plus rapidement possible tous les ERP qui sont au bord de la mise en accessibilité, qui n'en sont pas loin. L'autre va être de prioriser les études en fonction du bassin de vie pour rendre accessibles les bâtiments les plus nécessaires.

Je propose donc l'adoption de cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DELAUNAY.

Il n'y a pas d'opposition. Adopté.

(Adopté)

COMMISSION URBANISME - NATURE EN VILLE - SÛRETÉ

2020/244 - Approbation de la convention d'utilisation du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Monsieur MICHAUD, je vous cède la parole.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Ce projet de délibération concerne l'approbation de la convention d'utilisation du fichier commun de la demande locative sociale pour le Rhône.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur COLLOMB, c'est à vous.

M. COLLOMB Gérard : Merci bien, Monsieur le Maire.

Nous avons toujours pensé, cela a été parmi les axes fondamentaux de notre politique dans les derniers mandats, que ce qui comptait pour les habitants de l'agglomération lyonnaise, c'était, un, d'avoir un emploi, d'où notre volonté de développer économiquement cette agglomération et, deux, d'avoir un logement.

Donc, contrairement à ce qui a pu être dit, nous avons beaucoup construit au cours des trois mandats, pour lesquels j'ai exercé la présidence d'abord de la Communauté urbaine et de la Métropole de Lyon et, en même temps, de la Mairie de Lyon. Nous avons construit depuis 2001 dans la Métropole 162 000 logements, dont 61 000 logements sociaux, soit trois fois et demie plus de logements sociaux par an qu'on en construisait avant 2001. Sur Lyon, nous en avons construit 49 000, dont 15 000 sociaux (multiplié par trois par rapport à ce qui se passait avant). Et nous avons, malgré tout cela, 70 000 inscrits sur le fichier de la demande sociale.

Je pense que, si l'on veut construire une ville qui soit une ville vivable, il ne faut pas se donner simplement des buts quantitatifs, mais des buts qualitatifs, et que la mixité est un impératif. On peut faire beaucoup de logement social, uniquement du logement social, nous le faisons souvent aujourd'hui en VEFA avec les promoteurs immobiliers, mais, à ce moment-là, on recommencera ce qui a été fait dans les années 60, 70, c'est-à-dire des quartiers avec des immeubles entiers de logements sociaux et nous aurons les difficultés que nous essayons de résorber par nos opérations de rénovation urbaine.

Il faut de la mixité au niveau de la commune, il faut de la mixité au niveau du quartier, il faut même de la mixité au niveau de l'immeuble. Or, depuis un certain nombre d'années, et les torts sont partagés, pour le moment, vous avez eu, si je puis dire, la chance de n'avoir jamais été au pouvoir, mais quelques-uns d'entre vous exerçaient des fonctions importantes, nous avons additionné un certain nombre de lois, la loi égalité et citoyenneté, qui réserve le quart des offres de logement social pour le quantile le plus pauvre, la loi ELAN de novembre 2018, j'étais au gouvernement et j'ai essayé de lutter contre cette loi, pour rendre obligatoire la cotation, ce qu'on appelle le *scoring*, c'est-à-dire que l'on vous attribue un logement social en fonction de votre taux de pauvreté, mais les bailleurs sociaux n'ont plus la possibilité de faire de la mixité sociale. On se retrouve avec des quartiers qui redeviennent paupérisés, qui redeviennent ghettoïsés.

Dans les quartiers paupérisés, dans les quartiers ghettoïsés, il n'existe pas de vivre ensemble. Aujourd'hui, si un certain nombre d'idées progressent dans la société, c'est peut-être – Gilles KEPEL l'écrivait il y a une semaine – qu'on a mis les gens à part et qu'on les a laissés dans des véritables ghettos. C'est à partir de là qu'un certain nombre d'idées peuvent germer, se développer dans notre société. Vous savez, les problèmes de séparatisme dont on parle, ce sont des problèmes évidemment de sécurité, mais ce sont d'abord des problèmes de société, de construction de notre société, de construction de nos villes.

Nous avons essayé de faire cela. Je crois que si vous continuez dans la même ligne, cela pourra être bien et que, sur ce point-là encore, il n'y a pas besoin de rupture.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur COLLOMB.

Pour le groupe Les Écologistes, Madame FRÉRY.

Mme FRÉRY Marie-Noëlle : Je vous remercie.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

J'ai assisté cet après-midi, avec peut-être le privilège de quelques années supplémentaires par rapport à la moyenne des conseillers municipaux à des propos parfois virtuels. Je m'explique.

Les Mairies d'arrondissement de Lyon et le service Habitat sont des guichets d'enregistrement et de renouvellement des demandes de logements sociaux. Par ce travail, la Ville de Lyon a adhéré depuis 2012, nous semble-t-il, sous la pression du Vice-Président au Logement de la Métropole de l'époque, Monsieur Olivier BRACHET, à l'association de gestion du fichier commun de la demande du Rhône, et ce, en lien donc avec le travail fait par la Métropole.

Il a été évoqué tout à l'heure par Monsieur COLLOMB le chiffre de 70 000 demandes. Soyons précis. Au 31 décembre 2019, 70 000 demandes de logements sociaux ont été formées sur la Métropole, dont plus de 39 000 demandes pour Lyon. La demande est en augmentation permanente, d'année en année, ce qui correspond à un vrai besoin des concitoyens, demande qui doit être enregistrée, regroupée et traitée de façon unique et transparente, d'où ce fichier, d'où la cotation qui ne plaît pas d'entre nous ici ou certains qui viennent de s'exprimer, la cotation qui prévoit simplement que toutes les règles d'attribution des logements sociaux soient objectives, connues de tous les citoyens et cela devra être fait d'ici septembre 2021. La loi a été votée.

Il y a aussi une demande en augmentation, car les revenus pour accéder aux logements sociaux concernent de fait une grande partie de la classe moyenne française, sachant que le vrai logement social est concentré, vous le savez, sur les PLAI et les PLUS, et les revenus qui sont exigés au minimum sont de 11 342 euros pour les logements sociaux les plus accessibles entre guillemets, mais 20 620 euros pour une personne seule pour les PLUS. Cela signifie que de très nombreux logements sociaux construits sur Lyon, et nous n'en sommes pour l'année 2019 qu'à 1 160 logements sociaux livrés, correspondent en réalité à une partie d'une catégorie sociale qui n'est pas nécessairement celle qui a le plus besoin de ces logements sociaux, puisque ce ne sont pas nécessairement ceux-ci qui sont construits.

Lorsque je parlais de virtuel tout à l'heure, et je veux bien reconnaître comme d'autres, qui sont spécialistes du logement, que de 2001 à 2016, Monsieur COLLOMB, oui, la Ville de Lyon est passée de 17,7 à 20 % de logements sociaux, sous l'impulsion bien évidemment de votre poste et de votre rôle en tant que Maire pour cette période, mais aussi de Monsieur Louis LÉVÊQUE, qu'il nous sera permis ici de citer pour le travail qu'il a effectué. Sauf que la difficulté, si l'on veut être sérieux et ne pas faire du cinéma uniquement pour la télévision, la Ville de Lyon plafonne à partir de 2016 et elle plafonne et elle n'atteint pas le taux de 25 % de logements sociaux exigé par la loi.

Vous avez une belle publication, qui s'appelle *La lettre de l'habitat la Ville de Lyon*, octobre 2019, faite par des services particulièrement compétents de la Ville de Lyon, qui évoque en graphiques très explicites le plafonnement à partir de 2016 dans la Ville de Lyon sur la création des logements sociaux. On va peut-être m'objecter que monsieur COLLOMB a été un temps ministre de l'Intérieur, bien sûr, ses équipes sont là et, aujourd'hui, à Lyon, nous en sommes seulement à 20 % de logements sociaux.

Bien sûr, on va nous objecter et nous dire qu'il y a 25 % de logements sociaux à la Métropole, mais n'oubliez pas que si vous considérez que les villes périphériques de Lyon doivent entre guillemets supporter plus de logements sociaux que la Ville de Lyon, cela, ce sera la vraie différence avec votre équipe précédente, Monsieur le Maire ou Monsieur l'ancien Maire.

Le projet pour Lyon dans les six ans qui viennent n'est pas de faire une ville qui n'accepte qu'une partie de la population aisée. Lyon doit être une ville pour tous et pour toutes. Les logements sociaux doivent être créés pour arriver à ce taux minimum de 25 %. Il nous reste seulement quatre ans pour arriver à cette obligation légale. Chaque arrondissement doit participer, et pas seulement les 7^e, 8^e, 9^e, voire 2^e avec Confluence, arrondissements.

Je rappelle pour information que le 5^e arrondissement de Lyon n'a qu'un taux de logement social de 15 %, mais il y en a d'autres.

On ne perd pas une élection parce que l'on crée des logements sociaux. Nous avons entendu cette ritournelle tout à l'heure. On perd politiquement et humainement lorsqu'on ne s'occupe plus d'une partie de la population, qu'on la rejette et que Lyon deviendrait une ville réservée avec des villes périphériques qui assumeraient plus lourdement les obligations légales.

Voilà le travail qu'il nous reste à faire pour les seulement quatre ans qui viennent si l'on veut respecter la loi et la Ville de Lyon se doit d'être active dans ce domaine. Il y a les compétences et nous sommes capables de parler d'autre chose que de biodiversité, même si cela est essentiel, mais aussi d'accès aux logements sociaux dans une ville telle que Lyon.

Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Merci beaucoup. Merci, Madame FRÉRY.

M. COLLOMB Gérard : C'est entièrement faux ! Je vous donne les chiffres...

M. LE MAIRE : Monsieur COLLOMB, s'il vous plaît. Votre temps de parole est écoulé.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté.

2020/248 - Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social - Adaptation de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Monsieur MICHAUD.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Ce projet de délibération est relatif à la participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social.

Le taux minimal de logements sociaux par commune est défini par la loi solidarité et renouvellement urbain, dite loi SRU, de l'an 2000, donc il y a 20 ans. Comme l'a cité Marie-Noëlle FRÉRY, en zone tendue, comme c'est le cas à Lyon, l'objectif est de 25 % de logements sociaux minimum.

À ce jour, la Ville de Lyon ne répond pas aux obligations de mixité édictées par cette loi. La Ville de Lyon n'est qu'à 21,5 %. En conséquence, la Ville de Lyon est mise en demeure par la Préfecture et pourrait être légitimement soumise à des pénalités pour ce retard.

Pour éviter ces pénalités, un plan triennal a été convenu avec la Préfecture pour la période 2017-2019, permettant de démontrer la bonne volonté de la Ville.

Présentement, des aides de la Ville de Lyon sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opération des bailleurs sociaux. Avec plus de 2,5 millions d'euros, qui s'ajoutent aux 23 millions déjà engagés, le présent projet de délibération permet de s'approcher de l'engagement financier du plan triennal initial, qui était de 27 millions.

L'accès pour toutes et pour tous à un logement abordable est une priorité pour les six ans à venir.

S'il ne reflète pas encore complètement la pleine mobilisation de la nouvelle majorité en faveur du logement des plus modestes, le présent projet de délibération permet d'aller dans le bon sens.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

Je vous invite à voter favorablement à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MICHAUD.

Pour le groupe Pour Lyon,

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

La Ville de Lyon a depuis plusieurs années entamé un programme de rénovation urbaine pour favoriser la mixité sociale des quartiers. Cela ne signifie pas de ne plus construire de logements sociaux, bien au contraire.

L'accès à un logement décent pour tous les ménages et surtout les plus vulnérables reste une priorité. En revanche, nous devons rester vigilants sur la répartition par quartier, par arrondissement, afin de maintenir une vraie mixité sociale. Nous devons accompagner l'hétérogénéité de nos quartiers, de nos immeubles et de notre ville.

Le PLU-H qui n'est peut-être pas parfait, je vous le concède, s'organise tout de même autour de trois grands défis : économique, solidaire et environnemental.

Il prévoit de sanctuariser plus de 760 hectares d'espaces boisés et d'accompagner la production de logements tout en préservant l'économie de proximité.

Nous avons également travaillé sur les secteurs de mixité sociale par quartier, par arrondissement, afin de rééquilibrer les déficits et les carences en logements sociaux.

Ainsi, les opérateurs privés, qui souhaitent développer des projets, sont obligés de solliciter des bailleurs sociaux. La production en VEFA a connu une forte progression au cours de ces dernières années. Celle-ci représente 35 % de la production totale de logements sociaux.

Pour permettre aux bailleurs sociaux de conserver leur indépendance par rapport à la promotion privée, les OPH peuvent également utiliser la VEFA inversée. Autrement dit, les bailleurs sociaux peuvent eux aussi produire des logements intermédiaires, afin d'augmenter les opérations de construction de logements.

Nous devons continuer à utiliser ces différents outils, sans les opposer, car nous devons maintenir une mixité sociale à Lyon.

Nous avons également mis en place des SMS à zéro dans les quartiers QPV. J'en prends pour exemple, le quartier Mermoz, Paul Santy, les États, dans le 8^e arrondissement, arrondissement dans lequel je suis élue. Nous sommes passés, grâce à la ZAC Mermoz Nord, de 100 % de logements sociaux à 52 % grâce à ce programme de rénovation urbaine.

Nous serons très attentifs aux évolutions que vous souhaitez apporter au PLU-H.

Il va sans dire que nous voterons cette délibération, mais souhaitons vous rappeler que les promoteurs privés participent à la production de logements sociaux. Il y a une péréquation financière avec le logement libre, qui permet de construire du logement social dans des sites contraints et prisés.

Nous, responsables politiques, avons un devoir d'accompagner le développement immobilier, mais ne devons pas nous substituer ou nous imposer au marché libre. Trop d'interventionnisme de notre part risque de raréfier le produit et d'avoir un effet inverse sur le prix du mètre carré.

Le marché est complexe, certes, mais il est surtout dynamique. Nous devons continuer à proposer différents types de logements, pour permettre une vraie cohésion sociale dans nos quartiers.

Nous veillerons à ce que le travail entamé depuis plusieurs années ne soit pas interrompu par dogmatisme ou je ne sais quel autre argument. Le pragmatisme en politique, c'est savoir s'adapter aux contraintes de la réalité des sujets.

Pour éviter la paupérisation, Monsieur CHEVALIER, de nos quartiers, il nous faut accompagner la production de logements à l'échelle de la ville. Moins de logements construits, c'est également moins de logements sociaux bâtis.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame DE MONTILLE.

Simplement un petit rappel de forme, vous pouvez tout à fait prendre la parole avec votre masque. C'est justement lorsque l'on s'exprime que l'on expulse un maximum d'air, éventuellement de gouttelettes de salive et vous savez qu'ici, nous sommes proches les uns des autres et nous devons faire particulièrement attention aux mesures sanitaires, aux gestes barrières. Merci.

C'est à vous, Madame DE MONTILLE.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Voici donc votre première délibération relative à la production de logement social et à la participation de notre Ville à leur financement pour 2,5 millions d'euros.

Avec ces 772 logements subventionnés, vous vous inscrivez dans le droit fil de ce qui était pratiqué jusqu'ici, puisque, sous le mandat 2008-2014, ce furent 5 624 logements qui ont été ainsi réalisés et 6 295 sous le dernier mandat, 2014-2020.

Et on voit en matière de développement du logement social que les plus gros efforts accomplis au cours des 18 dernières années l'ont été sur le 2^e (+ 111 %) et le 6^e (+ 55 %). Certes, ils étaient carencés, mais principalement de par un foncier contraint, puisque peu d'espace constructible.

Sur le 2^e, qui fait maintenant jeu égal avec le 4^e en termes de taux SRU, la Confluence a été une source importante de cet effort, ce qui fut rendu possible grâce aux réserves foncières constituées du temps de Michel NOIR et de Raymond BARRE.

Après, faire du logement social pour du logement social ne peut être un but en soi. Cela doit s'inscrire dans une politique globale du logement et des équipements qui doivent accompagner le logement d'une manière générale et le logement social plus particulièrement. Sans cela, ce n'est pas responsable et l'on crée des problèmes futurs.

C'est la raison pour laquelle c'est l'occasion de vous interroger sur cette politique de logement à Lyon, car, hormis l'encadrement des loyers qui va être présenté pour Lyon et Villeurbanne le 5 octobre prochain au Conseil de la Métropole, nous n'avons pas trouvé grand-chose sur la question dans votre livre de campagne.

Il y a pourtant de vraies questions. Par exemple, un certain nombre de programmes de rénovation urbaine (Mermoz, Duchère) sont enclenchés avec des projets de destruction d'immeubles. Or la Vice-Présidente Europe Écologie Les Verts de la Métropole est contre la destruction.

Bref, Monsieur le Maire, nous vous demandons cet après-midi de nous expliquer clairement la politique de logement que vous comptez mener sur Lyon et dans chacun de nos neuf arrondissements.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Madame DE MONTILLE.

Pour les groupes Socialiste, la Gauche sociale et écologique, et Les Écologistes, Madame BOUAGGA, c'est à vous.

Mme BOUAGGA Yasmine, Maire du 1^{er} arrondissement : Je vous remercie.

Je reprends la parole au nom du groupe Les Écologistes et du groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique, pour expliquer pourquoi, dans notre conception de l'écologie politique et de la solidarité, le logement est un socle fondamental de la transition.

Les grandes métropoles connaissent des phénomènes d'envolée des prix du logement qui se sont aggravés ces dernières années, mettant de plus en plus de familles en difficulté pour se loger dignement.

Comme le rappelle avec force, chaque année, le rapport sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre, l'immobilier creuse des fractures territoriales nouvelles. La métropolisation accentue la pression sur les coûts du logement et les phénomènes de ségrégation spatiale.

Le rôle des collectivités est crucial. À Lyon, madame PALOMINO et monsieur COLLOMB ont rappelé leurs actions passées en faveur du logement social. C'est un bilan important. Ce n'est pas un bilan suffisant. Sur l'ensemble de la Ville de Lyon, le taux de logements sociaux – cela a été rappelé – est de 21 %, alors que l'objectif est d'atteindre 25 % en 2025, soit réaliser en 5 ans davantage que la précédente majorité en trois mandats.

Ces dernières années, la création de logements sociaux n'a pas permis de compenser la dynamique spéculative, l'envolée des prix de l'immobilier, accentuée par les politiques d'attractivité destinées aux grands promoteurs et investisseurs. Lyon est l'une des villes où les prix de l'immobilier ont le plus progressé en un an, + 11 %, alors qu'ils stagnent à Paris et Marseille. Ils s'établissent désormais à plus de 5 500 euros en moyenne le mètre carré. Il y a quelques mois, un seuil a été franchi à la Croix-Rousse avec un studio vendu à 10 000 euros du mètre carré. Pour rappel, le salaire médian en France est de 1800 euros par mois. Les programmes immobiliers « de prestige », comme celui, très controversé, rue Pouteau-Diderot dans les Pentes, ont des effets néfastes sur l'accessibilité du logement.

Ces logiques privées de la plus-value immobilière et de l'augmentation des prix sont sans commune mesure avec l'évolution des salaires, et du niveau de vie en général.

La situation des locataires n'est pas plus favorable que celle des aspirants propriétaires. Lorsque le bailleur demande des garanties de trois fois le montant du loyer, la recherche de logement est un véritable parcours du combattant, trop souvent humiliant même.

Cette augmentation exagérée du coût de l'habitat crée un réel sentiment d'exclusion pour les personnes qui, même en ayant des revenus tout à fait corrects, ne trouvent pas à se loger, un réel sentiment d'insécurité pour celles qui se rendent compte qu'un changement dans leur vie, un licenciement, un divorce ou l'heureux événement d'une naissance impliquerait de quitter leur quartier, de s'éloigner de leur lieu de travail et de sociabilité.

La participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social est un effort nécessaire en faveur de l'accessibilité du logement, en articulation avec la Métropole, et avec les grands bailleurs sociaux. Une part importante des ressources de la commune provient des droits de mutation, versés à l'occasion des ventes immobilières. Il est normal et juste que la commune consacre une part de ces ressources pour permettre à ses habitants, à ses travailleurs, de se loger sur son territoire.

Pensons aux personnes qui font fonctionner au quotidien notre ville, pour des salaires qui représentent parfois la totalité du loyer demandé dans tel ou tel secteur. Un employé qui fait la manutention d'un commerce, une aide à domicile qui assiste les personnes âgées ou handicapées, la dame de la cantine de vos enfants. Leurs revenus ne leur permettent pas de se loger là où ils ou elles travaillent, là où leur présence est nécessaire. Il faut bien alors compenser les aberrations du marché privé par une offre de logement financée en partie par la puissance publique. Il est indispensable d'avoir du logement abordable dans la ville centre et de rapprocher les lieux de vie des lieux d'activité.

Cette politique de logement social vise à aussi résorber des situations indignes, par les opérations d'acquisition-amélioration. L'un des immeubles concernés par la délibération, dans le 1^{er}, était tenu par un marchand de sommeil, sa transformation en résidence sociale permet d'offrir une sortie honorable. La collectivité doit répondre à ses obligations de protection des plus vulnérables. Ce programme comprend ainsi la création de logements très sociaux, qui font partie de notre engagement auprès des personnes les plus précaires, abîmées par les accidents de la vie, et de notre engagement à honorer notre part de l'accueil des exilés.

Au sein de la majorité à la Ville et à la Métropole, nous soutenons le logement abordable, par la création de logements sociaux, le développement de l'Office foncier solidaire, et la demande d'encadrement des loyers, qui sera délibérée au prochain Conseil de la Métropole, le 5 octobre.

Dans cette période de crise sanitaire, il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer cet engagement pour une ville solidaire et inclusive.

M. LE MAIRE : Madame BOUAGGA, je vous remercie.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

2020/245 - Projet de prolongation de l'expérimentation de la vidéoverbalisation sur plusieurs voies de la Presqu'île et de ses abords

Rapporteur : M. CHIH Mohamed

M. LE MAIRE : Monsieur CHIH, c'est à vous.

M. CHIH Mohamed, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Lors du dernier Conseil municipal, vous avez validé le déploiement de la vidéoverbalisation sur des voies du 1^{er} arrondissement pour apporter une réponse rapide et ferme aux troubles provoqués par des rodéos nocturnes les fins de semaine.

Depuis le 1^{er} août, ce sont plus de 371 verbalisations qui ont été dressées par la police municipale pour des infractions à la conduite des véhicules, essentiellement les vendredis soirs et samedis soirs, entre 1 heure et 4 heures du matin.

Comme je l'ai indiqué au cours de la précédente séance, la vidéoverbalisation représente une mesure complémentaire d'un dispositif plus global, qui permet, j'en suis convaincu, de réduire considérablement les phénomènes de tapage et de violence routière.

Le renforcement de la présence des effectifs sur le terrain, sur lequel se sont dès à présent engagés le Maire de Lyon et le Préfet, et, à terme, la piétonnisation de ce secteur, seront des réponses de nature à diminuer drastiquement et durablement les nuisances.

Sur l'apaisement des circulations, des avancées importantes sont d'ores et déjà à souligner, comme vous l'a présenté Monsieur le Maire avec la fermeture de la circulation automobile du segment de la rue Sergent Blandan faisant la jonction entre la rue des Capucins et la rue Terme. Impossible désormais d'utiliser la rue des Capucins comme voie traversante Rhône-Saône.

De même, la Métropole de Lyon étudie actuellement la mise en place d'une borne à l'entrée de la place Pradel menant à la rue Puits Gaillot.

Dans l'attente et pour accompagner ces aménagements, la vidéoverbalisation, couplée à l'interdiction de circuler les fins de semaine dans quelques rues des Pentes à partir de 22 heures, a contribué à diminuer le nombre d'infractions impunies et a envoyé un message fort aux contrevenants.

Toutefois, force est de constater qu'un report des comportements dangereux s'est opéré sur quelques rues de la Presqu'île, et ce, jusqu'aux quais de Saône et du Rhône.

Je vous propose donc d'étendre notre périmètre de vidéoverbalisation pour prendre en compte ce glissement du phénomène et le traiter avec une approche globale, et avec les moyens matériels déjà existants.

C'est aussi dans cette perspective d'approche globale que je souhaite prolonger jusqu'au 31 janvier 2021 l'expérimentation de la vidéoverbalisation lancée depuis maintenant une année sur les grands axes de circulation de l'hyper centre.

Je m'étais à ce titre engagé à produire un bilan de vidéoverbalisation, dont voici les grandes lignes.

Sur la Presqu'île, près de 1 500 verbalisations ont été effectuées, 1 011 pour le non-respect du sens interdit, voies de bus, et 445 pour des infractions au stationnement.

Pour les Pentes, comme annoncé précédemment, ce sont déjà 373 verbalisations dressées. L'étude plus qualitative sur l'efficacité du dispositif dans le changement des comportements a été réalisée sur le secteur Herriot à partir d'un échantillon de 331 véhicules en infraction. Nous avons noté 3,5 % de récidive, et, parmi ces récidives, l'écrasante majorité a fait l'objet d'une verbalisation à moins de 10 jours d'intervalle. Ainsi, les récidives de ces véhicules disparaissent totalement lorsque les PV sont reçus par les contrevenants. Seuls deux véhicules ne rentrent pas dans ce cas de figure, dont l'un d'eux a été verbalisé à cinq reprises. Avec deux récidivistes sur 331 verbalisations, on peut à coup sûr affirmer que la vidéoverbalisation a permis une prise de conscience des automobilistes du risque qu'ils encouraient à ignorer la réglementation.

Pour mesurer plus en détail le phénomène et disposer d'un maximum d'informations permettant d'ajuster le dispositif, il va être demandé à la Métropole de procéder à des comptages de véhicules et de relever les vitesses moyennes. La sensibilisation des loueurs de véhicules est aussi un moyen d'action que je souhaite mettre en œuvre.

Ces premiers éléments nous donnent donc des pistes d'action intéressantes et nous délivrent des résultats probants.

Au-delà du sujet de la vidéo verbalisation, je tiens également à travers cette délibération à réaffirmer tout notre engagement à lutter contre l'insécurité en Presqu'île qui prend des formes diverses.

Une des raisons manifestes est l'augmentation de l'occupation de l'espace public. Cette suroccupation s'explique par la quasi-disparition des loisirs publics, des activités sportives encadrées et de l'offre culturelle du fait du protocole sanitaire dans le cadre de la Covid.

À ces phénomènes de suroccupation de l'espace public s'est ajoutée une forte augmentation de la consommation d'alcool. Grâce aux contacts réguliers avec Monsieur le Préfet délégué à la Défense et à la Sécurité à ce sujet, nous avons une action forte en direction des épiceries qui ne respectent pas la réglementation. En l'occurrence, l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2020 lié à la crise sanitaire prévoit jusqu'au 6 octobre l'interdiction de la vente à emporter de boissons alcoolisées de 20 heures à 6 heures. Je serai prêt à poursuivre cette restriction d'horaires dans le cadre des pouvoirs de police qui me sont conférés, pour endiguer efficacement l'alcoolisation massive sur l'espace public.

Comme je l'ai mentionné à de nombreuses reprises et comme nous nous y sommes engagés, seule une approche globale permettra de lutter dans la durée contre les troubles nocturnes en Presqu'île.

Nous avons bien identifié que le sujet vie nocturne est de première importance pour répondre aux doléances des habitants. Nous travaillons à l'implication de toute une série d'acteurs, afin de travailler sur cette question.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHIHI.

Pour le groupe Progressistes et Républicains, Madame GAILLIOUT.

Mme GAILLIOUT Béatrice : Intervention retirée.

M. LE MAIRE : Merci.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur SÉCHERESSE.

M. SÉCHERESSE Jean-Yves : L'idée ne m'a pas traversé l'esprit de retirer l'intervention.

Je me réjouis des propos que Monsieur l'Adjoint vient de tenir. J'adhère profondément à ce qu'il a dit. Je pense qu'il faut continuer ce combat, qui est un combat difficile, mais qui est un combat qui mérite d'être mené.

Monsieur le Maire, lors de notre dernier Conseil municipal, en vous apportant le soutien nécessaire de notre groupe quant à la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo verbalisation sur le secteur des Pentes de la Croix-Rousse, je vous proposais d'organiser un débat en cette rentrée. Je savais que cette thématique n'était pas pour vous une priorité et, pour illustrer mon propos, vous vous en souvenez probablement, je vous rappelais que, dans le 7^e arrondissement, territoire sujet à de nombreux troubles, l'Adjoint en conviendra, parmi les 10 Adjointes au Maire, aucun n'était en charge de la tranquillité publique et de la sécurité.

Nous voterons également le rapport que l'Adjoint vient de présenter à l'instant sur le secteur central, sachant que viendront aussi d'autres dossiers concernant la place Gabriel Péri et tout son pourtour, ainsi que la rue Victor Hugo. Cela viendra en son temps.

Donc, un vrai sujet sur la vidéo verbalisation et je trouve qu'il est intéressant que vous vous en soyez emparé.

Vous nous indiquez aujourd'hui, Monsieur le Maire, la tenue d'une commission générale lors de notre prochain Conseil municipal. Nous ne pouvons donc que nous en réjouir, puisque nous vous l'avions proposé.

Car il faut que nous parlions un langage commun, compréhensible par les Lyonnais sur ces questions de sécurité. Je vais, si vous me le permettez, pointer les composantes les plus importantes de ce que devrait être ce débat, cet échange, de manière à ce que les Lyonnais puissent, au bout du compte, évaluer ce qu'est réellement votre politique.

À notre sens, une bonne politique tout d'abord, et Monsieur l'Adjoint y a fait référence, se doit d'être une bonne politique partenariale avec l'État. C'est aussi la DDSP, la Direction départementale de la Sécurité publique, et j'y tiens beaucoup, parce que c'est extrêmement important, avec le Procureur de la République. À ce propos, vous nous aviez promis, il fut un temps, un chamboulement du CLSPD, je serai extrêmement attentif à voir la nature de ce chamboulement, ce d'autant qu'il vous conviendra de prendre conscience que c'est une façon d'agir tout à fait partenariale avec la police nationale et la justice.

Concernant les moyens de la police nationale, comme nous le faisons pendulairement, Gérard COLLOMB en est le témoin, vous revendiquez 200 postes de policiers, mais ne croyez pas une seule seconde qu'une demande de ce type constitue une position politique de la Ville. D'abord, vous avez indiqué n'avoir reçu aucune réponse et je vous demande de ne pas trop en attendre, car il y a de fortes chances que vous n'en ayez point.

Cela étant, la Ville de Lyon dispose de moyens qui lui sont spécifiques et qui sont conséquents. Je pense à notre direction sécurité, à notre Police municipale ou à notre Centre de supervision. Vous nous direz, lors de cette Commission, comment vous entendez articuler le travail de l'ensemble de nos forces, tout d'abord entre elles, mais aussi avec la police nationale.

Vous nous expliquerez aussi comment vous entendez agir, sachant que notre appui à l'ALTM, qui est une association que nous avons aidée à naître, a toujours été constant et notre travail partenarial avec une kyrielle d'associations, dont je ne vais pas rappeler ni le nombre ni les noms, a toujours été une qualité spécifique de notre politique en matière de prévention. Nous avons toujours eu pour ligne de privilégier la prévention. Monsieur l'Adjoint doit pouvoir en convenir. L'ensemble des actions mises en place sont remarquables.

De manière précise, nous vous inviterons également à nous dire ce qu'il en sera du renforcement de notre dispositif de caméras, quel sera l'objectif de votre mandat et si vous comptez compléter notre parc de caméras nomades qui est par ailleurs extrêmement utile.

Il en ira de même concernant le recrutement de policiers. Vous y avez fait référence tout à l'heure, Monsieur le Maire, policiers municipaux, bien entendu, sachant que nous vous demanderons si vous comptez mettre en place des équipages jusqu'à 6 heures du matin, ce que nous avons proposé aux Lyonnais pendant la campagne. Je vous invite à y réfléchir, techniquement bien entendu c'est tout à fait possible, car nous, nous avons toujours proposé aux Lyonnais des choses qui étaient possibles.

Voilà ce que nous pourrions imaginer dans notre débat, sachant que nous n'oublions pas les questions budgétaires. Il faudra que vous nous expliquiez comment vous vous situez en termes d'investissement sur l'ensemble du mandat sur les questions de sécurité et, en particulier, comment vous gérerez les nécessaires budgets destinés à la police municipale, ne serait-ce que pour le regroupement et la modernisation des locaux de la Police municipale que nous avons entamés et qu'il s'agira bien entendu de continuer.

Policiers, caméras, appui à notre direction sécurité, l'actualité nous démontre que le danger – vous semblez être extrêmement attentif sur ce point et je vous en félicite – n'est pas seulement sanitaire, Monsieur le Maire, il est terroriste.

Vendredi dernier, vous l'avez remarqué, les Français ont été un peu surpris de voir qu'une activité terroriste pouvait reprendre au centre de Paris. Ils se sont rendu compte que la menace était absolument permanente. Je voudrais dire qu'elle est permanente depuis les attentats de *Charlie* et que ce n'est pas une nouveauté pour tous ceux qui se préoccupent de terrorisme.

Je crois que les maires, vous-mêmes, Monsieur le Maire, vous devez être extrêmement attentifs à ces questions, pas seulement parce que vous avez des devoirs de police, car notre devoir à tous est aussi de protéger la population sur ces questions-là.

Dans l'ensemble de nos enceintes, dans l'ensemble de nos manifestations, même si, aujourd'hui, nos manifestations sont très réduites en fonction de la crise sanitaire que nous connaissons, la Ville de Lyon doit apporter sa part de travail à la lutte contre le terrorisme. Ce n'est pas seulement l'apanage de l'État. C'est aussi notre travail, ce que nous avons essayé de faire, avec les attentats contre *Charlie*, mais aussi l'attentat concernant les Parisiens l'année qui suivait.

Nous devons être capables, je le dis à tous, même si cela fera horreur à certains, de signaler aux autorités ces fameux signaux faibles qui peuvent apparaître dans une école, dans un club sportif ou dans les institutions de nos quartiers. Cela doit être une attitude vigilante pas seulement de l'Adjoint à la Sécurité, mais une attitude vigilante de l'ensemble de ceux qui se préoccupent de la vie quotidienne des Lyonnais, en particulier là où il y a des enfants, là où il y a des jeunes, car, vous le savez, souvent, ce sont les jeunes qui sont visés par les gens qui entendent les amener dans le camp du terrorisme.

Enfin, j'espère que vous allez tirer les conséquences de ce risque terroriste en considérant l'ensemble de ceux qui vont quitter les prisons françaises, qui sont déjà en train de quitter les prisons françaises, car ils ont été condamnés il y a deux, trois, quatre ans, à un certain nombre de peines qu'ils ont effectuées et qui sont bien entendu parmi nous. Cela demande un travail spécifique avec les services du renseignement territorial.

Vous le constatez, Monsieur le Maire, vous qui détenez des pouvoirs de police, les tâches sont immenses. Il n'est donc pas anormal que nous exigions de la clarté, alors que les Lyonnais sont inquiets dans un certain nombre de domaines sur votre politique.

J'ai la faiblesse de penser que vos explications sur cette question de la sécurité et du développement des incivilités sont une impérieuse nécessité, en tout cas plus utiles que vos propos sur le Tour de France ou vos réflexions sur les cours de récréation générées.

Monsieur le Maire, tirez un enseignement des décisions prises par le nouveau Maire de Villeurbanne. Vous pouvez accéder au nouveau Maire de Villeurbanne. Il vient de prendre et de comprendre surtout, après une période qui, disons, a été un peu gazeuse, qu'il ne s'agit pas de baisser la garde et il vient de prendre des décisions extrêmement importantes concernant la sécurité de ses concitoyens dans sa ville. Il faut vous en inspirer. Il faut vous inscrire dans l'ensemble des processus que nous avons mis en œuvre depuis quelques années.

Monsieur le Maire, en vous engageant à tenir ce débat en commission générale, dont je vous félicite, vous lèverez le doute qui gagne les Lyonnais au sujet de votre volonté politique en matière de sécurité. L'aile ultra de votre majorité entretient le doute. À vous de nous démontrer que vous ne partagez pas les errances qui existent aux basques de votre majorité.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur SÉCHERESSE.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Monsieur OLIVER.

M. OLIVER Pierre, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Vous nous présentez ici une délibération pour le prolongement de l'expérimentation de la vidéoverbalisation.

Je note, Monsieur le Maire, comme monsieur SÉCHERESSE, que nous aurons un débat à ce sujet lors de la prochaine commission et je m'en réjouis. Je ne sais pas si l'on doit remercier votre coiffeur pour cela. En tout cas, c'est une très bonne chose.

Je pense cependant que le prolongement de l'expérimentation n'est pas une fin en soi. Nous devons rendre le dispositif définitif et sur un périmètre plus large. Cela va nous poser une question majeure, celle de l'équipement, puisque vous aviez affirmé ne pas vouloir de caméras supplémentaires. Force est de constater que ce dispositif de vidéoverbalisation est efficace, dissuasif, qu'il s'inscrit pleinement dans l'actualité. Donc, de ce fait, nous devons avoir ce débat.

Depuis votre arrivée, il faut aussi constater que la situation ne cesse de se dégrader. J'en suis le premier témoin. Vous pouvez rire. Aujourd'hui, 80 % des appels que nous recevons à la Mairie du 2^e arrondissement sont liés à cela. Vous pouvez prendre ce sujet à la légère, mais je peux vous assurer que les gens qui quittent la Presqu'île, qui ne supportent plus ces rodéos, ces tapages et ces agressions, eux, votre sourire, je peux vous dire que cela ne leur fait pas plaisir.

Monsieur le Maire, les réponses que vous nous apportez finalement sur les questions de sécurité, si j'ai bien lu la presse, parce que nous faisons un certain nombre de réunions mais on ne nous donne jamais dans ces réunions les informations importantes, mais vu que nous lisons la presse, nous pouvons avoir accès à ces informations, il y aura une cellule rodéo, donc une réunion supplémentaire. Attendons de voir quelles sont les conclusions de cette cellule.

La deuxième, vous avez demandé, monsieur SÉCHERESSE l'a rappelé, 200 policiers nationaux supplémentaires. Je partage un peu son avis et je ne suis pas certain que vous obtiendrez 200 policiers nationaux supplémentaires. En tout cas, nous vous appuyons dans votre demande, parce qu'ils sont nécessaires, mais ne faites pas comme votre ami, le Maire de Grenoble, ne vous cachez pas systématiquement derrière cet argument qui consiste à dire que c'est du ressort de l'État et non de la collectivité.

Je profite de ce Conseil pour vous rappeler l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales sur les pouvoirs de police du Maire, le deuxième alinéa souligne, pour reprendre vos pouvoirs de police : « Le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique, telles que les rixes et disputes accompagnées d'ameutement dans les rues, le tumulte excité dans les lieux d'assemblée publique, les attroupements, les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique. » De ce fait, nous en venons à la question des policiers municipaux, Monsieur le Maire.

On a appris par la presse qu'en réalité, au départ de l'ancienne majorité, il y avait, sur 355 postes ouverts, 340 ou 345 étaient réellement pourvus, et on apprend qu'en réalité, au 1^{er} janvier, nous avons - 50 policiers municipaux dans nos effectifs. De ce fait, pourquoi ne pas nous proposer dès maintenant un plan pour attirer des policiers municipaux supplémentaires ? On sait que le marché si je puis dire du policier municipal en France est très concurrentiel. Dotons-nous et profitons peut-être du débat du mois prochain à ce sujet-là, dotons-nous de moyens pour attirer ces nouveaux policiers municipaux.

En tout cas, pour conclure cette intervention, je voulais vous dire, Monsieur le Maire, qu'en réalité, votre inaction jusqu'à sur les questions de sécurité a rendu l'ensemble de vos actions inaudibles.

Merci.

M. LE MAIRE : Pour le groupe Socialiste, la Gauche sociale et écologique et le Groupe Lyon en Commun, Monsieur SOUVESTRE.

M. SOUVESTRE David : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être très bref.

Les deux groupes Lyon en Commun et Socialiste, la Gauche sociale et écologiste restent sur les mêmes positions que nous avons exprimées lors du Conseil municipal de juillet dernier.

Même si nos deux groupes vont s'abstenir encore une fois, sachez, Monsieur le Maire et cher Mohamed CHIHI, que nous sommes prêts à vous accompagner pour définir ensemble une nouvelle politique locale de sécurité et à vous soutenir ensuite pour la mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur SOUVESTRE.

Pour le groupe Les Écologistes, Madame TOMIC.

Mme TOMIC Sylvie : Merci.

Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Une ville apaisée, c'est l'une de nos priorités.

Pour atteindre cet objectif, la vidéoverbalisation constitue l'un des outils possibles. La délibération qui nous est aujourd'hui soumise propose dans un souci de cohérence de prolonger la durée de l'expérimentation et de l'étendre à certaines voies, particulièrement concernées par les problématiques de sécurisation des voies de transport en commun ou de modes de déplacement doux.

Je rappellerai brièvement les objectifs de cette vidéoverbalisation : sécuriser les mobilités piétonnes et cyclables, faciliter la circulation des bus, donc de manière générale favoriser le recours à des modes de déplacement autres que la voiture. Il s'agit également de réduire les situations de danger, engendrées par des infractions routières, telles que des vitesses de circulation trop élevées, et de limiter les nuisances sonores.

Je pense que nous partageons tous cet objectif d'un apaisement de l'espace public et d'une meilleure cohabitation entre ses différents usagers.

Concernant l'outil de la vidéoverbalisation, je souhaite rappeler deux éléments.

Tout d'abord, il s'agit d'un outil parmi d'autres. Le recours aux caméras n'est pas la solution magique, mais vient en complément d'autres dispositifs. Dans le cas qui nous occupe, nous mènerons un travail de fond, en lien bien sûr avec la Métropole, sur l'amélioration du plan de circulation, l'aménagement de la voirie, la reconfiguration des espaces urbains. Nous sommes là sur des changements qui doivent s'opérer en profondeur de manière ambitieuse.

Deuxième point, il s'agit bien d'une expérimentation, qui, donc, appellera un bilan. Aujourd'hui, après cette première année de mise en place de la vidéoverbalisation, nous disposons de données chiffrées sur le nombre et le type d'infractions relevées, ce qui constitue une première étape, déjà riche d'enseignements. Le faible taux de récidive notamment montre un infléchissement de certains comportements dangereux. Il nous faudra aller au-delà en évaluant de manière qualitative dans quelle mesure la vidéoverbalisation aura rempli sa mission, c'est-à-dire aura contribué à rendre l'espace public plus sûr et plus agréable pour chacune et chacun.

Par ailleurs, il convient de bien distinguer les choses et de préciser de quoi l'on parle. S'appuyer sur un réseau de caméras déjà existant et fonctionnel pour aider à la sécurisation des voies de circulation est une chose. Proposer ou soutenir la poursuite de l'installation de caméras de vidéosurveillance en est une autre. Nous ne sommes pas tout à fait sur les mêmes sujets.

Le recours à la vidéosurveillance pose des questions en termes de protection des libertés individuelles. La restriction d'une partie de celles-ci ne peut se faire que de manière très encadrée et surtout pour des raisons d'efficacité avérées. Or nous ne disposons pas à ce jour d'étude fiable établissant un lien de cause à effet entre l'installation de caméras de vidéosurveillance et la diminution de la délinquance ou des infractions de manière générale. Leur pouvoir dissuasif notamment n'est pas démontré.

Nous nous attacherons donc à faire un bilan à partir de janvier 2021 des effets de la vidéosurveillance à Lyon en lien bien sûr avec le collège d'éthique de la vidéosurveillance. Celui-ci aura certainement beaucoup à nous apprendre, en analysant des données objectives, loin des discours et des effets de manche.

Enfin, je préciserai que, pour nous, l'amélioration des conditions de sécurité des Lyonnaises et des Lyonnais passe par de nombreuses mesures et ne saurait résulter de dispositifs uniquement sécuritaires. Je l'ai déjà évoqué, l'urbanisme tactique a un rôle à jouer sur la sécurisation des espaces publics, en favorisant certains comportements et en dissuadant d'autres. Par ailleurs, la présence humaine reste au cœur de tout : la présence sur le terrain de policiers, dont nous appelons à l'augmentation des effectifs, le travail de prévention de la délinquance et de la récidive qui sera renforcé. Sur ce point, je ne peux que saluer le travail accompli par les associations et par nos services publics, que nous nous devons d'accompagner et de soutenir. Enfin, par la mise en place de projets participatifs, nous travaillerons à renforcer les liens entre habitants et habitantes avec l'objectif d'une meilleure cohésion de la population.

On le voit, la sécurité de toutes et tous est une affaire complexe, exigeant une intervention à des multiples niveaux. Méfions-nous donc de tous les discours qui tendent à simplifier la réalité, qui peuvent être facilement audibles mais rarement efficaces dans les faits.

Je vous remercie.

Applaudissements

M. LE MAIRE : Merci, Madame TOMIC. Monsieur CHIH.

M. CHIH Mohamed, rapporteur : Simplement pour répondre à certains des points qui ont été soulevés par monsieur SÉCHERESSE et par monsieur OLIVER.

Le procès en inaction, ce n'est pas grave, nous avons l'habitude, mais pour vous donner des éléments qui sont travaillés au quotidien, c'est d'abord la coordination entre la police nationale et la police municipale. C'est une véritable force à Lyon. Elle ne date pas de nous, elle est toujours effective auparavant, elle est toujours opérante, tant mieux. C'est quelque chose qui est à souligner et à entretenir.

Ce procès en inaction ne rend pas hommage à tous ces agents de l'État, de la municipalité, qui travaillent au quotidien à traiter les problèmes que rencontrent les Lyonnaises et les Lyonnais en termes de nuisance et d'insécurité.

Sur la question du plan d'action, nous travaillons également avec la Préfecture et le Parquet pour cibler certaines zones, notamment des zones de la Presqu'île. Nous espérons que ce travail sera très rapidement efficace. Nous nous rencontrons depuis maintenant plusieurs semaines. Nous arrivons au terme de ce processus de construction d'une réponse. Nous espérons vous avoir parmi nos auditeurs quand nous présenterons ce que nous allons mettre en œuvre.

Sur les renforcements des équipes de la police nationale, on peut ne pas croire, mais si l'on ne demande pas, on n'obtient rien.

Sur le travail que nous faisons sur les différentes épiceries qui ne respectent pas la réglementation sur l'interdiction de vente d'alcool après 22 heures, sur le terrain, l'arrêté préfectoral en place depuis très peu de temps produit des effets très intéressants, notamment sur le quartier Gabriel Péri, où les commerçants remarquent un apaisement de tout le quartier avec la diminution de la vente d'alcool.

Il est facile également de dire que la situation se dégrade. Je crois simplement que la situation est dégradée. D'où provient cette dégradation, ce sont des éléments auxquels j'ai essayé de répondre. Essayer de qualifier cette dynamique suppose de disposer de chiffres suffisamment importants pour dire que la situation continue à se dégrader. Je vous invite à la prudence sur ce sujet. Nous devons en tout cas sur ce type de problématiques que vivent nos concitoyens, que nous vivons tous, puisque nous sommes tous Lyonnais ici, être extrêmement prudents. Quand nous travaillons les politiques de sécurité, nous le faisons pour nous et pour tous. Nous n'avons pas à nous étripier, mais plutôt à travailler dans la même direction. Il est malheureux de constater que ce n'est pas le cas ici.

Sur la question de la vidéoverbalisation définitive, si certaines zones deviennent piétonnes, il ne sera pas question de maintenir la vidéoverbalisation dans ces zones-là. C'est logique. La vidéoverbalisation est un outil extrêmement efficace, que nous souhaitons continuer à utiliser pour lutter contre les violences motorisées.

Sur la STSPD, la Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, elle est en cours d'écriture. Elle sera présentée à la fin du premier semestre 2021. Cela nous permettra de signer le document contractuel. Ce document doit nécessairement être actualisé, datant de 2017. Nous devons réadapter nos politiques et nos coopérations en fonction des enjeux actuels.

Sur l'ALTM, bien sûr travailler avec la médiation et l'ALTM, qui est une association extrêmement intéressante et importante pour créer du lien dans les quartiers.

Nous avons besoin d'une action forte de la part des services de la Métropole, notamment avec les éducateurs qui sont employés par la Métropole, dont nous avons besoin pour intervenir sur les différents quartiers. Ils concourent au fait de travailler d'une manière préventive aux différentes situations, qui pourraient amener à des situations d'insécurité.

Enfin, sur la vidéosurveillance, le problème que vous soulevez, Monsieur SÉCHERESSE, nous nous sommes engagés à ne pas diminuer ni augmenter le nombre de caméras tant qu'un audit ne serait pas réalisé en la matière. Cet audit sera mené d'ici à la fin du premier semestre 2021. Il s'intéressera à trois points : aux usages de la vidéosurveillance, aux technologies qui seront utilisées, notamment dans la garantie des libertés individuelles, et à l'organisation qui entoure l'utilisation de cet outil au niveau de la ville.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CHIH, pour toutes ces réponses. Vous démontrez par là-même votre engagement sur le sujet, ce dont je n'ai douté en aucune façon, bien sûr, mais j'espère que tout le monde ici aura compris que l'Adjoint à la Tranquillité publique, à la Sécurité et à la Sûreté connaît bien ses dossiers et a à cœur d'assurer la tranquillité publique pour chacune des Lyonnaises, chacun des Lyonnais.

Je voudrais rebondir sur l'un des points que monsieur CHIH a évoqués. Je crois que les sujets que nous évoquons ici sont, comme souvent mais celui-ci en particulier, trop sérieux pour qu'ils puissent être systématiquement agités à des fins politiciennes.

Oui, j'ai bien conscience de mes pouvoirs de police, Monsieur le Maire. Oui, je discute aussi avec des commerçants du quartier de la Presqu'île de questions de sécurité, car j'écoute. Mais rassurez-vous, ce n'est pas avec mon coiffeur que j'élabore un plan d'action pour répondre aux problématiques de tranquillité publique et de sécurité. Depuis ma prise de fonctions, combien de rencontres avec le Préfet, avec le Directeur départemental de la sécurité publique, pour travailler chacun des sujets, avec Mohamed CHIH, pour trouver des réponses concrètes, la vidéoverbalisation, pour travailler sur les effectifs de police, pour travailler sur tous les sujets. Je ne vais pas revenir sur tout ce qu'a dit Mohamed CHIH. Mais non, je ne peux pas vous laisser dire ou laisser croire que nous ne nous préoccupons pas de ces sujets. C'est faux. Vous desservez tout le monde dans cette assemblée à vouloir utiliser ce sujet comme un sujet politicien, je vous le dis. Ce sujet est trop sérieux, tout comme celui que vous avez évoqué dans la deuxième partie de votre prise de parole, Monsieur SÉCHERESSE. Bien sûr que le risque terroriste existe, il n'a jamais disparu. Pour avoir dans mon passé pas si lointain eu à côtoyer des territoires du monde où il sévissait encore bien plus qu'ici, sachez que j'en suis bien conscient.

Vous me rappeliez précisément cet article du code, Monsieur le Maire. Bien sûr que je sais que la police municipale a en charge, en priorité, les questions de tranquillité publique. Mais si nous voulons une action efficace en matière de tranquillité publique et de sécurité, il faut que chacun soit bien dans son périmètre, la police municipale bien sûr, la police nationale, que les informations circulent, que l'on sache s'organiser, que l'on sache se coordonner. C'est un point fondamental et c'est une des priorités que Mohamed CHIH et moi-même avons travaillé depuis notre prise de fonctions. C'est la raison pour laquelle nous rencontrons régulièrement la Préfecture, le Directeur départemental de la sécurité publique et même la Commissaire centrale. Car c'est en traitant les sujets précisément que l'on apporte des réponses précises et qu'on les traite dans la durée.

Je ne passe pas mon temps à rendre compte en permanence chaque jour sur ce sujet-là. Il me semble avoir très fréquemment évoqué les dossiers de tranquillité publique et de sécurité, puisque nous les avons déjà évoqués lors du précédent Conseil municipal. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer ensemble, Monsieur le Maire, lors de la Conférence des Maires d'arrondissement notamment, même brièvement. Vous vous étiez même dans les journaux vanté d'avoir eu un contact avec le ministre DARMANIN. Comme le disait justement Mohamed CHIH, c'est l'affaire de tous, la tranquillité publique et la sécurité publique. Si vous avez une quelconque influence sur le ministre, faites-nous-en profiter. Je serais ravi que vous lui passiez un coup de téléphone, moi, je n'y arrive pas. Les appels publics, les courriers que j'envoie restent sans réponse. Si vous pouvez nous être d'une quelconque aide, sachez que je suis preneur dans un esprit constructif.

Si j'ai effectivement réclamé 200 policiers nationaux supplémentaires sur notre territoire, c'est parce que, de l'avis de beaucoup et de l'avis des professionnels en priorité, ils manquent.

Sur ces sujets, comme je le disais, ils sont trop sérieux pour qu'on les laisse manipuler à des fins politiciennes.

Je nous invite tous à présent à voter le rapport que je soumetts aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Abstention des groupes Lyon en commun et Socialiste, la gauche sociale et écologique)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je vous remercie pour cette unanimité.

2020/242 - Lyon 7^e - Acquisition par la Ville de Lyon auprès de la SAS SADLM des parcelles BV 45 et BV 46, situées 135, 137, 155 et 163 rue de Gerland et 44 boulevard de l'Artillerie à Lyon 7^e en vue de la création d'un jardin public et d'un espace public - EI 07316 - n° inventaire 07316 T001-01 et EI 07317 - N° inventaire 07317 T001-01 - Opération 67015001

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2020/243 - 18^e édition du Prix de la Jeune Architecture de la Ville de Lyon

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2020/246 - Lyon 7^e - Déclassement rétroactif des anciennes parcelles cadastrées CD 116 et CD 118 devenues pour partie les parcelles CD 141 et CD 143 situées 321 avenue Jean Jaurès angle avenue Tony Garnier à Lyon 7^e

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

2020/247 - Lyon 2^e - Échange foncier sans soulte de parcelles entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon situées aux abords de l'église Saint Bonaventure - EI 02052 - N° inventaire entrant 02052T002-01 - Sortant 02052T001-02 - Opération 60021836 « Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020 », programme 00020, AP n° 2015-1

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

(Adopté.)

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

M. LE MAIRE : Monsieur MICHAUD.

M. MICHAUD Raphaël, rapporteur : Quatre dossiers sans demande d'intervention, les projets de délibération 242, 243, 246 et 247. Ces quatre projets ont reçu un avis favorable à la fois des arrondissements et de la Commission.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas d'opposition sur ces délibérations. Adoptées.

(Adoptés)

COMMISSION EMPLOI - ÉCONOMIE DURABLE - INTERNATIONAL - TOURISME

2020/249 - Appel à projets internationaux (AAPI) 2020 phase 2 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions - Rectificatif

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à madame Camille AUGÉY, je cède temporairement la présidence de l'assemblée à Madame Audrey HÉNOCQUE, Première Adjointe, pour l'examen de ce dossier, dans la mesure où l'une des subventions de cette délibération concerne mon précédent employeur, Handicap International. Madame HÉNOCQUE.

(Monsieur le Maire cède la présidence de l'Assemblée à madame Audrey HÉNOCQUE et quitte la salle.)

Présidence de Mme Audrey HÉNOCQUE, Première Adjointe

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente de l'Assemblée : Je donne la parole à Camille AUGÉY pour le rapport 249.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Madame la Première Adjointe,

Chers collègues,

Cette délibération vous propose de valider l'attribution de subventions à plusieurs associations, groupements d'intérêt public ou établissements publics dans le cadre de la deuxième phase de l'appel à projets internationaux, ou AAPI, pour l'année 2020.

Cet appel à projets, créé en collaboration avec la Métropole de Lyon en 2017 et appelé à perdurer, permet à notre collectivité de soutenir les actions internationales de structures basées à Lyon ou dans la Métropole, qui servent à la fois l'intérêt général et un intérêt local pour la Ville et la Métropole de Lyon.

En raison d'un problème technique, le détail du montant des subventions et leur évolution n'a pas pu être communiqué aux conseillers municipaux en amont de la Commission Emploi, Économie durable, International et Tourisme, qui s'est tenue le 8 septembre 2020.

Ce dysfonctionnement a heureusement pu être corrigé avant la tenue des Conseils d'arrondissement et ces informations sont depuis intégrées à la section « après-séance » sur l'espace élus de la Mairie. Par ailleurs, un rectificatif a bien été communiqué aux Présidents de groupes politiques en Conférence des Présidents, jeudi 24 septembre, et est présent sur votre table.

Pour en revenir à la délibération en elle-même, les subventions sont réparties selon quatre thématiques : internationalité de la Ville de Lyon, promotion de la francophonie, éducation à la citoyenneté européenne et internationale et solidarité internationale.

Je ne peux malheureusement pas entrer dans le détail de tous ces beaux projets, mais je citerai simplement à titre d'exemple trois structures parmi les 34 que cette délibération vous propose de subventionner :

- Le Goethe Institut est l'institut culturel de la République fédérale d'Allemagne. Il développe des collaborations culturelles internationales et la reconduction de l'aide de la Ville de Lyon va permettre une programmation européenne 2020 particulièrement riche, puisqu'elle développera notamment les thèmes de l'écologie et de la durabilité, ainsi que l'égalité des chances, auxquels nous sommes particulièrement attachés, comme vous vous en doutez.

- Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF), organisation internationale non gouvernementale dont le siège est à Lyon et que nous sommes particulièrement heureux de soutenir cette année. C'est une modeste contribution, mais elle nous permet tout de même de réitérer notre soutien à cette association qui a récemment perdu l'un des siens au Guatemala. Benoît MARIA, défenseur des droits des paysans et des communautés autochtones a en effet été lâchement assassiné le 10 août dernier. La Ville de Lyon a été en contact avec le directeur général de cette association et a rencontré certains de ses permanents et a bien évidemment exprimé sa peine et son soutien au nom de tous les représentants de notre collectivité locale.

- Enfin, la Société d'Enseignement professionnel du Rhône est un membre fondateur du CEPFA, le Centre d'Enseignement professionnel franco-arménien, situé à Erevan. Grâce à l'AAPI, le CEPFA va pouvoir développer une nouvelle filière « géomètre topographe ». Le projet prévoit également l'accueil à Lyon de quatre apprenants en formation cuisine française-pâtisserie.

L'appel à projets internationaux de la Ville et de la Métropole en est à sa troisième année d'existence. C'est un bel instrument, qui témoigne de la solidarité et de l'ouverture à l'international de notre Ville.

Je vous invite donc à voter en faveur de cette délibération.

Je vous remercie.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente de l'Assemblée : Merci, Madame AUGÉY.

Il y a deux demandes de prise de parole. Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur CUCHERAT, 5 minutes.

M. CUCHERAT Yann : Merci, Madame la Première Adjointe,

Mes chers collègues,

Nous nous réjouissons une fois de plus sur ce Conseil municipal que cette délibération qui traite du soutien des structures locales qui mènent une action internationale et que nous avons initié en 2017 trouve désormais votre approbation.

Il est toujours bon de voir que les prises de conscience peuvent faire évoluer des positions et j'espère qu'au cours de ce mandat, dans l'intérêt de notre Ville, vous en aurez d'autres.

Parce que, oui, l'ouverture sur le monde est l'essence même de Lyon et représente 2 000 ans d'histoire. Déjà, au II^e siècle, la ville était à la croisée des chemins, lieu incontournable du commerce de l'or et du vin ou encore de l'artisanat. Et ce n'était que le début, puisque la Renaissance offrira toute sa superbe à notre ville. Elle devint la capitale économique française et la capitale financière européenne. En un même temps, elle se développa comme un grand centre culturel organisant des foires à renommée internationale, rassemblant des gens de toute l'Europe, ce qui lui valut le surnom de Myrelingues, qui signifie « myriade de langues ». Puis une autre filière la fit rayonner sur la scène internationale, je parle évidemment de l'industrie de la soie.

Jusqu'à aujourd'hui, Lyon a continué son ascension et concurrence désormais les grandes métropoles européennes. La ville de Lyon ne s'est jamais repliée sur elle-même et s'est toujours construite comme une terre de rencontres et d'échanges. Cette tradition d'ouverture au monde, enrichie au fil des siècles, a considérablement contribué à l'essor et au dynamisme du territoire, puisqu'il attire chaque année de plus en plus de talents, de plus en plus d'entreprises.

Depuis plusieurs années, Lyon figure régulièrement dans les classements internationaux, qui tarissent d'éloges quant à sa douceur de vivre, son attractivité, son tourisme durable, ses filières d'excellence et j'en passe.

Lyon est devenue une ville de marque sur la scène mondiale, une ville magnifique de son patrimoine classé UNESCO, qui offre sur ses terres un condensé d'art de vivre à la française, si réputé en dehors de nos frontières.

Lyon, c'est une gastronomie mondialement appréciée. Ce sont des festivals reconnus à travers le monde. Le rayonnement de notre ville passe aussi par des échanges de compétences et de savoir. Je pourrais souligner par exemple les deux filières d'excellence qui caractérisent notre ville, qui sont la lumière et la gastronomie et pour lesquelles nous avons fortement contribué à la création de deux réseaux internationaux, LUCI et DELICE.

Tant d'initiatives locales, portées notamment par notre tissu dense et diversifié, représenté par ses associations, ses universités, ses chercheurs, ses acteurs culturels et sportifs, ses entreprises, qui font rayonner la ville à l'international.

Cet héritage qualitatif de notre ville contribue chaque année à drainer des millions de visiteurs, ce qui permet un emploi considérable dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration, mais aussi du tourisme.

Maintenir cette attractivité touristique si bénéfique pour notre territoire et encore plus dans le contexte actuel est un enjeu majeur.

Les liens que la Ville a tissés avec ses partenaires internationaux, que ce soit Boston, Yokohama, Canton, Dubaï, Montréal ou Beer-Sheva, contribuent à l'attractivité et au rayonnement lyonnais dans le monde. Ces partenariats se manifestent par des échanges de pratiques en matière de politiques publiques, mais aussi par l'élaboration de projets communs dans des domaines variés, tels que la culture, le sport, l'économie, l'urbanisme, la mobilité, les nouvelles technologies, l'environnement, l'écologie ou encore la recherche et l'enseignement.

En participant à des projets internationaux, l'écosystème local valorise son savoir-faire et démontre ainsi l'excellence de ses compétences techniques. Les initiatives en faveur de l'attraction des investissements étrangers ou d'aide à l'exportation auprès des entreprises poursuivent le même objectif, faire rayonner le territoire, promouvoir ses entreprises, les appuyer dans leur démarche d'exportation, attirer des investissements étrangers ou encore soutenir ses filières économiques. Tous les voyages de prospection ces dernières années avaient justement pour objectif de valoriser les atouts universitaires, industriels et culturels de notre territoire auprès des prospects et investisseurs potentiels, mais aussi de s'inspirer de ce qui se fait de mieux autour de nous. Génératrices de retours sur investissement, les actions de rayonnement international ont toujours été des axes stratégiques majeurs pour notre ville.

La Ville de Lyon accueille chaque année plus d'une centaine de délégations étrangères, présentes dans le cadre de partenariats avec Lyon ou pour participer à des grandes manifestations et salons internationaux, tels que le SIRHA ou Pollutec. Grâce au Centre international de recherche contre le cancer, Lyon concentre le fleuron de la recherche et de l'innovation mondiale. La venue de ces délégations est une preuve de la vitalité du territoire et de l'excellence lyonnaise. Elle favorise évidemment l'implantation de sociétés sur notre sol et contribue ainsi fortement à la création d'emplois, facteur essentiel de la vitalité d'une ville et du bien-être de ses habitants.

C'est la raison pour laquelle fut créée en 2007 la marque territoriale OnlyLyon, qui traduit la capacité lyonnaise à faire ensemble en fédérant tous ses acteurs engagés pour faire de Lyon une métropole influente en France et à l'international.

Cette dynamique internationale, mon groupe y est fortement attaché et la soutiendra toujours avec ardeur. Évidemment, le développement accentué des circuits courts et le renforcement de l'économie circulaire sont des processus déterminants pour faire face aux enjeux écologiques qui nous incombent. Personne ne doit s'y soustraire. Mais le repli sur soi n'est pas un gage d'avenir pour les Lyonnais. C'est la raison pour laquelle nous défendons toujours la tenue des grands salons et séminaires sur notre territoire, le festival Lumière, les Bocuse d'or, les Biennales, les Nuits sonores, mais aussi les grands événements comme la Fête des Lumières.

Notre positionnement sur ces sujets est largement différent et j'en veux pour preuve l'accueil exécrable – excusez-moi d'y revenir, mais je suis un peu concerné – que vous avez consenti aux organisateurs et acteurs du Tour de France. Loin de moi l'envie de réalimenter la polémique ou de forcer la caricature, vous n'avez besoin de personne pour cela. Mais ces prises de position publiques sont destructrices pour notre ville. Si vous aviez été en responsabilité à l'époque, jamais vous n'auriez consenti à accueillir l'Euro 2016, la Coupe du Monde de Foot féminine 2019 ou encore l'Open Parc de Tennis, événements populaires et planétaires par excellence pour ne citer que ces exemples. Ces manifestations sont pour notre ville des vitrines exceptionnelles. Elles contribuent en premier lieu à un moment festif, où les gens prennent plaisir à vivre des émotions communes. Elles mettent des étoiles dans les yeux de nos enfants et leur donnent envie de pratiquer. Mais elles sont aussi source de fortes retombées économiques pour nos commerces avec la venue de touristes du monde entier et favorisent ainsi par ricochets la vie quotidienne de nos habitants.

Alors, je vous le demande, Monsieur le Maire, et je vais en terminer là, Madame la Première Adjointe, avec votre équipe et votre majorité plurielle, composée d'opposants les plus durs au sujet du rayonnement et de l'attractivité de la ville, ne vous enfermez pas dans vos positions bien trop souvent idéologiques. Dépassez vos clivages et pensez la ville dans sa globalité, en n'oubliant jamais que son histoire et sa position géographique lui offrent une ouverture au monde exceptionnelle. Les Lyonnais, nos commerces ont besoin d'une ville qui rayonne, des touristes venant du monde entier pour consommer les merveilles de notre cité, ces mêmes merveilles qui, il y a quelques petites années, vous ont sûrement donné l'envie de venir vous installer chez nous, ici, à Lyon.

Je vous remercie.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente de l'Assemblée : Merci, Monsieur CUCHERAT.

Pour le groupe Lyon en Commun, Nathalie PERRIN-GILBERT, pour 3 minutes de prise de parole.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Adjointe : Simplement une petite remarque. Monsieur CUCHERAT, c'est valable aussi pour Monsieur COLLOMB, il faudrait réaliser quand même qu'au mois de juin dernier, il y a eu des élections et que ces élections-là, vous les avez perdues. Parce que ce sont les Lyonnais et les Lyonnaises qui ont évalué votre bilan. Cela ne sert à rien de vous consoler ici, en disant « notre bilan était le meilleur », à un moment donné, les Lyonnaises et les Lyonnais ont tranché démocratiquement. Laissez-nous ne pas nous épancher sur le passé, mais regarder vers l'avenir et travailler comme nous le faisons depuis trois mois.

Applaudissements

Madame la Première Adjointe le rappelait tout à l'heure à l'occasion de la question du Conseil du 1^{er} arrondissement sur les contrats commerciaux internationaux et leurs conséquences sur notre commande publique. Notre Ville de Lyon n'est pas hors du monde, mais bien dans le monde.

Comme notre Ville peut être impactée par des contrats, par des décisions ou des événements internationaux, elle peut aussi à son échelle influencer sur le monde qui l'entoure. Elle le peut d'autant plus qu'elle s'allie à d'autres territoires, à des villes amies dont elle partage les valeurs ou les objectifs. Elle le peut d'autant plus qu'elle développe une politique visant non pas la compétition entre les territoires, mais bien la coopération territoriale. Elle le peut d'autant plus qu'elle promeut sur son propre territoire le respect et le dialogue entre les cultures, l'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, la promotion de la francophonie, les valeurs d'hospitalité et de réciprocité.

Cette délibération s'inscrit dans ce cadre-là, dans ces valeurs-là, dans ces objectifs-là et c'est bien au nom des trois groupes de la majorité que je veux dire que nous nous en réjouissons.

Que Lyon soit avec d'autres une ville refuge, et je pense là évidemment aux intellectuels ou aux universitaires, mais également aux militants des droits humains et environnementaux, comme Camille AUGEY vient d'ailleurs de le rappeler.

Qu'elle soit aussi une ville refuge pour les artistes persécutés dans leur pays. Permettez-moi là d'avoir une pensée toute particulière pour la Prix Nobel de littérature biélorusse, Svetlana ALEXIEVITCH, qui est menacée en Biélorussie et qui vient de quitter la Biélorussie il y a quelques heures pour l'Allemagne. Je crois que notre Ville doit prendre toute sa place dans ce réseau de coopération et de solidarité.

Je vous remercie.

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente de l'Assemblée : Merci.

Je mets aux voix le rapport 249.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Mme ZDOROVITZOFF, MM. DOUCET et VIVIEN ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote)

(M. REVEL n'a pas pris part au vote)

(Adopté)

Mme HÉNOCQUE Audrey, Présidente de l'Assemblée : Le rapport est adopté. Monsieur le Maire ainsi que Sonia ZDOROVITZOFF et Emmanuel VIVIEN peuvent rejoindre l'assemblée.

Fin de la présidence de madame Audrey HÉNOCQUE, Première Adjointe.

Mme ZDOROVITZOFF, MM. DOUCET et VIVIEN regagnent la salle.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

2020/251 - Attribution d'une subvention de 50 000 euros à l'Association Croix Rouge dans le cadre de son programme d'actions suite aux explosions dans le port de Beyrouth - Année 2020

Rapporteuse : Mme ZDOROVZOFF Sonia

M. LE MAIRE : Madame ZDOROVZOFF, je vous cède la parole pour la délibération 251.

Mme ZDOROVZOFF Sonia, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération s'inscrit dans le large mouvement de solidarité qui s'est mis en place à l'échelle internationale à la suite de deux énormes explosions qui ont dévasté le port de Beyrouth et plusieurs quartiers avoisinants, le mardi 4 août 2020.

Ces explosions ont aggravé la situation de millions de personnes présentes au Liban, Libanais et réfugiés. Pour rappel, ce pays souffrait déjà d'une grave crise économique et sociale, qui l'a poussé à se déclarer en cessation de paiements en mars 2020, une situation préoccupante, qui a été récemment accentuée par l'épidémie de Covid-19.

Au lendemain de cette catastrophe, la Ville de Lyon a souhaité exprimer son soutien au peuple libanais et plus particulièrement aux Beyrouthins et Beyrouthines.

Nous vous proposons donc de voter l'attribution d'une subvention de 50 000 euros à la Croix-Rouge, l'une des associations si ce n'est l'association en première ligne dans la réponse apportée aux besoins avérés des victimes directes et indirectes des explosions.

La Croix-Rouge s'est engagée à utiliser ces fonds pour la distribution de colis alimentaires et d'hygiène, le financement d'activités de clinique mobile, d'abris pour les personnes laissées sans logement, d'équipements de protection individuelle contre la Covid-19 ou pour la réparation d'ambulances mises hors d'état par les explosions.

Je vous invite donc à voter en faveur de cette délibération, qui témoigne de notre solidarité au peuple libanais et de l'amitié qui unit notre ville à celle de Beyrouth.

M. LE MAIRE : Merci, Madame l'Adjointe.

Pour le groupe Pour Lyon, Madame BACHA-HIMEUR, c'est à vous.

Mme BACHA-HIMEUR Samira : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le 4 août 2020, le Liban a connu une succession de deux explosions au port de Beyrouth. La seconde explosion de 2 750 mètres cubes de nitrate d'ammonium stockés dans un hangar de la zone portuaire a provoqué des dégâts humains et matériels considérables à travers la ville et parmi les navires mouillant au port.

Les explosions auraient fait au moins 192 morts et détruit les logements de plus de 300 000 habitants. On compte 6 500 blessés et plus de 100 000 enfants souffrant de traumatismes. À cela s'ajoute la pandémie du Covid-19 qui continue à s'abattre fortement sur la population. Les dégâts matériels sont estimés à plusieurs milliards de dollars.

Proust disait : « Sans solidarité, les performances ne sont ni durables ni honorables. » La Ville de Lyon s'est toujours inscrite dans cette lignée de ville humaine et humaniste. Notre groupe votera bien évidemment pour cette attribution de subvention en faveur de la Croix-Rouge.

Dans cette perspective, leur action répond à un double objectif : renforcer les capacités de la Croix-Rouge libanaise en matière de conduite de projets d'urgence et améliorer les infrastructures et conditions d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement des populations les plus vulnérables.

Grâce à cette aide, nous montrons notre solidarité au peuple libanais qui, malgré les épreuves, se tient toujours debout.

Nous tenons également à saluer l'appel de fonds de solidarité porté par Cités unies France. Celui-ci vise à agir aux côtés des partenaires libanais au service d'une action en aval de l'urgence humanitaire et complémentaire de l'aide internationale de la compétence des États.

Nous espérons que la paralysie politique que connaît aujourd'hui le Liban ne s'enlise pas et qu'un gouvernement sera vite formé pour accompagner la reconstruction du pays.

Nous tenons à partager notre émotion face à la résilience de ce peuple, frère et ami de la France.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BACHA-HIMEUR.

Pour le groupe Droite, Centre et Indépendants, Madame BLANC.

Mme BLANC Françoise : À cette heure avancée, je ne vous ferai pas l'affront de vous imposer un long monologue. Ma prise de parole ne viendra que corroborer les propos qui viennent d'être tenus.

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

La raffinerie de Feyzin, si proche de nous, explose le 4 janvier 1966, faisant 18 morts et 84 blessés, puis AZF à Toulouse en 2001, Lubrizol à Rouen en 2019. Voilà le triste drame qui s'est abattu sur la France.

À l'étranger, ce fut le 4 août 2020 une explosion gigantesque qui poignarde le port de Beyrouth au Liban, tuant au passage 200 personnes, en blessant des milliers, laissant dans tous les quartiers de nombreux sans-abri.

La destruction du port laisse le pays exsangue, car il est un des poumons économiques de tout le pays.

Le 10 septembre, le port de Beyrouth est à nouveau en flammes. La cause, quelle est-elle ? Est-ce la corruption, la dissimulation d'indices, l'instauration de la terreur à des fins politiques ? Nous ne la connaissons sans doute jamais, mais à qui profite donc le crime ?

Devant le dénuement, le décharnement de certaines populations, devant l'insalubrité, le manque d'eau, devant la paupérisation de toute la capitale libanaise, une forme de résilience se profile. Quelques jours seulement après ce drame, malgré le confinement, certains cafés ont décidé d'ouvrir leurs portes, réalisant des lieux d'échange et de rencontre. Cet acte citoyen révèle le refus de voir la ville mourir.

N'oublions pas les liens étroits qui unissent France et Liban, ce pays si francophone. La France, avant 1943, date de l'indépendance du Liban, a développé, organisé les structures et les institutions qui constituent le Liban moderne, celui d'aujourd'hui, d'où les noms qui ont déjà été évoqués de pays frère ou de tendre mère qui sont donnés à notre France.

La subvention de 50 000 euros accordée par la Ville de Lyon pour contribuer à la reconstruction, qu'elle soit physique, mobilière, mais bien plus morale, de Beyrouth, prouve une belle solidarité que notre groupe salue tout particulièrement.

M. LE MAIRE : Merci, Madame BLANC.

Je mets le rapport aux voix.

Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci. Adopté.

2020/250 - Exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les Halles de Lyon Paul Bocuse en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19

Rapporteuse : Mme AUGÉY Camille

M. LE MAIRE : Madame AUGÉY.

Mme AUGÉY Camille, rapporteuse : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Lyon, capitale de la gastronomie, évoque bien des noms et des lieux chers aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Les Halles Paul Bocuse sont de ceux-là. Cœur vibrant de la tradition et de l'excellence lyonnaises, où se mêlent commerçants de renom et restauration tant traditionnelle que moderne, les Halles attirent chaque année un million de visiteurs. Troisième destination touristique derrière Fourvière et le Vieux-Lyon, elles émerveillent petits et grands, venus de Lyon ou de beaucoup plus loin.

Cette année, les Halles Paul Bocuse ont été touchées de plein fouet par la crise du Covid-19. Si la plupart des commerces ont pu rester ouverts pendant le confinement, la majorité d'entre eux ont vu leur chiffre d'affaires baisser de 40, 70, voire 80 %, par rapport à ces mêmes mois en 2019, sans compter les restaurants et écaillers qui se sont vus contraints de baisser le rideau.

Aujourd'hui, les commerçants des Halles subissent encore la perte d'une part importante de leur clientèle professionnelle le midi, la baisse de la fréquentation touristique et des ventes traiteur et aux restaurants. La Ville de Lyon souhaite aujourd'hui leur affirmer son soutien. C'est pourquoi je vous propose de voter l'exonération de la part fixe de la redevance due pour le troisième trimestre des commerçants des Halles, ayant subi une perte du chiffre d'affaires supérieure à 30 % lors de leur deuxième trimestre par rapport à la même période en 2019, pour un montant total d'un peu moins de 100 000 euros.

Cette délibération entre dans le cadre de mesures de soutien économique en faveur des commerçants impactés par la crise du Covid et plus particulièrement l'exonération des loyers commerciaux de six mois, de droits de terrasse, d'étalages, des kiosques et des droits de place pour les marchés de la ville.

Dans le cas qui nous occupe, une exonération de redevance pour le deuxième trimestre 2020 avait été accordée à l'ensemble des commerces des Halles lors du Conseil du 7 mai et nous souhaitons donc prolonger cette exonération de trois mois pour les commerces les plus durement touchés.

Je vous remercie et vous propose de voter pour cette délibération qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci, Madame AUGÉY.

Pas de prise de parole, pas d'opposition. Adopté.

(Adopté)

2020/252 : Vœu présenté par les groupes Les Écologistes/Socialiste, la Gauche sociale et écologique/Lyon en Commun relatif au moratoire sur la mise en place des infrastructures et équipements relevant des technologies 5G

M. LE MAIRE : Nous arrivons à notre dernier point.

J'ai reçu, mes chers collègues, un vœu déposé par les groupes Les Écologistes, Socialiste, la Gauche sociale et économique, ainsi que Lyon en Commun.

Je cède la parole à Monsieur ODIARD pour le présenter.

M. ODIARD Patrick : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Les élus du groupe Les Écologistes de la Ville de Lyon, ainsi que ceux des groupes Socialiste, la Gauche sociale et écologique et Lyon en Commun, demandent un moratoire sur la mise en place des infrastructures et équipements relevant de la 5G.

Je commencerai par une citation : « *Je vous confirme ce matin que j'irai au bout de ce contrat moral qui nous lie en transmettant effectivement la totalité de vos propositions à l'exception de trois d'entre elles. Je veux que toutes vos propositions qui sont prêtes soient mises en œuvre au plus vite.* » Voici comment Emmanuel MACRON s'exprimait, le 29 juin dernier, devant le public venu entendre les annonces du Président de la République en clôture de la Convention citoyenne sur le Climat.

De ces propositions, l'une d'entre elles retient plus particulièrement notre attention : un moratoire sur la 5G, qui ne figurait pas parmi les trois exceptions. Or il semblerait qu'aujourd'hui, le Président de la République et son gouvernement aient oublié leurs engagements pris pendant l'été, ainsi que la signature des Accords de Paris et la stratégie nationale bas carbone.

En effet, les dernières fréquences 5G seront attribuées à partir de demain sans qu'aucun débat n'ait été engagé avec les citoyens et citoyennes.

Il convient donc de rappeler que les conséquences d'un déploiement de la 5G pourraient être majeures dans plusieurs domaines.

Tout d'abord, celui de l'énergie et du climat.

La 5G augmente considérablement les débits et permet donc de transporter davantage de données, ce qui, au final, est beaucoup plus consommateur en énergie. C'est une vraie rupture par rapport aux générations précédentes. Ainsi, la consommation d'électricité liée à la 5G pourrait atteindre 10 térawattheures, soit 2 % de la consommation électrique française.

Les émissions de gaz à effet de serre liées au numérique constituent 4 % des émissions mondiales et croissent de 8 % par an. La 5G contribue à cette augmentation des émissions, car elle engendre une augmentation de la consommation d'énergie. Cela va à l'encontre de la sobriété énergétique.

En second lieu, celui de la consommation de ressources.

La 5G ne viendra pas remplacer les réseaux existants mais s'y ajouter. De plus, la technologie nécessite un déploiement d'antennes très dense comparé à celui de la 4G. Le déploiement de la 5G provoquera l'obsolescence des terminaux 4G, notamment les smartphones, et donc la production massive de déchets peu ou pas recyclables, et une augmentation de la consommation des ressources pour la production d'objets connectés, ressources notamment minières souvent en tension et exploitées dans des conditions désastreuses.

En troisième lieu, celui de la démocratie.

J'ai évoqué en introduction l'objectif 12 de la Convention citoyenne pour le Climat : « *Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux.* » et l'instauration d'un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat.

Le gouvernement se doit d'écouter cette instance démocratique qu'il a mise en place. Le débat public est nécessaire, mais la question démocratique est pour l'instant écartée. La 5G pose véritablement la question du modèle de société que nous voulons.

Les collectivités ont un rôle à jouer lorsqu'elles réfléchissent à des services publics numériques, à la ville intelligente, aux solutions de mobilité innovantes ou à leur propre fonctionnement interne. La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (article 55) de 2020 indique que les collectivités devront veiller à limiter la consommation énergétique de leurs services numériques.

En quatrième lieu, celui de la santé.

Comme le soulignait la Convention citoyenne pour le Climat, le rapport de l'ANSES sur l'impact de la 5G n'est pas encore paru. Il nous semble nécessaire d'en attendre les conclusions avant de commencer la mise en place.

En cinquième lieu, celui des libertés individuelles.

Le déploiement massif d'objets connectés, allant de pair avec la 5G, rendra encore plus difficile la protection de nos données personnelles. L'exploitation qu'en feront les GAFAs pourrait menacer nos libertés individuelles les plus fondamentales. Le déploiement de la 5G donnant les clés d'un pouvoir de prévision et de contrôle social aux géants du numérique.

Enfin, celui de la fracture numérique.

Il conviendrait dans un premier temps d'améliorer la couverture du réseau 4G et le développement de la fibre en zone rurale, afin que les personnes les plus isolées et les plus fragilisées puissent y avoir accès. Au contraire, les contraintes économiques rendront le déploiement de la 5G au mieux lent, au pire impossible pour les opérateurs en zone rurale, comme cela est déjà constaté pour le déploiement de la fibre ou du réseau 4G, renforçant la fracture numérique, qu'elle soit sociale ou géographique.

En conséquence, et j'en arrive au texte soumis à votre approbation et dont je viens de résumer la vingtaine de considérants :

« *Le Conseil municipal de Lyon émet le vœu :*

- *Que la Ville de Lyon se saisisse des moyens à sa disposition pour empêcher le déploiement de la 5G sur son territoire dans l'attente de la tenue d'un débat démocratique décentralisé sur la 5G et sur les usages numériques ;*

- *Que la Ville de Lyon interpelle le gouvernement sur la nécessité d'écouter la Convention citoyenne pour le Climat, instance démocratique qu'il a mise en place ;*
- *Que la Ville de Lyon interpelle le gouvernement sur la nécessité de réduire les disparités d'accès au numérique, en considérant les zones rurales et certains quartiers urbains marginalisés qui subissent directement cette fracture sociale ;*
- *Que la Ville de Lyon interpelle les parlementaires sur le nécessaire encadrement de la réglementation de certains usages d'Internet, fortement consommateurs de données, entraînant une saturation du réseau et une forte consommation énergétique ;*
- *Que la Ville de Lyon demande au gouvernement l'annulation de la tenue des enchères pour l'attribution des fréquences 5G prévues demain. »*

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous invite à accorder votre voix à ce texte, qui permettra, dès cette semaine, à Monsieur le Maire de porter la parole de notre Conseil en direction du gouvernement.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur ODIARD.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes, d'abord, pour le groupe Progressistes et Républicains, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges : Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Voilà une question qui est posée en tout cas et qui est présentée, avec la vingtaine de considérants. Je vais dire d'emblée que je trouve que la proposition d'un vœu pour un sujet qui touche beaucoup de facteurs ne me paraît pas aujourd'hui adaptée. Qui plus est, penser que nous arrêterons le processus ce soir me paraît assez idéal, pour ne pas dire autre chose.

Je crois donc que cette forme n'est pas adaptée et d'ailleurs que les dés sont pipés, si vous me permettez cette expression, dès le départ. Les propos qui ont pu être tenus de-ci de-là ne retrouvent pas mon approbation. Je pense que nous avons largement participé à empêcher finalement de poser cette question aussi clairement que possible.

Sur la vingtaine de considérants, je ne vais pas rentrer dans le débat, mais vous savez bien que tout n'est pas de même valeur, que tout ne relève pas de la même démonstration. Le mot démocratie a largement été utilisé. Je voudrais rappeler que la démocratie, c'est la reconnaissance par chacun des intérêts contradictoires qui traversent notre société. Le travail que nous avons à faire dans un vrai travail démocratique est d'essayer, par une confrontation, de faire émerger une vision commune, et non pas une vision préétablie.

La croyance ne peut pas remplacer la science aujourd'hui. Dans les arguments qui sont donnés, permettez-moi de dire qu'il y a quelques approximations. Encore une fois, ce n'est pas le sujet pour moi.

Umberto Eco, dans un petit traité, parle de l'hyper preuve. Il assiste à un procès qui est celui d'un négationniste en Italie. Il comprend que le mécanisme utilisé par le négationniste était justement l'hyper preuve, c'est-à-dire qu'il utilisait le fait que des rescapés avaient, dans un souci de convaincre, rajouté des éléments à leur récit et, finalement, on rate la cible et on donne du grain à moudre aux négationnistes qui pouvaient, en ciblant ces éléments, réfuter l'intégralité de leur propos.

Je voudrais dire ici que cette 5G n'est pas une innovation mais simplement une évolution technologique. Le débat, nous l'avons eu pour la 2G, nous l'avons eu pour la 3G et nous l'avons eu très clairement ici dans ce Conseil municipal autour de Mireille ROY qui était à l'époque de la majorité et qui était écologiste. Elle s'était beaucoup battue pour que nous n'implantions pas la 4G. Nous avons réussi par un débat à arriver à une charte, peu importe le contenu, mais nous étions, je crois, assez satisfaits.

Je pourrais citer aussi un autre débat qui a eu lieu, qui était celui des nanotechnologies. Les nanotechnologies, en 2009, font l'objet d'un débat organisé, mais qui devient un débat impossible. Une séance de ce débat public à l'amphithéâtre de l'ENS a été empêchée par un certain nombre de militants, qui n'ont pas laissé parler les personnes présentes au nom de la démocratie. Or une démocratie qui finit, au nom de la démocratie, par empêcher la parole n'est pas bonne.

Je pourrais rajouter que moi qui ai frôlé la greffe cardiaque et le cœur artificiel, je pourrais vous dire tous les débats qui ont eu lieu dans nos sociétés pour savoir si cela était anormal. Or, aujourd'hui, on greffe et on travaille sur le cœur artificiel.

Encore une fois, la question est plutôt pour notre ville. Lyon n'a jamais été isolée des innovations dans le monde. Elle en a même été souvent pilote. Quand il y avait des innovations technologiques, elle savait adosser des innovations sociales.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à cette double éthique, celle de la conviction, qui doit tenir compte de l'éthique de responsabilité. Elle vaut dans les deux sens par rapport à ce que nous disons ici.

Je crois que la Ville de Lyon doit exprimer la parole de la ville, pas seulement ici de nous, quelques-uns, plus ou moins concernés. 63 % des Français prétendent être pour la 5G et je ne trouve pas d'ailleurs que ce soit très rassurant. Je ne m'en satisfais pas forcément.

En tout cas, nous avons besoin d'élargir ce débat. Les réussites de notre ville sont toujours des réussites collectives. L'esprit d'aventure pour le progrès, voilà ce qui caractérise Lyon, disait Victor Hugo, il y a déjà pas mal de temps.

Je crois qu'il ne faut pas empêcher Lyon de se développer, ne pas l'empêcher de vivre son futur et trouver les moyens encore une fois, par un travail de rapprochement des positions, d'une gouvernance autour de la 5G. Ce n'est pas la 5G qui est coupable, mais l'utilisation et l'usage que nous en ferons.

Notre groupe votera contre ce vœu.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

Pour le groupe Pour Lyon, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Mes chers collègues,

Je dois dire que lorsque j'ai vu apparaître en Conseil d'arrondissement du 9^e ce vœu condamnant la 5G et fustigeant l'usage immodéré des technologies de l'information et de la communication, j'ai été un peu interloqué.

Parce qu'autour de moi, je n'avais que des geeks, des gens pendus à leurs smartphones, à leurs ordinateurs, communiquant sur les réseaux sociaux. Et moi, j'étais le seul, pour reprendre vos termes, à être d'une frugalité qui tournait même à l'anorexie ! Je me disais qu'il y avait une petite contradiction.

Mais j'ai quand même lu les considérants. Comme il y en avait 19, cela m'a pris un certain temps. Je les ai examinés avec attention.

J'ai lu le premier, qui expliquait que le déploiement d'un réseau 5G aurait pour effet de massifier le nombre d'objets connectés. Oui, chaque fois qu'il y a une invention majeure, c'est pour massifier la production. C'était vrai pour la machine à vapeur, c'est vrai pour le métier Jacquard et c'est vrai pour la 5G.

Le deuxième considérant portait sur le recyclage des déchets électriques et électroniques, précisant qu'en France, seuls 41 % de ces déchets étaient collectés pour un taux de recyclage de 73 %. Je me suis dit qu'effectivement, on pouvait faire mieux, mais que, comme dans les autres domaines, dans celui-ci était en train de se mettre en place une industrie du recyclage, et ce, d'autant plus vite que les matériaux constituant le cœur de nos ordinateurs et de nos smartphones étaient rares et donc chers.

Le troisième considérant – ne vous inquiétez pas, je ne vais pas tous les citer – faisait référence à la loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Je me suis dit, me référant à ce que je venais de lire précédemment, que, justement, allait se développer dans ce domaine une économie circulaire dont je suis un chaud partisan.

Le quatrième considérant tendait à souligner que le réseau 5G rendait obsolètes les équipements existants. Là encore, vu le nombre de nouveaux équipements, j'étais l'autre jour à la Confluence chez Apple, je voyais une queue considérable, nous ne pouvions trouver dans la 5G une mutation majeure.

Mais c'est le cinquième considérant qui m'a interpellé. Pour étayer la demande de moratoire, il faisait référence à une note de l'ARCEP du 21 octobre 2019 sur l'empreinte carbone du numérique. Je me suis dit que, si l'ARCEP, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, émettait des réserves sur le déploiement de la 5G, cela méritait réflexion. Je suis donc allé consulter le site de l'ARCEP.

Concernant la 5G, ce site s'ouvre ainsi, je cite textuellement : « *La 5G permettra d'augmenter la capacité des réseaux, d'offrir des débits significativement plus élevés et rendra possibles de nombreux services innovants pour le grand public comme pour les entreprises : réalité virtuelle augmentée, vidéos à ultra haute définition, véhicules autonomes, villes intelligentes (contrôle du trafic routier, optimisation énergétique, optimisation des réseaux d'eau), industries du futur (pilotage à distance des outils industriels), télé médecine, téléchirurgie, robotique.* »

L'ARCEP poursuivait ainsi : « *La 5G permettra un saut de performance en termes de débit (multiplié par 10), de délai de transmission (multiplié par 10) et de fiabilité de la communication.* »

Je me disais donc que se référer à l'ARCEP pour porter ce vœu, après ce qu'écrit l'ARCEP, était un peu un détournement de texte et qu'il valait mieux aller voir ce que disait l'ARCEP plutôt que d'aller voir ce que disait le vœu de l'ARCEP.

Nous sommes, mes chers collègues, dans une période qui voit une grande révolution industrielle, celle de l'industrie du futur, de l'industrie 4.0. Cela va révolutionner l'ensemble des domaines de notre vie. On voit bien, aujourd'hui, que celles et ceux qui sont leaders dans ce domaine, ce sont les États-Unis, la Chine, la Corée du Sud, qui a déjà déployé la 5 G et les Coréens du Sud ne sont pas morts en masse, ils ont au contraire porté de nouvelles innovations. Si nous, nous ne prenions pas ce tournant-là, alors ce n'était pas la peine de se plaindre, comme le faisait notre collègue, de l'invasion des GAFA ! Parce que, si nous ne portons pas l'innovation, que nous l'arrêtons en France et en Europe, les autres ne vont pas l'arrêter ! Donc, nous, nous deviendrons un pays, un continent en marge, qui ne portera plus le développement du futur.

Alors, finalement, votre vœu n'est pas si important que cela. L'ANSES va donner son avis dans quelque temps, comme l'ont déjà donné une série d'agences sanitaires européennes. Donc, je ne m'inquiète pas là-dessus.

Non, ce dont je m'inquiète, c'est du signal que vous donnez, le signal que Lyon, ce n'est plus une ville d'innovations qui porte le futur et cela, c'est terrible, parce qu'un certain nombre d'entreprises, de grandes entreprises, celles qui portent l'industrie de demain, vont se dire qu'elles ne restent plus là. Que restera-t-il de la *French Tech* lyonnaise avec de tels vœux ?

M. LE MAIRE : Merci de conclure, Monsieur COLLOMB.

M. COLLOMB Gérard : Et les entreprises étrangères ne viendront plus à Lyon. C'est donc dans une période où nous allons déjà connaître la crise, des dizaines de milliers d'emplois que vous allez détruire.

C'est pour cela qu'avec notre groupe, nous voterons résolument contre.

Vous savez, il y avait un mouvement en Angleterre, qui s'appelait les luddites. Au moment de l'industrialisation du textile, ils étaient pour détruire les machines. Nous, nous ne voulons pas détruire les machines, nous voulons porter le progrès !

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur COLLOMB.

La parole est au groupe Droite, Centre et Indépendants.

Mme DE MONTILLE Béatrice : Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mes chers collègues,

Par le vœu que vous avez émis, vous souhaitez bloquer le déploiement de la 5G sur notre territoire dans l'attente d'un débat démocratique national.

Oui, j'aime le débat et c'est la raison pour laquelle je siège ici, et même si nous n'avons pas gagné ces élections, n'en déplaie à madame Nathalie PERRIN-GILBERT, nous avons le droit à la parole. L'opposition n'est pas muselée.

Ce sujet est passionnant, d'une portée quasiment philosophique, puisqu'au-delà de la 5G, il s'agit bien de notre rapport général au progrès et aux technologies dont il est question.

Si j'entends certaines de vos alertes, je crois qu'il ne faut cependant pas inscrire cette question de la 5G dans un scénario catastrophe, une vision fin du monde extrêmement anxiogène pour nos concitoyens. Trop partisan, en ne montrant que les défauts de la 5G, ce débat que vous appelez de vos vœux manquerait d'objectivité et de lucidité.

Tous nous voulons lutter contre le réchauffement climatique et ses effets sur la santé et la biodiversité. Comme vous, nous sommes conscients que nous devons accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux.

La demande de données liée à l'essor des smartphones et objets connectés est croissante. En effet, le trafic mondial des données mobiles double tous les 18 mois. Et cette réalité n'échappe pas à la Ville de Lyon. Vous dites qu'il n'y a pas de saturation, que, même pendant le confinement avec l'école à la maison et le télétravail, les systèmes ont tenu. Certes, mais ils ont tenu précisément parce que nous avons une certaine marge de manœuvre. Mais au rythme où va la hausse de la demande, nous allons vite être saturés. Ce n'est pas en refusant la 5 G que nous réduirons la demande. Il faut faire un choix au niveau national, choix qui engagera au niveau local l'avenir de notre ville.

La 5G sera plus économe que la 3G et la 4G en énergie. Même le parti Pirate, soutien actif de votre campagne, l'affirme. Je cite : « *Le protocole de la 5G est plus intelligent que la 4G, il est capable d'adapter sa performance et sa consommation. C'est le principe du Stop and Start de nos voitures appliqué aux antennes.* »

La 5G permettra de lutter contre le gaspillage. Le réseau 5G ne rendra pas obsolètes prématurément les équipements existants, non, seulement les téléphones 3 et 4G actuels pourront être encore utilisés avec les antennes 5G. Mais aussi, les nouveaux modèles de téléphone sont de toute façon déjà compatibles avec la 5G.

En ce qui concerne les antennes relais, certaines antennes 4G auront juste besoin d'une mise à jour logiciel pour activer le protocole 5G. La 5G n'engendrera donc pas de gaspillage, mais, au contraire, elle permettra à de nouvelles technologies, de nouvelles applications, par exemple, de lutter précisément contre le gaspillage : meilleure gestion des stocks des entreprises, économies d'eau dans l'agriculture avec l'arrosage intelligent, réduction du gaspillage alimentaire, etc.

Avec des performances largement supérieures à celles des réseaux que l'on connaît aujourd'hui (qualité de connexion, réactivité, précision des images, débit Internet jusqu'à 10 fois plus rapide), la 5G donnera jour à des innovations capables de révolutionner notre quotidien. Elle permettra non seulement à la culture, l'éducation, l'industrie, mais aussi la médecine, de voir leurs usages se déployer. Or, dans tous les domaines, Lyon joue un rôle primordial.

Voulons-nous que Lyon, pionnière en médecine, puisse investir la télémédecine ? Voulons-nous permettre à nos chirurgiens lyonnais de prévenir les infarctus ou encore d'opérer à distance ? Voulons-nous doter nos start-ups et nos entreprises lyonnaises des meilleurs outils dans les domaines aussi variés que les objets connectés, l'automatisation industrielle, la bureautique, la domotique, le e-sport ? Voulons-nous que Lyon fasse partie des villes intelligentes de demain, villes dans lesquelles les voitures seront connectées, plus propres, plus sûres, améliorant ainsi la qualité de vie de tous leurs habitants ?

La lutte contre le réchauffement climatique passera par l'innovation. L'innovation passe, entre autres, par la 5G. Il ne s'agit pas d'une simple évolution, mais d'une réelle révolution technologique, pleine de promesses pour l'avenir. Le champ des possibles va prendre une tout autre dimension.

Alors, oui, Lyon a besoin que nous la dotions des outils technologiques nécessaires pour pouvoir continuer à rayonner. Cela passe par la 5G.

Si nous voulons que la Ville des Lumières reste dans la lumière, nous, élus, sommes en charge de la doter des outils technologiques dont elle a besoin.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci.

Monsieur MAES, pour le groupe Les Écologistes, c'est à vous.

M. MAES Bertrand, Adjoint : Merci, Monsieur le Maire.

Nous voulons bien croire que la 5G pourrait avoir dans l'industrie 4.0 quelques applications intéressantes, encore heureux. Monsieur COLLOMB, faut-il pour autant prendre pour modèle la Chine et les États-Unis, je n'en suis pas sûr.

Méfions-nous simplement des fausses promesses de la 5G, par exemple, celles que vous citez, entre autres, de l'ARCEP. Ne détournons pas les yeux des vrais problèmes et surtout soyons un peu sérieux.

Un exemple, on nous parle de téléchirurgie. À quoi cela sert-il de pouvoir être opéré à distance ? Cela servira-t-il vraiment au plus grand nombre ? Est-ce de cela dont le système de santé a besoin aujourd'hui ?

Il me semble peu probable qu'en particulier dans les milieux ruraux concernés par le problème de déserts médicaux, chacun s'équipe à domicile d'un bloc opératoire connecté.

La crise sanitaire l'a montré. Le problème dans notre système de santé vient du manque de lits dans l'hôpital public, du manque de personnel soignant et du manque de reconnaissance envers celles et ceux qui nous soignent, pas d'un manque de connectivité.

Nous savons par ailleurs, et c'est la condition nécessaire de la rentabilité de la 5G pour les opérateurs, que l'utilisation de cette technologie ne pourra pas se limiter à quelques applications ponctuelles. La condition nécessaire de la rentabilité de cette technologie, c'est la vente en nombre de forfaits, c'est l'explosion des usages et des objets connectés. Vous nous l'avez rappelé, d'ailleurs, Monsieur COLLOMB.

Donc, on en revient toujours au même point. L'augmentation de la consommation de ressources et d'énergie, la pollution d'eau douce dans des zones en stress hydrique, la production massive de déchets pas ou peu recyclables. C'est donc une nouvelle contribution à la destruction de l'environnement, la destruction de ce qui permet aux êtres humains de vivre.

Une fois de plus, on va se lancer dans une voie, en se disant « l'environnement, on verra plus tard ». On pensera peut-être qu'il suffit de responsabiliser le consommateur, de dire « l'énergie est notre avenir, économisons-la », pour que nous tous, citoyens et citoyennes responsables, économisions l'énergie.

Madame DE MONTILLE, quelqu'un a-t-il entendu parler de la moindre proposition gouvernementale pour la régulation des débits ou des usages ? Non, bien sûr. Quels garde-fous nous propose-t-on pour garantir la réduction des impacts environnementaux du numérique avec l'arrivée de la 5G ? Aucun.

Alors, se laisser le temps d'un moratoire permettrait peut-être de construire ces garanties. Comment peut-on encore aujourd'hui reléguer à l'arrière-plan les problèmes environnementaux ? C'est le problème du siècle. Certains le nient encore. Certains le savent, mais refusent encore de le croire.

Ouvrons les yeux, quitte à verser dans l'hyper preuve. Nous avons vu l'Australie brûler, nous avons vu la Californie brûler cette année. Nous ne voulons pas voir la Provence et les Landes brûler.

Nous voyons les régions comme Baotou en Mongolie et leur population sacrifiées pour extraire les terres rares. Nous voyons les paysages apocalyptiques des décharges d'Agbogbloshie au Ghana, qui récupère nos déchets électroniques. Nous voyons tout cela et c'est cela que nous refusons.

Avoir cette préoccupation environnementale permanente, ce n'est pas du dogmatisme idéologique ni l'objet d'une croyance. C'est tout simplement écouter les scientifiques, qui nous expliquent que nous dégradons dangereusement les conditions d'habitabilité de notre planète. C'est se rappeler que nous sommes habitants et habitantes de la Terre et que des fonctions aussi élémentaires que respirer et manger sont permises par des équilibres physiques et des écosystèmes qu'il convient de ne pas perturber.

Alors, la 5G, ce n'est pas non plus le progrès, c'est une innovation technologique, comme certains et certaines l'ont rappelé. Aujourd'hui, au fond, on innove pour que rien ne change, pour continuer la course à la croissance, dont on connaît les effets délétères. Vous aurez d'ailleurs remarqué que le discours autour de l'innovation est souvent mortifère. Il faut impérativement innover sous peine de mort économique.

L'avenir qu'on nous promet avec la 5G ne nous semble pas désirable. Dans le ciel, nous ne désirons pas voir voler des drones, nous voulons voir des oiseaux. Nous voulons créer du lien entre les humains, pas connecter tous les objets qui nous entourent.

Alors, comme vous l'avez dit, Madame DE MONTILLE, il est urgent de réinterroger collectivement l'idée de progrès, de la faire progresser pour tenir compte des erreurs du passé et de sortir de cette vision en une dimension, qui ne laisserait le choix qu'entre la course vers l'innovation technologique d'un côté et le recul vers l'époque de la lampe à huile de l'autre. Comme s'il n'y avait pas de tierce direction, de possibilité de faire un pas de côté.

On nous accuse de régression, nous pensons au contraire vouloir progresser vers un monde meilleur et avant même de parler d'un monde meilleur, nous voulons pour notre avenir, un monde vivable.

C'est le sens de notre engagement, je parle pour moi, pour la jeunesse, pour une bonne partie de notre majorité municipale, qui, il y a une paire d'années de cela, se souciait bien peu des affaires politiques, mais qui s'engage parce qu'elle est inquiète et a des raisons de l'être, mais aussi parce qu'elle a espoir et qu'elle veut changer les choses.

Croire au progrès, c'est croire que les choses sont comme elles sont, mais qu'elles ne sont pas condamnées à le demeurer.

Pour terminer, je vous partage simplement cette anagramme de circonstance, que j'ai entendue d'Étienne KLEIN : « l'idée de progrès » est l'anagramme de « le degré d'espoir ».

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur MAES. Rien à ajouter.

Je note au passage que ce Conseil municipal s'est ouvert sur quelques mots évoquant le fait que l'opposition était muselée, mais madame DE MONTILLE nous a rassurés. Vous venez de nous dire que l'opposition n'est pas muselée. C'est très bien. Je me réjouis également que vous ayez pris le parti Pirate comme référence. Tout peut arriver.

Je mets cette proposition de vœu aux voix.

Qui est pour le vœu ? Qui est contre le vœu ? Qui s'abstient ?

(Les groupes Droite, Centre et Indépendants, Progressistes et Républicains et Pour Lyon votent contre)

(M. PRIETO ne prend pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Adopté, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Chers amis, Mesdames, Messieurs, notre ordre du jour est épuisé, mais je vous demande une petite seconde d'attention avant de vous lever et de quitter cette salle.

Je voulais vous signaler que monsieur SOUBEYRAN DE SAINT-PRIX, ici présent, vient d'assister à son dernier Conseil municipal dans cette Ville de Lyon, pour laquelle il a donné de nombreuses années de sa carrière professionnelle. Je vous en remercie, Monsieur SOUBEYRAN DE SAINT-PRIX. Vous avez fait preuve d'un très grand professionnalisme quand je suis arrivé. Je tiens à vous rendre hommage pour cela et je vous propose de féliciter monsieur SOUBEYRAN DE SAINT-PRIX pour son engagement pour la Ville.

L'assistance se lève et applaudit monsieur SOUBEYRAN DE SAINT-PRIX.

M. LE MAIRE : L'ordre du jour est épuisé, la séance est donc levée. Je vous rappelle que notre prochain Conseil se tiendra le jeudi 19 novembre. Bonne soirée à toutes et tous.

(La séance est levée à 21 heures 10.)

ANNEXE 1

Vœu déposé par les groupes Les Écologistes/Socialiste, la Gauche sociale et écologique/Lyon en Commun

Rapport n° 2020/252 – Vœu présenté par les groupes Les Écologistes/Socialiste, la Gauche sociale et écologique/Lyon en Commun relatif au moratoire sur la mise en place des infrastructures et équipements relevant des technologies 5G

Vœu adopté

Vœu relatif au moratoire sur la mise en place des infrastructures et équipements relevant des technologies 5G.

L'article L. 100-1 du code de l'énergie pose le principe d'une politique énergétique qui doit favoriser une économie à la fois sobre et efficace en énergie.

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) introduite par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a affiché des ambitions fortes en matière de neutralité carbone à l'horizon 2050 et de réduction de l'empreinte carbone de la consommation des Français.

L'accord de Paris sur le climat entré en vigueur le 4 novembre 2016 porte l'objectif de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C, si possible 1,5°C, ainsi que zéro émission nette d'ici la fin du siècle.

La Feuille de route sur l'environnement et le numérique publiée le 9 juillet 2020 par le Haut Conseil pour le Climat et le Conseil National du Numérique contient quant à lui 50 mesures pour un agenda national et européen sur un numérique responsable, c'est-à-dire sobre, au service de la transition écologique et solidaire et des objectifs de développement durable.

En 2019 les émissions de gaz à effet de serre du numérique augmentent de 8% par an et constituent 4% des émissions mondiales (ADEME, novembre 2019) et devraient en constituer 8% à horizon 2025.

Le numérique constitue également 3,3% de la consommation énergétique mondiale en 2020 et devrait en constituer 6% en 2025, avec un taux de croissance de près de 10% par an (Rapport Lean ICT, The Shift Project, octobre 2018).

En 2018 15 milliards d'objets connectés sont recensés mondialement et 46 milliards sont attendus en 2030 (ADEME, novembre 2019).

Considérant que le déploiement d'un réseau 5G vise entre autres à pouvoir déployer massivement l'Internet des Objets, c'est-à-dire à massifier le nombre d'objets connectés ;

Considérant que sur 1 928 995 tonnes de déchets électriques et électroniques déclarées annuellement en France, seuls 41 % sont collectés en France pour un taux de recyclage de 73% (Rapport annuel du registre des Déchets d'équipements électriques et électroniques, ADEME, janvier 2020) ;

Considérant la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire visant notamment à agir contre l'obsolescence programmée ;

Considérant que le déploiement d'un réseau 5G rendra obsolète prématurément des équipements existants, générant coûts pour les usagers, déchets pour la collectivité et pollution pour la planète ;

Considérant la note de l'ARCEP du 21 octobre 2019 sur l'empreinte carbone du numérique reconnaissant la difficulté croissante à réduire voire à stabiliser l'impact énergétique du numérique du fait de l'accroissement des usages ; nous pouvons parler ici d'un effet rebond, terme désignant qu'une amélioration de l'efficacité d'une technologie ou d'un service entraîne l'augmentation de son usage jusqu'à contrebalancer les économies directes qui avaient été permises, pour aboutir à une augmentation de la consommation totale nette de ressources ;

Considérant que le réseau 5G permettra de transporter jusqu'à 1000 fois plus de données que le réseau existant, réduisant ainsi à néant ses gains d'efficacité énergétique parfois mis en avant ;

Considérant que l'effet rebond de la 5G a été précisément décrit par les opérateurs télécom eux-mêmes lors de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, reconnaissant que « la 5G permet, lorsque l'on transporte des données, de le faire avec moins d'énergie. En revanche, elle augmente considérablement les débits et permet donc un usage beaucoup plus important, donc de transporter davantage de données, ce qui est beaucoup plus consommateur. Il est donc erroné d'affirmer que la 5G permettra des efforts en matière d'énergie. Après la première année de déploiement, la consommation énergétique de tous les opérateurs affichera une augmentation importante. » ;

Considérant que ce réseau supplémentaire viendrait par ailleurs s'ajouter et non pas remplacer les réseaux télécoms existants, rendant ces considérations d'efficacité énergétique caduques et entraînant à lui seul une consommation énergétique supplémentaire pouvant atteindre 10 TWh, soit l'équivalent de 2 % de la consommation électrique française, ou encore la production d'1,5 réacteur nucléaire dédiée uniquement à l'alimentation du réseau 5G ; les opérateurs ont pu constater une multiplication par 2,5 à 3 de leur consommation énergétique dans les pays où cette technologie est déjà déployée (Tribune de Ferreboeuf et Jancovici « La 5G est-elle vraiment utile ? » dans *Le Monde*, 9 janvier 2020) ;

Considérant que le réseau 4G n'a pas posé de problèmes de saturation, encore récemment lors de son utilisation intensive en période de crise sanitaire et de confinement ;

Considérant que la plus faible portée des antennes 5G nécessiterait d'en implanter un nombre considérablement supérieur au nombre d'antennes actuelles pour une même couverture ;

Considérant qu'à l'échelle mondiale, la fabrication des terminaux des utilisateurs représente 2/3 à 3/4 des impacts environnementaux du numérique au niveau mondial, dont 39 % des émissions de gaz à effet de serre (« Empreinte environnementale du numérique mondial », GreenIT.fr, octobre 2019) ;

Considérant que les contraintes économiques rendront le déploiement de la 5G au mieux lent, au pire impossible pour les opérateurs en zone rurale, comme cela est déjà constaté pour le déploiement de la fibre ou du réseau 4G, renforçant la fracture numérique, qu'elle soit sociale ou géographique ;

Considérant que le déploiement massif d'objets connectés allant de pair avec la 5G participe à la rétention de données personnelles, donnant ainsi les clefs d'un pouvoir de prévision et de contrôle social à des géants du numérique ;

Considérant que le rapport de l'ANSES visant à évaluer l'impact sur la santé du déploiement de la 5G n'est pas encore paru ;

Considérant les 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le climat dont l'objectif 12 « Accompagner l'évolution du numérique pour réduire ses impacts environnementaux » et notamment l'instauration d'« un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat » ;

Considérant la déclaration du Président de la République du 29 juin 2020 validant l'ensemble des 149 propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat, sans citer parmi ses exceptions, le moratoire sur la mise en place de la 5G ;

Considérant qu'aucun débat public n'a eu lieu sur le thème de la 5G et que partant la question démocratique est écartée ;

Considérant en revanche que les impacts négatifs sont amplement démontrés et sont ainsi incompatibles avec l'urgence climatique, écologique et sociale ;

Considérant que la 5G pose véritablement la question du modèle de société que nous voulons ;

Le Conseil Municipal de Lyon émet le vœu :

Que la Ville de Lyon se saisisse des moyens à sa disposition pour empêcher le déploiement de la 5G sur son territoire dans l'attente de la tenue d'un débat démocratique décentralisé sur la 5G et sur les usages numériques ;

Que la Ville de Lyon interpelle le gouvernement sur la nécessité d'écouter la Convention Citoyenne pour le Climat, instance démocratique qu'il a mis en place ;

Que la Ville de Lyon interpelle le gouvernement sur la nécessité de réduire les disparités d'accès au numérique, en considérant (à nouveau) les zones rurales et certains quartiers urbains marginalisés qui subissent directement cette fracture sociale ;

Que la Ville de Lyon interpelle les parlementaires sur le nécessaire encadrement par la réglementation de certains usages d'internet fortement consommateurs de données, entraînant une saturation du réseau et une forte consommation énergétique ;

Que la Ville de Lyon demande au gouvernement l'annulation de la tenue des enchères pour l'attribution des fréquences 5G prévue à la fin du mois.

Patrick Odiard,
Président du groupe
Les Écologistes

Sandrine Runel
Présidente du groupe
Socialiste, la gauche
sociale et écologique

Alexandre Chevalier
Président du groupe
Lyon En Commun

